

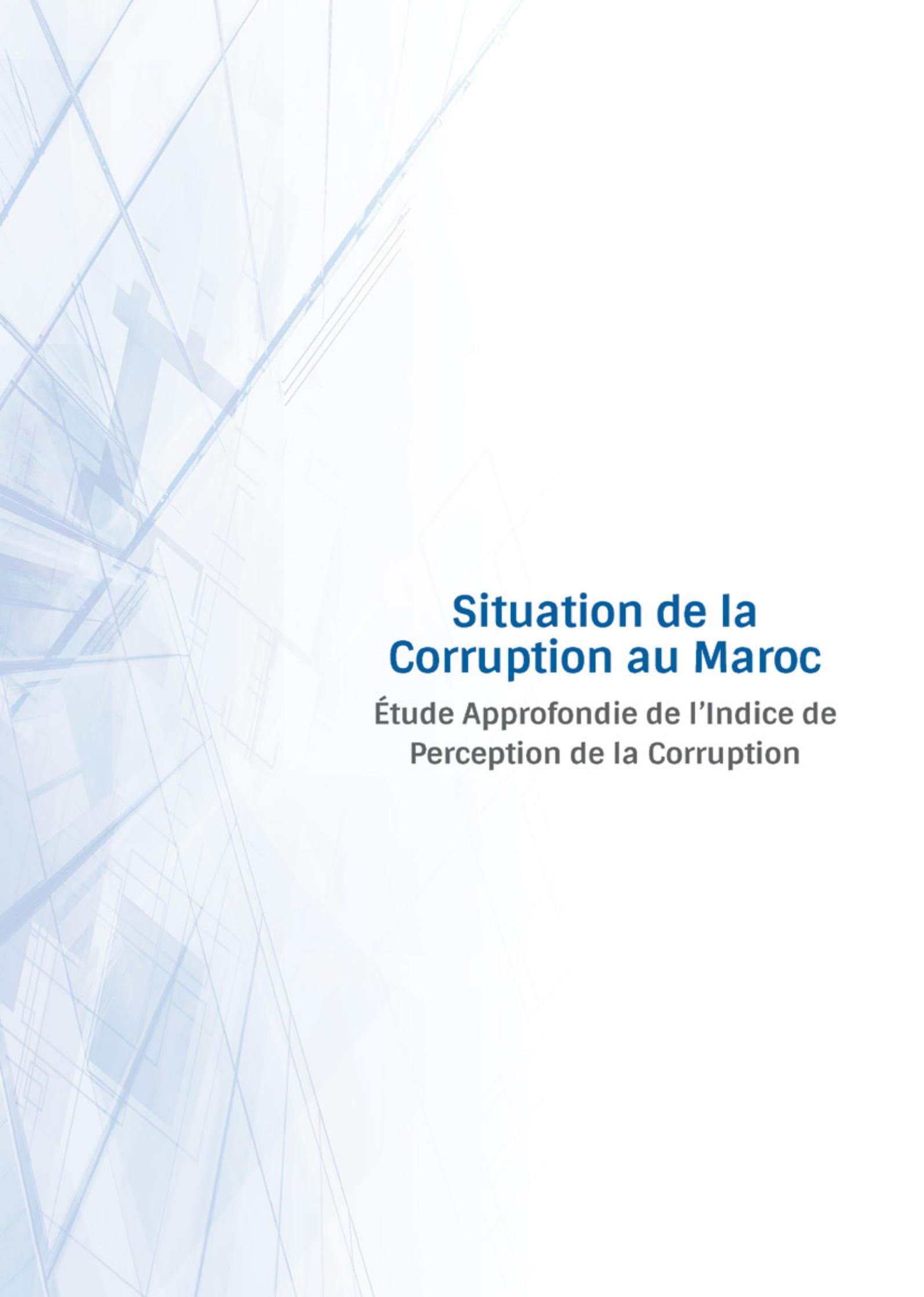
المملكة المغربية
+ⵍⵎⵎⵔⵉⵏ | ⵏⵉⵔⵓⵙⵉⵏ
Royaume du Maroc



Situation de la Corruption au Maroc

Étude Approfondie de l'Indice de Perception de la Corruption

Juillet 2020



Situation de la Corruption au Maroc

**Étude Approfondie de l'Indice de
Perception de la Corruption**

SOMMAIRE

Avant-propos 05

Chapitre 1 : Indice de Perception de la Corruption - Vue d'ensemble et démarche d'analyse retenue par l'Instance.....06

Contexte.....	06
Méthodologie retenue par l'INPPLC.....	08
Principaux résultats de l'IPC pour le Maroc.....	09

Chapitre 2 : Analyse détaillée de chaque source de données de l'IPC 11

I. Indice de compétitivité globale (WEF) 11

Méthodologie.....	11
Résultats pour le Maroc (Source : Banque Mondiale).....	11
Résultats chiffrés pour la période 2011-2019.....	11
Analyse quantitative pour l'exercice 2019 : le Maroc recule sur 4 piliers, stagne sur 2 et avance sur 6 autres par rapport à l'édition 2018.....	12
Éléments de benchmark au titre de l'année 2019.....	14
Analyse quantitative pour la période 2011-2017 : le Maroc recule sur 5 piliers et avance sur 7 autres.....	15
Analyse quantitative et qualitative.....	22
Les performances positives.....	22
Les performances négatives.....	29

II. Bertelsmann Foundation Transformation Index (BTI).....39

Méthodologie.....	39
Résultats pour le Maroc (Source : Fondation Bertelsmann).....	40
Résultats chiffrés pour la période 2006-2020.....	40
Analyse quantitative pour l'exercice 2020 : le Maroc recule sur 11 domaines, stagne sur 1 et avance sur 5 autres par rapport à l'édition 2018.....	40
Éléments de benchmark au titre de l'année 2020	42
Analyse quantitative pour la période 2006-2020 : le Maroc recule sur 13 domaines et avance seulement sur 4 autres.....	42
Analyse quantitative et qualitative.....	51

Les performances positives.....	51
Les performances négatives.....	60
III. Indice de l'Etat de Droit (WJP).....	76
Méthodologie.....	76
Résultats chiffrés pour la période 2015-2019.....	77
Analyse quantitative pour l'exercice 2020 : le Maroc recule sur 5 facteurs et avance sur 3 seulement par rapport à l'édition 2019.....	77
Eléments de benchmark au titre de l'année 2020.....	78
Analyse quantitative pour la période 2015-2020 : le Maroc recule sur 7 facteurs et avance seulement sur 1 autre.....	79
Analyse quantitative et qualitative.....	85
Les performances positives.....	85
Les performances négatives.....	89
IV. Varieties of Democracy Project (V-dem).....	102
Méthodologie.....	102
Résultats pour le Maroc (Université de Göteborg).....	103
Analyse quantitative pour l'exercice 2019 : le Maroc recule sur tous les indices par rapport à l'édition 2018.....	103
Analyse quantitative pour la période 2012-2019 : le Maroc recule sur 4 indices et avance seulement sur 1 autre.....	104
Analyse quantitative et qualitative.....	106
Chapitre 3 : Analyse combinée et principaux constats.....	115
Chiffres clés pour le Maroc : Combinaison entre les différentes dimensions note, classement et évolution pour les domaines / sous-domaines en tenant compte du niveau d'impact.....	120
Focus sur les indicateurs les plus impactants sur la corruption.....	121
Indice de compétitivité globale.....	124
Bertelsmann Transformation Index (BTI)	126
Indice de l'Etat de Droit (WJP).....	130
Varieties of democracy (V-Dem).....	132
Chapitre 4 : Perspectives et ouverture.....	134
Annexe.....	135
Références.....	143

■ Avant-propos

Dans le cadre du diagnostic de la situation et de l'évolution de la corruption au niveau national, l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPPLC) a jugé important d'approfondir l'analyse à travers une étude approfondie de différentes composantes de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC), publié chaque année par Transparency International. Une étude qui est de nature à donner une lecture de la situation de la corruption au Maroc, plus objective et mieux ciblée, sur plusieurs facteurs.

Aussi, ce travail s'inscrit dans le développement des missions de l'Observatoire de l'Instance, qui est prévu par la loi qui l'encadre, en tant qu'organe majeur pour l'approfondissement de la connaissance objective du phénomène de la corruption, de ses manifestations, de l'évaluation des politiques publiques et actions anti-corruption et de leur efficacité ainsi que pour la mesure de l'impact de ces politiques et actions.

L'analyse en profondeur des principales composantes de l'IPC et des résultats obtenus par le Maroc intervient pour répondre au besoin d'obtenir une lecture objective et la plus détaillée possible de la situation du phénomène de la corruption au Maroc et de l'environnement qui l'impacte. Une lecture qui se veut analytique quantitativement et qualitativement, à partir des différentes sources et données détaillées disponibles et qui constituent la base de cet indice.

Chapitre 1 : Indice de Perception de la Corruption - Vue d'ensemble et démarche d'analyse retenue par l'Instance

Contexte

Avant de détailler la démarche suivie par l'Instance et les résultats obtenus dans le cadre de cette étude, un rappel est fait concernant l'Indice de Perception de la Corruption qui est publié chaque année depuis 1995 par Transparency International (TI).

Il classe les pays en fonction du degré de corruption perçue dans les administrations publiques et la classe politique. Il s'agit d'un indice composite, faisant appel à des données sur la corruption tirée de sondages d'experts et de professionnels, réalisés par divers organismes indépendants. Il reflète des points de vue du monde entier ; lesquels points de vue sont supposés éclairés, dont celui d'experts qui résident dans les pays évalués. Ces avis sont en principe étroitement corrélés avec des indicateurs objectifs.

Encadré 1 : Méthode de calcul de l'IPC – Bref aperçu

La méthodologie d'élaboration de l'IPC s'articule autour de quatre étapes fondamentales, que nous pouvons résumer comme suit :

- i. la sélection et le regroupement des données sources disponibles : multicritères, fiabilité méthodologique et réputation institutionnelle, alignement conceptuel des données, niveau de granularité, comparabilité entre les pays et disponibilité des données sur plusieurs années ;
- ii. le rééchelonnement par la standardisation statistique des données sources (ramener toutes les données à la même échelle et dans le même ordre) ;
- iii. l'agrégation des données ainsi rééchelonnées (dans la note de l'IPC, selon une moyenne arithmétique simple, des données disponibles par pays) ;
- iv. la déduction des marges d'erreurs et calculs des bornes inférieure et supérieure (intervalle de confiance) de l'IPC par pays.

Au cours des vingt dernières années, les sources retenues pour constituer l'indice ainsi que la méthodologie ont connu certaines adaptations pour plus de cohérence et de pertinence. En 2012, Transparency International a ajusté la méthodologie d'élaboration de l'IPC, pour permettre notamment d'effectuer des comparaisons de notes dans le temps, avec passage d'un système de 0 à 10 à un système de 0 à 100 (0 étant toujours le niveau le moins transparent / le plus corrompu).

L'IPC, dans sa mouture actuelle, est un indice composite, agrégé à partir de treize sources de données, telles que présentées ci-après :

- Notations de la gouvernance – Banque africaine de développement ;
- Indicateurs de gouvernance durable – Fondation Bertelsmann ;
- Indice de transformation – Fondation Bertelsmann ;
- Notations des risques pays – Economist Intelligence Unit ;
- Rapport sur les nations en transition – Freedom House ;
- Notations des risques pays – Global Insight ;
- Rapport annuel sur la compétitivité – IMD ;
- Analyse des pays asiatiques – Political and Economic Risk Consultancy ;
- Guide international des risques pays – Political Risk Services ;
- Enquête sur la corruption des pays exportateurs – Transparency International ;
- Evaluation des performances politiques et institutionnelles des pays – Banque mondiale ;
- Enquête d’opinion auprès des cadres dirigeants – Forum économique mondial ;
- Indice de l’Etat de droit – Projet de justice mondiale WJP.

L’IPC agrège en un seul indicateur les données de différents enquêtes et études sur la corruption et couvre la majorité des pays dans le monde (180). En l’absence de tout autre indicateur qui permet de mesurer efficacement ce phénomène, Il est devenu le principal indicateur mondial de mesure de la perception du niveau de la corruption dans le secteur public, même si de l’aveu de ses propres concepteurs, il présente un certain nombre de limites.

En effet, des limites de plusieurs ordres peuvent être relevées :

- D’abord, l’agrégation de formes de déviances très différentes, dont les causes sont disparates et les approches potentielles pour les couvrir discordantes ;
- Ensuite, le fait que l’indice repose principalement sur la perception, le tache de possibles subjectivités, surtout pour certains en relation avec un facteur culturel déterminant ;
- Dans le même ordre d’idée, certains aspects de la corruption ne sont pas saisis par l’IPC. Il s’agit, entre autres, des aspects portant sur les perceptions ou expériences de la corruption des citoyens, la corruption dans le secteur privé, les flux financiers illicites, ou encore le blanchiment d’argent ;
- Enfin, le caractère lié à l’origine des sources est aussi relevé. La majorité des sources dont émanent les données sont américaines – ou issues de think tanks et d’entreprises, pour lesquels les deux caractères principaux d’indépendance et de spécialisation dans l’analyse de la gouvernance et du climat des affaires sont questionnés. En ce sens, l’index gagnerait à diversifier ses sources à travers le monde, à privilégier les données émanant d’organisations internationales publiques, et à favoriser les études d’origine académique.

En résumé, il convient de retenir que si l'indice a le mérite de présenter une vue globale des pays du monde qui avancent, stagnent ou montrent des signes de recul dans leurs efforts de lutte contre la corruption, il n'en demeure pas moins que des efforts doivent être déployés pour dépasser ses limites, le faire évoluer et améliorer sa pertinence. Comme il est aussi nécessaire de chercher à développer de nouvelles approches et méthodes de mesures du niveau et de l'évolution de la corruption d'un pays en propre et relativement aux autres pays. Ces efforts au niveau global, avec objectif de couvrir tous les pays et les rendre comparables, devraient être approfondis et renforcés par d'autres, complémentaires et plus spécifiques à l'échelle nationale.

Méthodologie retenue par l'INPPLC

Sur la base d'une lecture fine de la méthodologie utilisée par TI pour élaborer l'IPC, l'instance a procédé à l'élaboration d'une étude dont l'objectif est d'analyser en profondeur les résultats obtenus par le Maroc, à partir d'une lecture analytique quantitative et qualitative des indicateurs et sous-indicateurs couverts par les différentes sources utilisées et dont les données détaillées sur le Maroc sont disponibles.

Dans ce sens, il est à noter que sur les sept sources retenues pour le Maroc, nous avons pu disposer des données détaillées de quatre d'entre elles, pour réaliser ce travail, dont la méthodologie adoptée est résumée ci-dessous :

Encadré 2: Analyse détaillée de l'IPC Démarche retenue par l'INPPLC

La méthodologie retenue pour analyser les différentes sources a suivi la chronologie suivante :

- Identifier les sources de données qui couvrent le cas du Maroc, sur toute la période ou sur une partie de la période étudiée.
- Constituer l'historique des données détaillées de chaque source pour le Maroc, avec la détermination de la première année où il a été concerné par la source et par le sous-indicateur ;
- Procéder, indépendamment des notes et classements, à la qualification de chaque composante étudiée – sous-indicateur – selon trois niveaux de relation ou d'impact avec le phénomène de la corruption : 1- ayant un impact direct / 2 – ayant un impact moyen / 3- ayant un impact indirect.
- Calculer les variations annuelles pour toutes les composantes (domaines, sous-domaines / indicateur, sous-indicateur / question, sous-question) pour chaque source;
- Calculer les variations annuelles moyennes sur les périodes concernées pour chaque composante ;
- Identifier les performances positives pour le Maroc pour chaque composante / sous-indicateur : Comparer les différentes variations calculées et identifier par conséquent les composantes (avec le maximum du détail) qui ont connues une tendance positive

ou négative ; importante, moyenne ou peu-importante et qui a contribué à l'évolution du Maroc dans le classement mondial ;

- Réaliser une matrice à plusieurs entrées, qui combine pour chaque sous-indicateur, son niveau d'impact potentiel sur le phénomène de la corruption, la période couverte, la note, le classement du Maroc, les commentaires et analyses liés à son évolution ;
- Analyser qualitativement ces tendances positives et négatives des différentes sous-composantes identifiées ainsi que les composantes qui sont au-dessous/dessus de la moyenne.
- Procéder à une analyse combinée capable d'apporter un éclairage objectif sur la situation de la corruption au Maroc et de contribuer à en expliquer les facteurs les plus influents.

Principaux résultats de l'IPC pour le Maroc

Le Maroc a été intégré dans le classement de l'IPC en 1998. Depuis, il est noté annuellement (sauf en 2001). Il est difficile d'analyser l'évolution du classement du Maroc sur la période 1998-2014 pour plusieurs raisons, notamment le nombre mouvant de pays dans le classement combiné avec le changement de système de notation en 2012. Sans éliminer totalement l'impact de ces facteurs, l'Instance a procédé à une analyse de l'évolution qui aurait été celle du Maroc, sur une base constante de pays couverts par l'Indice, et ce en neutralisant les pays ayant été retirés définitivement de la liste et en prenant comme approximation, la note du premier classement d'un pays comme base pour les années antérieures.

Toutefois, en s'appuyant aussi bien sur les données de base que sur les données ajustées, il en ressort que la position du Maroc depuis plus de 15 ans, se caractérise par une relative stagnation, avec un classement oscillant entre 73^{ème} et 90^{ème}, et une note qui est restée inférieure à 43 sur 100 (encore loin de la moyenne de 50). Une situation qui montre que le pays continue à souffrir de l'ampleur du phénomène de la corruption et de sa perception.

À noter l'exception de l'année 2000, jamais égalée depuis, avec une note de 47 et un classement à la 37^{ème} position sur un total de 90 pays).

La relative stagnation du Maroc, n'est pas une règle générale pour tous les pays. L'analyse du classement global montre la prédominance des pays scandinaves dans le haut du classement, et ce depuis deux décennies. Alors que le top 3 a peu évolué en 20 ans, d'autres pays beaucoup moins bien classés ont connu des trajectoires très différenciées.

Aussi, les cas du Nigeria et du Rwanda sont assez intéressants à observer : le premier était dernier du classement en 2000 (sur 90 pays), et toujours dernier 10 ans après (sur 178 pays cette fois-ci). Il a toutefois fini par connaître une évolution en 4 ans, pour atteindre la 136^{ème} place (en 2014, sur 175 pays), et à la 126^{ème} dans l'édition de 2019. Pour le Rwanda, entré dans le classement en 2005, il a méthodiquement amélioré son positionnement et sa notation : une note de 31 en 2005 (83^{ème} sur 159 pays) – de 25 en 2006 (121^{ème} sur 163 pays) – de 49 en 2014 (55^{ème} sur 175 pays), pour atteindre la 51^{ème} dans l'édition de 2019.

Graphique 1 : Evolution de l'IPC – Résultats pour le Maroc



MAROC	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Score	32	35	35	33	34	34	37	37	39	37	37	40	43	41
Classement	79	72	80	89	85	80	88	91	80	88	90	81	73	80
Nbr pays	163	163	180	180	178	183	176	177	175	168	176	179	180	180

Le classement des pays, selon l'IPC de 2019, montre que le Maroc a perdu 7 places pour s'établir au 80ème rang mondial sur 180. Et son score de deux points, passant de 43 points sur 100 en 2018 à 41 points sur 100 en 2019. Il est classé en milieu de tableau dans la région Moyen-Orient/Afrique du Nord (MENA), où la moyenne est de 39/100. Le Maroc continue donc de présenter une situation mitigée et ce malgré les efforts de réformes engagées. Cela souligne les défis qui restent considérables.

Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le même rapport estime qu'il y a peu de progrès dans l'amélioration de la lutte contre la corruption. La région est confrontée à d'importants problèmes de corruption qui mettent en évidence un manque d'intégrité politique. La séparation des pouvoirs est un autre défi : des systèmes judiciaires indépendants ayant le potentiel de contrôler le pouvoir exécutif sont rares, inefficients ou quasi inexistantes.

Chapitre 2 : Analyse détaillée de chaque source de données de l'IPC

I. Indice de compétitivité globale (WEF)

Méthodologie

Cet indice évalue la compétitivité des secteurs institutionnels (droits de propriété), économiques (stabilité macroéconomique, marché du travail), et sociaux (santé et éducation). Il permet d'évaluer le potentiel des économies mondiales à atteindre une croissance soutenue à moyen et à long terme.

L'indice est construit autour de 12 principaux facteurs de productivité qui sont équipondérés. Ces piliers sont les suivants : Institutions, Infrastructure, Aptitude à intégrer la technologie, Stabilité macroéconomique, Santé, Éducation et compétences, Marché des biens, Marché du travail, Système financier, Taille du marché, Dynamisme des entreprises et Innovation. Ils comprennent en tout 103 indicateurs individuels sur base d'une combinaison de données statistiques (70%) et d'informations issues d'une enquête d'opinion menée annuellement auprès de décideurs économiques et de chefs d'entreprises et réalisée en collaboration avec un réseau d'instituts partenaires, dont la Chambre de commerce pour le Luxembourg (30%). Chaque indicateur, sur une échelle de 0 (moins bonne performance) à 100 (meilleure performance), indique la distance à laquelle se situe une économie par rapport à la situation idéale.

En effet, cet indicateur synthétique est établi sur la base d'une combinaison de 103 critères extrêmement diverses (indicateurs macroéconomiques, infrastructures, qualité du système éducatif, situation sociale, intensité de la recherche et du développement...), dont 34 données statistiques fournies par les organisations internationales (ou «hard data») et 79 critères issus de réponses aux enquêtes de perception auprès de 15 000 cadres et dirigeants d'entreprises dans 139 pays, soit, en moyenne, moins de 100 personnes interrogées par pays. Tous ces critères sont corrélés avec le niveau de vie.

Cette accumulation de données doit permettre de prendre en compte tous les « facteurs permettant aux économies nationales d'atteindre une croissance économique soutenue et une prospérité à long terme »¹.

Résultats pour le Maroc (Source : Banque Mondiale)

Résultats chiffrés pour la période 2011-2019

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
Score	4.16	4.15	4.11	4.21	4.17	4.24	4.2	58.5	60
Classement	73	70	77	72	72	70	71	75	75
Nbr de pays	142	144	148	144	140	138	137	140	141

nouvelle méthodologie 4.0 *

¹<https://odc.gouvernement.lu/fr/statistiques/benchmarks-internationaux/benchmarks-competitivite-attractivite.html>

En 2018, s'appuyant sur 40 années d'expérience dans l'analyse comparative des conducteurs de longue durée de compétitivité, le Forum économique mondial a introduit un nouvel indice de compétitivité mondial 4.0 en intégrant la notion de la quatrième révolution industrielle (4IR) dans la définition de la compétitivité. L'indice intègre des aspects bien établis avec des leviers nouveaux et émergents qui stimulent la productivité et la croissance. Il souligne le rôle du capital humain, de l'innovation, de la résilience et de l'agilité, non seulement comme moteurs, mais aussi comme caractéristiques du succès économique dans la 4IR.

En introduisant de nouveaux concepts (culture de l'entreprise, entreprises adoptant des idées perturbatrices, multi-acteurs collaboration, pensée critique, méritocratie, confiance sociale) à côté de composants plus traditionnels (TIC et infrastructures physiques, stabilité macroéconomique, droits de propriété, années de scolarité...etc.), la performance d'un pays pour les résultats globaux du GCI ainsi que pour chacune de ses composantes est rapportée comme un «score de progrès» sur une échelle de 0 à 100, où 100 représente la «frontière», optimale. Chaque pays devrait avoir pour objectif de se rapprocher de la frontière pour chaque composante de l'indice. Le GCI 4.0 permet aux économies de suivre les progrès au fil du temps. Cette approche souligne que la compétitivité n'est pas un jeu à somme nulle entre pays, elle est réalisable pour tous les pays.

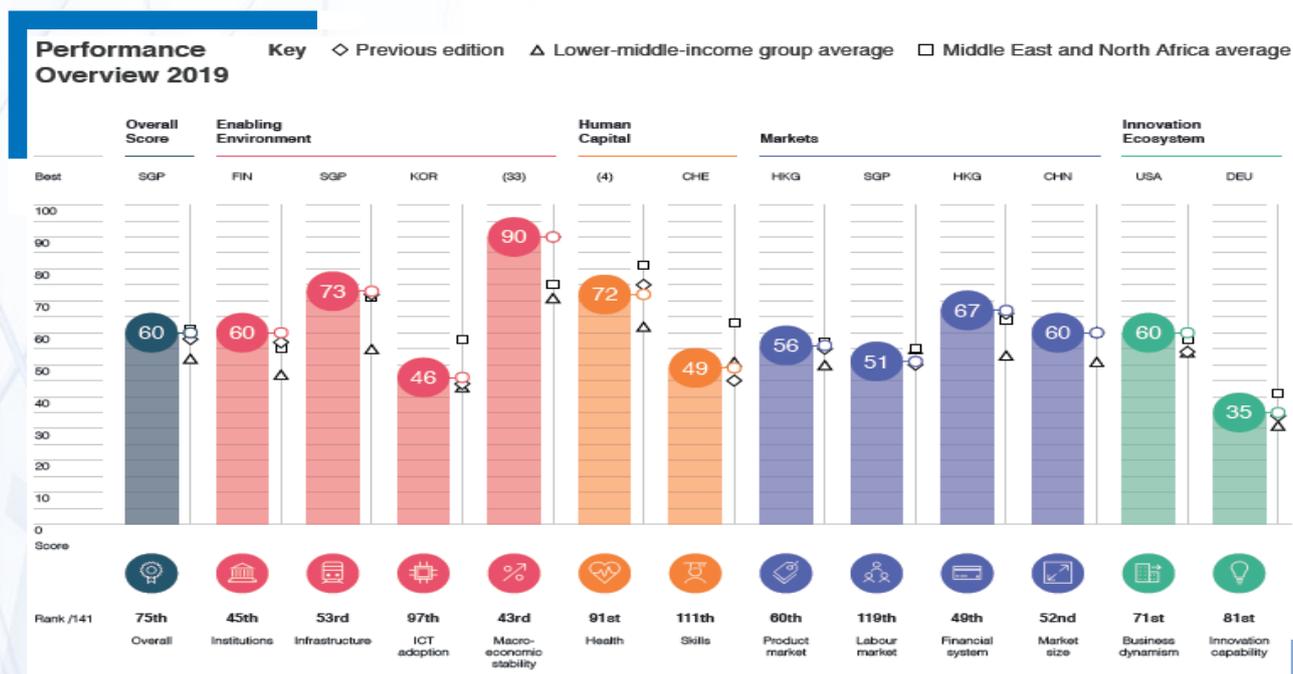
Analyse quantitative pour l'exercice 2019 : le Maroc recule sur 4 piliers, stagne sur 2 et avance sur 6 autres par rapport à l'édition 2018

Piliers	2018		2019		Variation Rank
	Rank	Score	Rank	Score	
Institutions	54	56.6	45	60.0	+9
Infrastructure	53	71.5	53	72.6	0
ICT adoption	93	44.2	97	46.2	-4
Macroeconomic Stability	47	90.0	43	90.0	+4
Health	88	74.9	91	72.3	-3
Skills	114	45.2	111	48.6	+3
Product market	75	55.2	60	56.0	+15
Labour market	119	50.0	119	51.5	0
Financial system	44	66.3	49	67.5	-5
Market size	53	60.0	52	60.5	+1
Business dynamism	99	53.9	71	59.8	+28
Innovation capability	78	34.0	81	35.1	-3

- En se positionnant au 75e rang sur 141 pays (soit la même place que lors de l'édition 2018 : 75e/140), le Maroc stagne dans le classement annuel 2019 du Forum économique mondial (WEF) sur la compétitivité. Par rapport à l'année précédente, le Royaume a amélioré légèrement son score de 1,4 point. Sur le pilier de la stabilité macroéconomique, le Maroc s'est classé 43e sur un total de 141 pays.

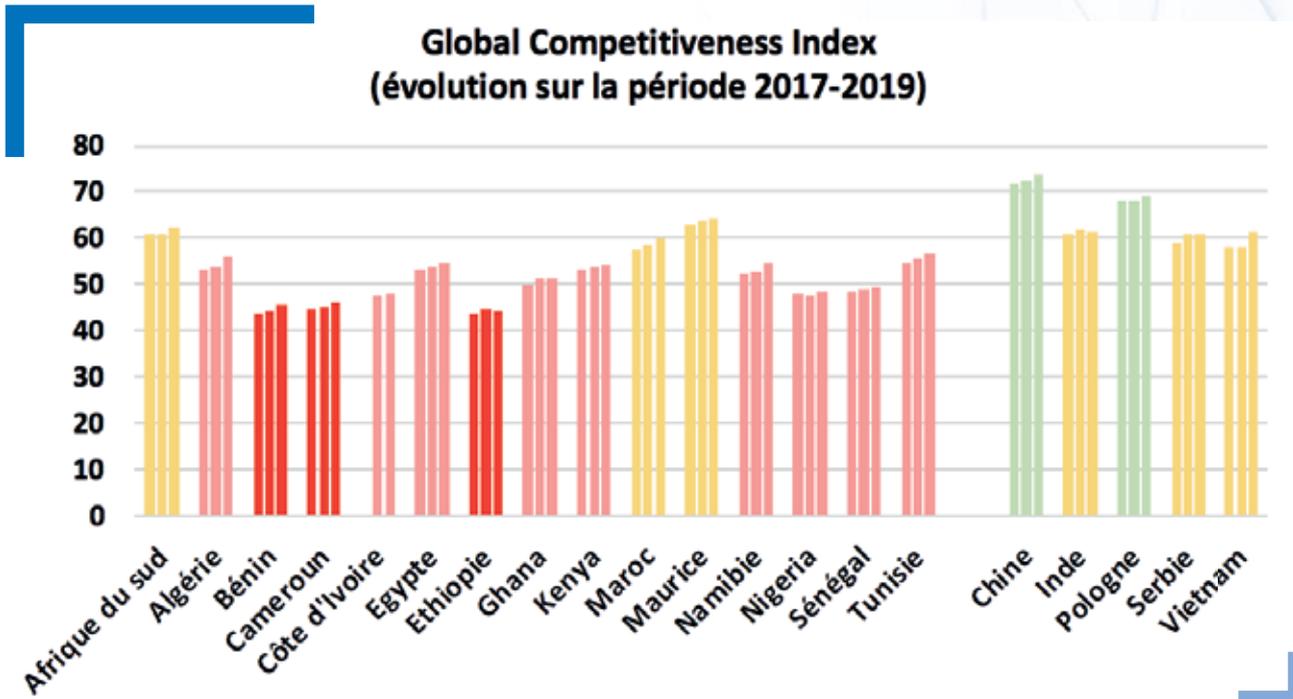
- Avec un score de 90/100, il maintient un positionnement international fort en matière de maîtrise de l'inflation et garde la note maximale au même titre que plusieurs autres pays avancés en la matière. Des améliorations sont enregistrées aussi du côté de la dynamique de la dette. Le WEF accorde au pays le score de 80 et est ainsi classé 43e sur le total des pays.
- Pour le WEF, le Maroc dispose d'un bon système financier (49e rang) et accumule une bonne solidité des banques (30e). L'analyse de l'écart du ratio crédit/PIB est globalement maîtrisée.
- Sur le volet des infrastructures et des équipements de base, le Maroc est classé 53e. Cette évolution positive se justifie essentiellement par la qualité des infrastructures routières, ferroviaires et portuaires. Le port de Tanger Med ou encore le projet de la ligne à grande vitesse (LGV) entre Tanger et Casablanca lui permettent de bien se positionner.
- Quant à la sécurité, le Maroc présente également un positionnement très favorable. Il est situé au 20e rang parmi les pays les plus sûrs. Pour obtenir ce résultat, le WEF s'est basé sur plusieurs critères : crime organisé, taux d'homicides (pour 100.000 habitants), incidence du terrorisme et fiabilité des services de police.
- Les auteurs du rapport ont évoqué aussi les obstacles liés au climat des affaires. Pour cela, ils ont étudié plusieurs volets tels que celui portant sur les institutions (le Maroc classé 45e), les infrastructures (53e), les nouvelles technologies (97e), l'environnement économique (43e) et la santé (91e). Le pays a été jugé aussi en matière du commerce et des services (60e) ou encore l'incidence de la corruption (62e).
- Les choix marocains en matière d'ouverture commerciale (100e) ont été aussi analysés. Le Royaume est classé 20e sur le critère de la prévalence des barrières non tarifaires. Celles-ci entravent l'expansion des échanges extérieurs. Toutefois, trois autres facteurs sont à prendre en compte : les tarifs commerciaux et leur complexité ainsi que l'efficacité du dédouanement.
- Le rapport du WEF met encore une fois en lumière les retards enregistrés dans les domaines des compétences et de l'innovation. En effet, le Maroc se situe à la 111e place sur le pilier « compétences ». Main-d'œuvre actuelle et future, qualité de la formation professionnelle, compétence des diplômés... des efforts doivent encore être consentis en la matière.
- L'accès à une main-d'œuvre qualifiée et compatible aux besoins du marché du travail constitue une préoccupation pour le milieu des affaires. Les exigences administratives, la bureaucratie, la lourdeur des impôts et la capacité insuffisante à innover sont autant de critères à évaluer.
- Le WEF est plutôt critique par rapport à l'enseignement au Maroc et le classe au 121e rang. Il en est de même pour la dimension « capital social ou humain » où le Maroc occupe le 130e rang sur 141 pays. Le défi à relever reste celui d'avoir une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi et de favoriser l'intégration.

Indice de compétitivité globale – Vue d’ensemble au titre de l’année 2019



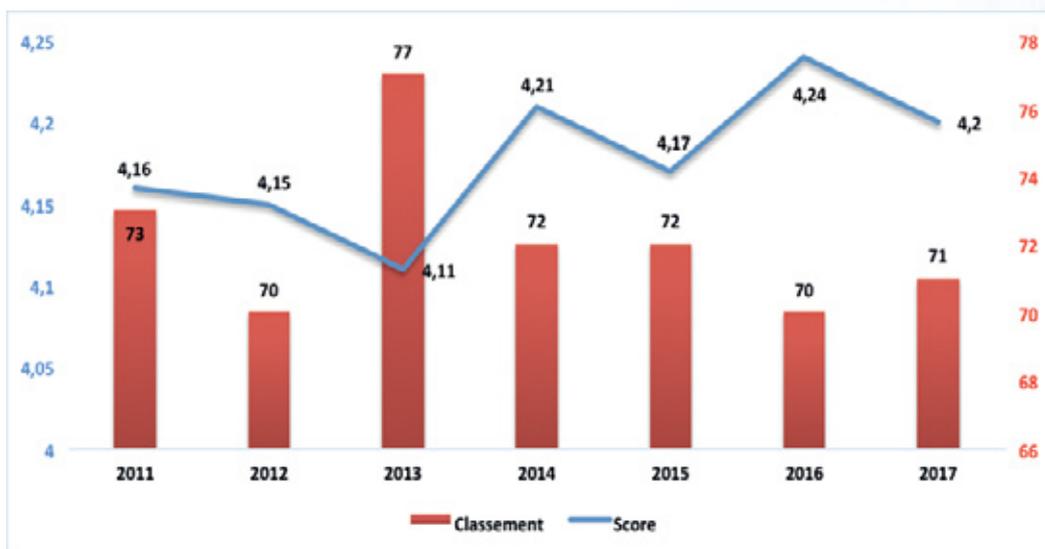
Éléments de benchmark au titre de l’année 2019 :

- Parmi les pays africains, l’Île Maurice arrive en tête de ce classement (52e à l’échelle mondiale) avec un score de 64/100, largement au-dessus de la moyenne. Le pays a surtout enregistré de bonnes performances au niveau de certains indicateurs tels que la stabilité macroéconomique (89e), le système financier (77e), et le système de santé.
- L’Afrique du Sud occupe la deuxième place sur le continent (60e à l’échelle mondiale) avec un score général de 62/100, porté par les indicateurs tels que la stabilité macroéconomique (88e), le système financier (83e), et la taille de son marché (69e).
- Comparé à ses voisins du continent et de la Région, le Maroc se place cette année au troisième rang africain (75e rang mondial), derrière les Îles Maurice (52e rang mondial) et l’Afrique du Sud (60e) au moment où la majorité de ses voisins africains occupent les dernières places du tableau. Le Maroc est aussi champion du Maghreb, devant la Tunisie (87e), l’Algérie (89e) et la Mauritanie (134e).
- Dans le monde arabe, le Maroc arrive à la huitième place, derrière les Emirats arabes unis (25e), le Qatar (29e), l’Arabie saoudite (36e), Bahreïn (45e), le Koweït (46e), le Sultanat d’Oman (53e) et la Jordanie (70e).



Analyse quantitative pour la période 2011-2017 : le Maroc recule sur 5 piliers et avance sur 7 autres

Entre 2011 et 2017, le Maroc a connu des fluctuations en ce qui concerne son classement dans l'indice de compétitivité globale. Ainsi, sa meilleure performance (70e rang) a été enregistré dans les années 2012 et 2016.



Sur le plan des piliers qui constituent l'indice de compétitivité globale, le Maroc a pu améliorer son classement dans 7 Piliers sur 12.

Piliers	2011		2017		Variation Rank
	Rank	Score	Rank	Score	
Institutions	59	3.98	49	4.2	+10
Infrastructure	69	3.95	54	4.4	+15
Macroeconomic environment	25	5.65	55	4.9	-30
Health and primary education	93	5.38	81	5.6	+12
Higher education and training	98	3.62	101	3.6	-3
Goods market efficiency	76	4.15	58	4.4	+18
Labor market development	132	3.52	120	3.6	+12
Financial market development	62	4.16	72	3.9	-10
Technological readiness	66	3.69	82	3.8	-16
Market Size	57	4.03	53	4.3	+4
Business sophistication	80	3.78	69	4.0	+11
Innovation	80	3.02	94	3.1	-14

Indice / Facteur / Sous-facteur	1 ^{ère} date analysée / Maroc	Note Maroc 1 ^{ère} date	Classé Maroc 1 ^{ère} date	Note Maroc 2019/2020	Classé Maroc 2019/2020	Commentaire évolution Maroc	Impact sur corruption	Evolution	Éléments saillants
Insolvency regulatory framework Cadre réglementaire de l'insolvabilité	2017	38	104	75	26	Croissance importante de 100% en 2019, ce qui a permis au Maroc de doubler sa valeur pour atteindre le score de 75/100 et marquer un saut important dans le classement mondial, passant du 104 ^e rang en 2017 au 26 ^e rang en 2019	Impact indirect	Evolution positive forte	Note très positive Classement très positif En progression forte
Quality of land administration Qualité de la gestion du foncier	2017	52	69	65	50	Progression de 26% en 2019 par rapport à 2018	Impact direct	Evolution positive forte	Note moyenne plus Classement moyen En progression
Liner shipping connectivity Connectivité du transport maritime	2017	60	20	72	17	Enregistrement d'une tendance haussière des scores depuis 2017 (7% et 12% respectivement), grâce notamment aux performances du port Tanger Med. Avec ces progrès le Maroc occupe le 17 ^e rang mondial	Impact indirect	Evolution positive forte	Note positive Classement très positif En progression forte
Trademark applications Demandes d'enregistrement de marques	2017	265	83	314	86	(par million d'habitants) Enregistrement d'une tendance à la hausse en termes de classement sur la période. Quasi-stagnation de taux associé, passant de 8% en 2018 à 9% en 2019	Impact indirect	Stagnation	Note moyenne Classement négatif
Internet users Utilisateurs d'internet	2017	57	67	65	75	Enregistrement d'une tendance haussière de 11% en 2019 comparativement à 2% réalisée en 2018. Si la note s'est relativement améliorée, le classement est plutôt négatif et en dégradation de 8 places passant du 67 ^e au 75 ^e rang entre 2017 et 2019	Impact moyen	Evolution positive modérée	Note moyenne plus Classement négatif En dégradation
Market capitalization Capitalisation boursière	2017	48	41	54	40	Enregistrement d'une tendance haussière, marquée par une variation annuelle de 4% et 9% respectivement sur la période analysée	Impact indirect	Evolution positive modérée	Note moyenne Classement positif

Property rights Droits de propriété	2017	67	43	76	33	Notation du Maroc passée de 67/100 en 2017 à 76/100 en 2019, enregistrant ainsi une hausse successive de 5% et de 7% respectivement pour la période analysée	Impact moyen	Evolution positive modérée	Note très positive Classement très positif
Efficiency of air transport services Efficience et efficacité des services du transport aérien	2017	67	58	76	38	Enregistrement d'une tendance haussière sur la période, marqué par une augmentation successive de 7% et de 5% entre 2017 et 2019, avec un score de 76/100 (2019)	Impact indirect	Evolution positive modérée	Note très positive Classement très positif
Road connectivity Connectivité routière	2017	79	33	89	30	Enregistrement d'une progression de 12%, la connectivité routière du Maroc ayant atteint 88,5% en 2019	Impact indirect	Evolution positive forte	Note très positive Classement très positif En progression forte
Efficiency of seaport services Efficience et efficacité des services du transport portuaire	2017	66	36	73	24	Enregistrement d'une tendance haussière continue (progression annuelle constante de 5%) depuis 2017. Le score associé a atteint la note 73/100 en 2019	Impact indirect	Evolution positive modérée	Note positive Classement très positif En évolution positive
Soundness of banks Solidité des banques	2017	77	46	81	30	Enregistrement d'une tendance haussière de 7% en 2018. Note à près de 81/100 en 2019, synonyme d'une bonne santé du secteur bancaire marocain	Impact indirect	Evolution positive modérée	Note très positive Classement très positif En évolution positive
Mobile-cellular telephone subscriptions Nombre d'abonnements à la téléphonie mobile	2017	118	65	124	52	(pour 100 habitants) Chiffre en augmentation annuelle relativement faible (4% en 2018 et 1% en 2019), avec un taux de pénétration d'environ 124%. Le classement du Maroc s'est amélioré de 13 places pour se situer en 2019 au 52e rang	Impact moyen	Evolution positive modérée	Note moyenne Classement moyen En progression
Reliability of water supply Qualité d'approvisionnement en eau	2017	80	47	83	42	Une note moyenne de 81/100 sur la période 2017-2019, avec une croissance annuelle de 2% depuis 2017	Impact moyen	Stagnation	Note très positive Classement positif

Ratio of wage and salaried female workers to male workers (%) Taux d'emploi et des salaires des femmes par rapport aux hommes (%)	2017	0	129	0	136	Chute significative de ce pourcentage en 2019 par rapport à 2018 (-11%). Nombre et salaires des femmes (15-64 ans) employées ne représentent qu'un pourcentage minime par rapport aux employés de sexe masculin. Classement en dégradation de 7 places sur la période pour se situer au 136e rang	Impact direct	Evolution négative forte	Note négative Classement très négatif
Open Budget Index Indice du Budget Ouvert	2017	50	77	45	56	Enregistrement d'une baisse de 11% en 2019, mais le classement s'est amélioré passant du 77e au 56e rang. Mise à disposition du public d'informations limitée (45/100)	Impact direct	Stagnation	Note moyenne moins Classement moyen En dégradation
State of cluster development Développement des clusters	2017	55	58	51	88	Enregistrement d'une tendance à la baisse pour cet indicateur depuis 2017 (-2% en 2018 et -5% en 2019) avec une note moyenne de 50/100 Dégradation importante du classement du pays, passant du 58e au 88e rang	Impact direct	Evolution négative forte	Note moyenne Classement négatif En forte dégradation
International co-invention Co-invention internationale	2017	0.09	86	0.06	92	(par million d'habitants) Faibles réalisations pour cet indicateur (même pas un 1 brevet déposé par MH). Des variations annuelles négatives importantes enregistrées allant de 18% en 2018 à 20% en 2019	Impact direct	Evolution négative forte	Note très négative classement très négatif En dégradation
Trade tariffs Tarifs commerciaux	2017	10	108	10	101	Variation annuelle négative constante de 3% sur la période 2017-2019, avec un classement qui est resté entre 108e et 101e rang	Impact indirect	Evolution négative modérée	Note très négative Classement très négatif
Domestic credit to private sector Crédits octroyés au secteur privé	2017	67	46	64	51	Enregistrement d'une baisse continue du pourcentage associé depuis 2017, avec des variations annuelles de -2% et -3% respectivement. Ce pourcentage représente 64% en 2019	Impact moyen	Evolution négative modérée	Note moyenne Classement moyen
Flexibility of wage determination Flexibilité des salaires	2017	77	34	77	38	Enregistrement d'une baisse de 2% en 2019, avec un classement plutôt positif au 38e rang, même avec une dégradation de 4 places	Impact indirect	Stagnation	Note très positive Classement positif

<p>University-industry collaboration in R&D Collaboration entre université et industrie en R&D</p>	<p>2017 43 102 39 120</p>	<p>Enregistrement d'une tendance baissière sur la période 2017-2019, avec des variations de -4% et -5% respectivement. Le classement qui était déjà en 2017 au 102e rang est en dégradation forte pour atteindre le 120e rang.</p>	<p>Impact indirect</p>	<p>Evolution négative modérée</p>	<p>Note négative Classement très négatif En forte dégradation</p>
<p>Non-performing loans Non performance des Prêts</p>	<p>2017 6 81 8 91</p>	<p>Enregistrement d'une baisse relativement faible en 2019 avec un taux de -1%, mais le classement du Maroc s'est dégradé de 10 place sur les 2 dernières années. Globalement, la note et le classement restent à des niveaux insatisfaisants.</p>	<p>Impact moyen</p>	<p>Evolution négative modérée</p>	<p>Note très négative Classement très négatif En dégradation</p>
<p>Healthy life expectancy Espérance de vie en bonne santé</p>	<p>2017 86 63.15 90</p>	<p>Enregistrement d'une baisse relativement faible en 2019, avec un taux de -1%. Mais la valeur reste en deçà du potentiel, en comparaison notamment avec d'autres pays similaires. Ce qui a pour conséquence un classement au 86e rang en 2017 qui passe au 90e rang en 2019</p>	<p>Impact indirect</p>	<p>Evolution négative modérée</p>	<p>Note négative Classement très négatif En forte dégradation</p>
<p>Extent of staff training Formation professionnelle</p>	<p>2017 48 115 52 106</p>	<p>Atteinte de la valeur moyenne pour le pays, avec une baisse de 1% entre 2018 et 2019</p>	<p>Impact indirect</p>	<p>Evolution négative modérée</p>	<p>Note moyenne Classement très négatif</p>
<p>Electricity supply quality Qualité de l'approvisionnement en électricité</p>	<p>2017 12 81 15 97</p>	<p>Enregistrement d'une baisse de 1% entre 2019 et 2018, mais ce pourcentage reste relativement élevé en termes de perte (15%)</p>	<p>Impact moyen</p>	<p>Evolution négative forte</p>	<p>Note très négative Classement très négatif</p>

La matrice des indicateurs constituant l'indice de compétitivité globale et qui ont enregistré des performances, qu'elles soient positives ou négatives, a permis de dresser le tableau récapitulatif suivant :

Impact sur la corruption	Evolution positive forte	Evolution positive modérée	Evolution négative forte	Evolution négative modérée	Total
Impact direct	1	0	1	1	3
Impact moyen	0	3	1	2	6
Impact indirect	3	6	1	6	16
Total	4	9	3	9	25

L'analyse de ce tableau par rapport aux évolutions enregistrées permet de faire ressortir les résultats suivants :

- Sur les 25 indicateurs, le Maroc a enregistré 4 évolutions positives fortes, soit 16% contre 12% (3 indicateurs) qui ont connu des régressions fortes.
- Pour les évolutions modérées qui sont au nombre total de 18, le Maroc est partagé à pied d'égalité entre les augmentations et les diminutions modérées avec un nombre de 9 à chacun, soit 36% sur l'ensemble des évolutions.
- Ces chiffres enregistrés et qui sont pratiquement identiques pour les évolutions positives et négatives, ont permis au Maroc de garder sa position dans le classement de l'indice globale de la compétitivité (75e rang).

L'analyse du tableau par rapport à la nature de l'impact sur la corruption permet de dégager les constats suivants :

- 64% des indicateurs ont un impact indirect sur la corruption, soit 16/25 des indicateurs qui ont connu une tendance positive ou négative depuis 2017.
- Les indicateurs avec un impact moyen sur la corruption constituent pratiquement le ¼, soit 24% de l'ensemble des indicateurs.
- L'impact direct ne représente que 12% des indicateurs.
- Au niveau de l'impact indirect sur la corruption, on constate la prédominance des évolutions modérées avec 76%, suivie par l'évolution positive forte avec 19%.
- En ce qui concerne l'impact direct sur la corruption, les évolutions enregistrées qui sont au nombre de 3 sont départagées d'une manière égale (1/3) par chacune des types d'évolution mise à part l'évolution positive modérée.

Ces premières tendances qui ont été dégagées sur la base de la matrice réalisée et des croisements effectués, sont étayées par les analyses détaillées qui interviennent ci-après.

Analyse quantitative et qualitative

Les performances positives

Selon la démarche décrite plus haut, l'analyse a permis de faire ressortir les performances positives concernant les composantes (indicateurs) suivantes :

■ 11.04 Insolvency regulatory framework (Cadre réglementaire de l'insolvabilité)

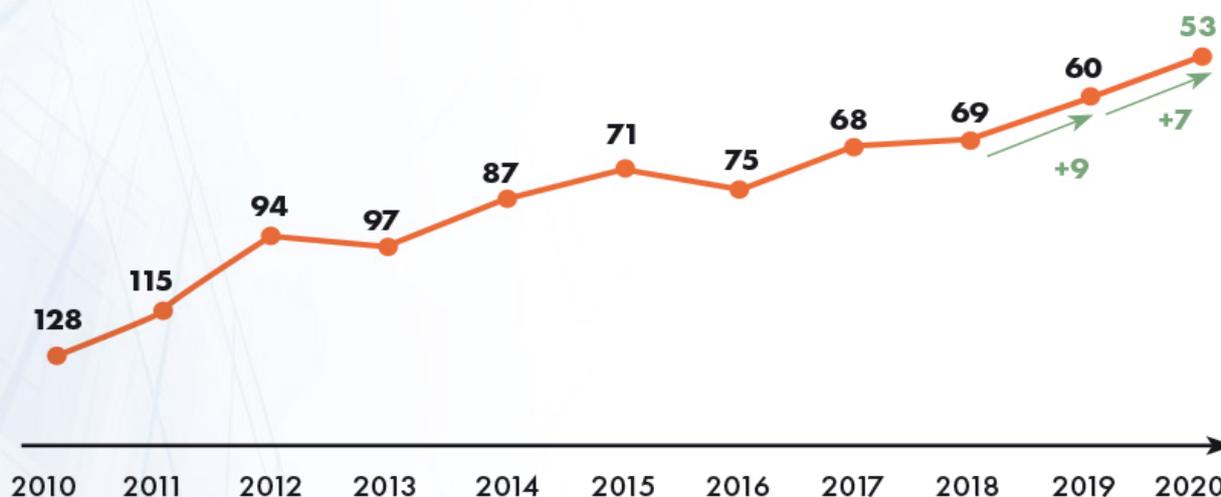
Cet indice mesure l'adéquation et l'intégrité du cadre juridique appliqué à la liquidation et à la réorganisation de procédure. Les scores les plus élevées indiquant une législation en matière d'insolvabilité mieux conçue pour la réhabilitation d'entreprises viables et la liquidation d'entreprises non viables.

L'indice est calculé comme la somme des scores sur l'indice d'ouverture, de la procédure de gestion de la dette du débiteur, de l'indice des actifs, de l'indice des procédures de redressement et de l'indice de participation au créancier.

Le Maroc a réalisé une croissance importante de 100% ce qui lui a permis de doubler sa valeur pour atteindre 75/100.

Selon les résultats de Doing Business 2020, le Maroc a reculé de deux places sur le règlement de l'insolvabilité par rapport à la précédente édition. Il s'est classé 73e au niveau mondial, 5e en Afrique et 4e dans la région MENA. Il y a dix ans, le Maroc était très mal classé sur cet indicateur. L'adoption et la publication au Bulletin officiel en avril 2018 de la loi réformant le livre V du Code de commerce a permis d'améliorer le classement du Maroc. Actuellement, les projets portant sur l'élaboration et l'adoption du décret relatif au syndic et celui relatif à la dématérialisation sont en cours d'étude.

Évolution du Maroc dans le classement Doing Business



SOURCE : DOING BUSINESS

1.16 Quality of land administration (Qualité de la gestion du foncier)

C'est le score sur la qualité de l'indice de la gestion du foncier, qui évalue la fiabilité des infrastructures, la transparence des informations, la couverture géographique, la résolution des litiges fonciers et l'égalité d'accès aux droits de propriété. L'échelle va de 0 à 30 (meilleur).

Concernant cet indicateur, le pays a connu une progression de 26% en 2019 par rapport à 2018. Ces résultats proviennent de la base de données de Doing Business et selon les résultats de 2020, le Maroc est passé du 123e rang en 2010 au 81e sur l'indicateur du transfert de propriété. Il est 6e en Afrique et 9e dans la région MENA. Le royaume a reculé de 13 places par rapport à l'édition de 2019. Les réformes entreprises au cours des dernières années sont encore insuffisantes et doivent être consolidées par d'autres mesures. Dans ce cadre, le Maroc travaille sur certains projets dont le projet Tawtik.ma, piloté par le Conseil national de l'ordre des notaires du Maroc qui vise à mettre en place une plateforme électronique d'échange des données entre les notaires et les différentes administrations en relation avec la profession du notariat (DGI, TGR, ANCFCC...) en vue d'une dématérialisation totale du processus lié au transfert de propriété. S'ajoutent à cela l'inscription en ligne des actes de vente dans le registre foncier par l'ANCFCC et la dématérialisation de l'obtention du quitus fiscal.

La dématérialisation du dépôt des demandes de transfert de propriété des biens immobiliers permet de renforcer l'arsenal de lutte contre le phénomène de la spoliation immobilière. Et ce, d'autant que la plateforme Tawtik.ma (dédiée aux procédures liées aux actes notariaux) est directement connectée au service Mohafadati, qui offre aux propriétaires la possibilité de suivre en temps réel toutes les formalités opérées sur leurs titres fonciers.

En outre, le dépôt électronique de la demande de transfert de biens immobiliers se traduira par une fluidification des procédures et, partant, un raccourcissement du délai d'obtention du certificat de propriété (48 heures au plus tard).

2.07 Liner shipping connectivity (Connectivité du transport maritime)

C'est le Liner Shipping Connectivity Index, qui évalue la connectivité d'un pays aux réseaux maritimes mondiaux. L'indice utilise une échelle ouverte, le score de référence de 100 correspond au pays le plus connecté en 2004.

L'indice est basé sur cinq composantes du secteur du transport maritime : le nombre de navires, leur capacité de transport de conteneurs, la taille maximale des navires, le nombre de services et le nombre d'entreprises qui déploient des porte-conteneurs dans les ports d'un pays.

Ce score a enregistré une tendance haussière depuis 2017 (12% en 2018 et 7% en 2019) grâce aux performances du port Tanger Med qui a enregistré, selon l'indice de connectivité des transports maritimes de 2019 publié par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et le Développement (CNUCED), la plus forte progression absolue au monde. Une tendance qui devrait se poursuivre, voire se renforcer, puisque cette infrastructure portuaire a connu une importante extension avec Tanger Med II. Les performances de Tanger Med lui valent, aux côtés du Port-Saïd (Égypte), le rang de principal port africain de la région méditerranéenne. Tanger Med fournit de vastes services de transbordement, tirant parti de sa position géographique et des investissements du secteur privé des principaux opérateurs portuaires mondiaux.

Tanger Med fait également du Maroc l'un des pays africains, aux côtés de l'Égypte, du Djibouti et de l'Afrique du Sud, qui attirent les plus grands porte-conteneurs en Afrique.

12.10 Trademark applications (Demandes d'enregistrement de marques)

C'est le nombre de demandes d'enregistrement de marques par million d'habitants. Il est calculé sur la base du nombre de demandes internationales d'enregistrement de marques déposées directement ou par le biais du système de Madrid par pays d'origine et par million d'habitants. La résidence du premier demandeur est utilisée pour déterminer l'origine d'une demande. Lorsqu'il y a plusieurs candidats, seul le premier est pris en compte. Cet indicateur est basé sur le concept de « nombre équivalent ». Autrement dit, une demande déposée auprès d'un office régional de propriété intellectuelle est comptée plusieurs fois en fonction du nombre de ses membres. Une transformation logarithmique est appliquée au score brut avant qu'il ne soit normalisé sur une échelle de 0 à 100.

Une tendance à la hausse est enregistrée pour le Maroc avec un taux de +8% en 2018 et +9% en 2019. Ces résultats sont confirmés par le classement du pays selon le rapport de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Selon l'édition 2019 de l'Indice mondial de l'innovation, le Royaume a gagné deux places pour se positionner au 79^{ème} rang sur 129 pays. Il devance le Panama (75^{ème}), la Bosnie-Herzégovine (76^{ème}) et le Kenya (77^{ème}) mais arrive juste derrière la Biélorussie (72^{ème}) et l'Argentine (73^{ème}).

Dans ce classement, publié conjointement par l'OMPI, l'Université Cornell et l'INSEAD, le Maroc n'obtient qu'un score.

A l'échelle du continent africain, le Maroc a obtenu le score de 31,63 sur 100 qui lui permis d'occuper la troisième place, derrière l'Afrique du Sud qui pointe au 63^{ème} rang avec un score de 34,04 sur 100 et la Tunisie (70^{ème}, 32,83/100).

Selon l'Indice mondial de l'innovation, qui propose un classement des capacités et des performances des économies en matière d'innovation, le Royaume devance, en revanche, le Kenya qui se place au 77^{ème} rang mondial avec un score de 31,13 sur 100, la Mauritanie (82^{ème}; 30,61/100), l'Égypte (92^{ème}; 27,47/100), le Botswana (93^{ème} ; 27,43/100), le Rwanda (94^{ème} ; 27,38/100) et le Sénégal (96^{ème} ; 26,83/100).

3.05 Internet Users (Utilisateurs d'internet)

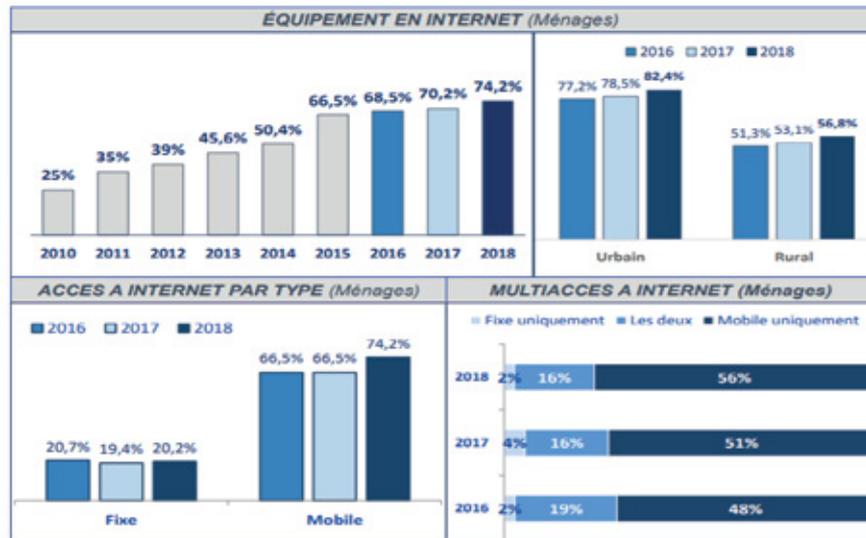
Nombre d'utilisateurs d'Internet en pourcentage de la population d'un pays au cours des trois derniers mois.

Cet indice a connu une hausse remarquable de 11% en 2019 par rapport à 2018 contre seulement 2% en 2018 en comparaison avec 2017.

Selon les données de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT), le parc 4G continue de croître fortement au Maroc. À fin 2019, il s'établit à 15,72 millions, soit une croissance de 63,6%. En 2018, la croissance du parc 4G avait déjà atteint 40,6%. De son côté, le parc des abonnés Internet s'est établi à 25,38 millions, marquant une progression de 11,4% contre 2,6% en 2018. Le taux de pénétration d'internet atteint ainsi 71,3%. Le parc Internet mobile a enregistré une croissance annuelle de 11,22% (2,21% en 2018) pour atteindre 23,68

millions d'abonnés. Ainsi, l'usage Data mobile continue de croître avec un trafic qui a progressé de plus de 30% sur une année.

En 8 ans, l'équipement des ménages en accès Internet a été multiplié par 3.



Sur le plan continental africain, le Maroc est classé à la première position en ce qui concerne le taux de pénétration avec 62% selon les données de la Banque Mondiale et il se positionne à la 3ème place selon le classement de l'Union Internationale de la Télécommunication (UIT).

Banque Mondiale			UIT			World Stats		
Rang	Pays	Taux de pénétration	Rang	Pays	Taux de pénétration	Rang	Pays	Taux de pénétration
1er	Maroc	62%	1er	Tunisie	64,10%	1er	Kenya	83%
2e	Seychelles	59%	2e	Gabon	62%	2e	Liberia	80,90%
3e	Cap Vert	57%	3e	Maroc	61,70%	3e	Tanzanie	71,60%
4e	Afrique du Sud	56%	4e	Seychelles	58,70%	4e	Seychelles	70%
5e	Djibouti	56%	5e	Cap Vert	57,10%	5e	Tunisie	67%
6e	Maurice	56%	6e	Afrique du Sud	56,10%	6e	Mali	63,40%
7e	Tunisie	56%	7e	Djibouti	55,60%	7e	Maurice	63,20%
8e	Gabon	50%	8e	Maurice	55,40%	8e	Cap vert	62,80%
9e	Algérie	48%	9e	Namibie	51%	9e	Maroc	61,80%
10e	Egypte	45%	10e	Algérie	47,60%	10e	Nigeria	59,50%

9.04 Market capitalization (Capitalisation boursière)

C'est l'indicateur de la capitalisation boursière : La valeur totale des sociétés nationales cotées, exprimée en pourcentage du PIB. Calculé comme le prix de l'action de toutes les sociétés nationales cotées multiplié par le nombre de leurs actions en circulation. Les fonds d'investissement, les fonds communs de placement et les sociétés dont le seul objectif commercial est de détenir des actions d'autres sociétés cotées sont exclus. Les données sont des valeurs de fin d'année.

Une tendance à la hausse pour cet indicateur qui est passé de 48% du PIB en 2017 à 54% du PIB en 2019, soit des hausses annuelles de 4% et 8% respectivement.

Dans son dernier rapport sur les places financières, le Fonds monétaire arabe (AMF) a réalisé un benchmark entre 16 principales bourses arabes en termes de performance, volumes traités, capitalisations...sur la base du « AMF composite Index » qui a enregistré une hausse de 16% en glissement annuel. La Bourse de Casablanca représente 6,1% dans l'indice composite avec 36 sociétés prises en compte sur 75.

En termes de capitalisation, le marché boursier de l'Arabie Saoudite s'accapare plus de 41% de la capitalisation globale des places arabes avec un montant de 496 milliards de dollars à fin 2018. Arrive en deuxième rang le Qatar Stock Exchange avec un poids de 13,42% suivi d'Abu Dhabi Securities Market dont la part s'élève à 11,42%.

Pour la capitalisation de la Bourse des Valeurs de Casablanca, elle ne représente que 5,02% de la totalité en 2018. En termes de profondeur, la place Casablancaise affiche un ratio de liquidité de 8%.

	<i>Volumes échangés en 2018 (millions \$)</i>	<i>Capitalisations (millions \$)</i>	<i>Liquidité</i>
Algérie	1996,1	369,42	540,3%
Khartoum	1295,5	2482,83	52,2%
Arabie Saoudite	232322,2	496287,01	46,8%
Egypte	19256,8	41791,08	46,1%
Dubai	16098,8	93469,91	17,2%
Kuwait	13691,8	94399,18	14,5%
Amman	3268,9	22724,02	14,4%
Qatar	18811,2	161668,35	11,6%
Palestine	353,1	3724,53	9,5%
Casablanca	4831,9	60461,7	8,0%
Abu Dhabi	10771,5	137591,25	7,8%
Beirut	633,6	9675,18	6,5%
Bahrain	858,9	21746,76	3,9%
Damascus	50,3	1295,65	3,9%
Tunis	88,7	9830,79	0,9%
Muscat	1980,4	4721081	0,04%

1.14 Property rights (Droits de propriété)

C'est la réponse à la question « **Dans quelle mesure les droits de propriété, y compris les actifs financiers, sont-ils protégés ?** »

La note pour le Maroc est passée de 67.14/100 en 2017 à 75.71/100 en 2019 enregistrant ainsi une hausse successive de 5% et de 7% respectivement.

Le score obtenu pour le Maroc pourrait s'améliorer au niveau de l'édition 2020 de l'indice de compétitivité globale avec l'adoption du projet de loi sur la propriété privée et plus particulièrement sur les biens immobiliers qui a été déposée le 4 février 2020 à la chambre des représentants.

Ce texte vise à criminaliser la voie de fait qui viole la propriété privée. Acte par lequel une administration s'approprie un bien sans aucun fondement légal ou réglementaire et sans qu'il y ait aucune relation avec une décision des autorités administratives.

2.06 Efficiency of air transport services (Efficience et efficacité des services du transport aérien)

C'est la réponse à la question « **Quelle est l'efficacité (c.-à-d. fréquence, ponctualité, vitesse, prix) des transports aériens en matière de prestations de service ?** »

Une augmentation successive de 7% et de 5% entre 2017 et 2019 avec un score de 75.71/100 (2019).

Le transport aérien marocain a connu, ces dernières années, d'importantes transformations prenant en considération, d'une part, les spécificités des différentes régions et des marchés-cibles, et, d'autre part, la création de nouvelles compagnies aériennes adaptées aux besoins de l'économie nationale, notamment à travers la concrétisation des paris pris par le Maroc pour libéraliser les accords de transport aérien. Les accords conclus avec de nombreux pays se sont traduits par le niveau élevé de libéralisation et de renforcement des services, ainsi que par l'impact sur la dynamique de développement du transport aérien marocain.

2.01 Road connectivity (Connectivité routière)

C'est l'indice de connectivité routière, qui mesure la vitesse et le réseau linéaire moyens d'un itinéraire de conduite reliant les 10 villes ou plus qui représentent ensemble au moins 15% de la population totale de l'économie. L'échelle va de 0 à 100 (excellent).

La connectivité routière du Maroc a atteint 88,5/100 en 2019 avec une progression de 12% par rapport à 2018.

Ce réseau comprend un linéaire de 1800 km d'autoroutes et 1093 km de voie express. Le réseau autoroutier est prévu pour passer de 1.800 km à 3.000 km en 2030.

2.08 Efficiency of seaport services (Efficience et efficacité des services du transport portuaire)

C'est la réponse à la question de l'enquête « Quelle est l'efficacité (c'est-à-dire la fréquence, la ponctualité, la vitesse, le prix) des services portuaires (ferries, bateaux). »

Une hausse en continue depuis 2017 pour le Maroc. Ce score a atteint la note 72/86/100 en 2019. Il va croître d'une année à l'autre avec l'atteinte des objectifs de la Stratégie Portuaire Nationale à l'horizon 2030, qui permettra non seulement d'accompagner l'évolution de l'économie, mais aussi de saisir de nouvelles opportunités, afin d'intégrer davantage le Maroc à la compétitivité mondiale.

Après la mise en exploitation de Tanger Med II, le Maroc dispose actuellement d'une capacité globale de 260 millions de tonnes contre un trafic enregistré à fin 2018 d'environ 138 millions de tonnes. Une marge de 120 millions en termes de capacité à exploiter pour atteindre les objectifs de 2030.

9.06 Soundness of banks (Solidité des banques)

C'est la réponse à la question de l'enquête « Comment évaluez-vous la solidité des banques ? »

Cet indice frôle pratiquement la note 81.4/100 en 2019 ce qui dénote d'une bonne santé du secteur bancaire marocain.

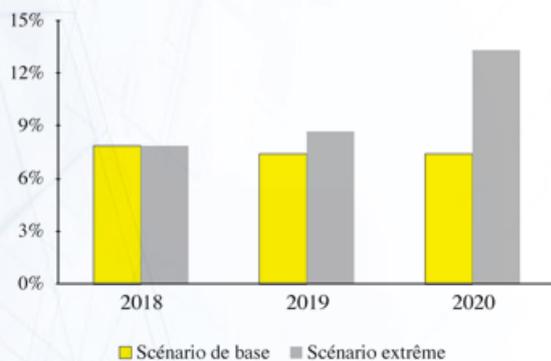
La Banque centrale mène chaque année des stress tests pour évaluer la solidité des établissements qu'elle régule. Les résultats des tests de résistance menés en 2018 laissent apparaître une augmentation du taux de créances en souffrance à 8,7% en 2019 et 13,4% en 2020 (scénario extrême). Il s'affichait à fin 2018 à 7,3%.

Cette dégradation du portefeuille des banques ramènerait le ratio moyen de fonds propres global en dessous du minimum requis soit, 12%. Les coussins de conservation constitués par les banques leur permettraient d'absorber l'impact de ces chocs. Mais, BAM ne renseigne pas sur les résultats individuels, les situations étant bien différentes d'un établissement à l'autre.

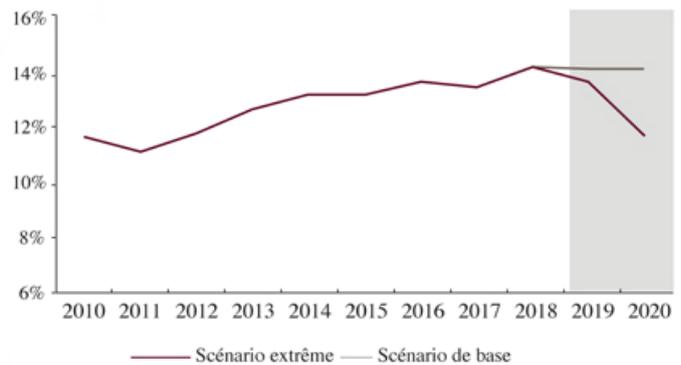
Les stress tests ont été réalisés sur l'exercice 2018, marqué par un changement majeur avec l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 qui introduit une nouvelle classification, dépréciation et comptabilisation des instruments financiers. Même les créances saines doivent désormais être provisionnées, ce qui constitue un changement radical de philosophie.

Taux d'impayé et ratio de solvabilité en conditions normales et en cas de choc

Taux des créances en souffrance



Ratio de solvabilité



Source: Rapport sur la stabilité financière

3.01 Mobile-cellular telephone subscriptions (Nombre d'abonnements à la téléphonie mobile)

Nombre d'abonnements à la téléphonie mobile cellulaire pour 100 habitants. Cet indicateur comprend les abonnements post-payés, les comptes prépayés actifs (c'est-à-dire qui ont été actifs au cours des trois derniers mois) et tous les abonnements cellulaires mobiles qui offrent des communications vocales.

Ce chiffre est en augmentation relativement faible mais continue d'une année à l'autre avec une hausse de 4% en 2018 et 1% en 2019.

Selon l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT), le parc de la téléphonie mobile s'est accru de 4,31% à 46,67 millions d'abonnés au terme de l'année 2019, réalisant un taux de pénétration de 131,14%.

2.02 Reliability of water supply (Qualité d'approvisionnement en eau)

C'est la réponse à la question : « Évaluez la qualité de l'approvisionnement en eau (manque d'interruptions et de débit fluctuations) ? »

Une moyenne de 81.43/100 sur la période 2017-2019 avec une croissance annuelle de 2% depuis 2017.

Dans le cadre de l'approvisionnement de l'ensemble de la population du Royaume en eau potable, un état des lieux exhaustif pour évaluer le déficit et les besoins à l'horizon 2027 a été réalisé.

Un plan d'action (programme) a été mis en place et qui permettra de généraliser le raccordement de tous les centres ruraux, au nombre de 1.273 (1,9 million d'habitants) et la généralisation de l'approvisionnement en eau potable de tous les douars du Royaume.

Aussi, le programme vise l'amélioration du rendement des réseaux de distribution dans les villes et centres urbains à hauteur de 78% à l'horizon 2027.

Les performances négatives

Selon la démarche décrite plus haut, l'analyse a permis de faire ressortir les performances négatives concernant les composantes (indicateurs) suivantes :

8.11 Ratio of wage and salaried female workers to male workers (%) (Taux d'emploi et des salaires des femmes par rapport aux hommes (%))

C'est le rapport entre les salaires et le nombre des femmes employées âgées entre 15 et 64 ans par rapport aux employés masculins de même âge.

Ce pourcentage a chuté considérablement entre 2019 et 2018. Il indique clairement que le nombre et salaires des femmes (15-64 ans) employées ne représentent qu'un pourcentage minime par rapport aux employés de sexe masculin. Ces résultats confirment ceux de l'indice mondial de disparité entre les sexes élaboré par le WEF. Selon son rapport de 2020, le Maroc est classé 143 sur 153 pays par rapport à l'indice mondial de disparité entre les sexes utilisé par le WEF pour élaborer son indice de compétitivité. C'est aussi le pays le plus inégalitaire de l'Afrique du Nord et dans la moitié la plus inégalitaire des pays de la planète, indique le rapport d'Oxfam.

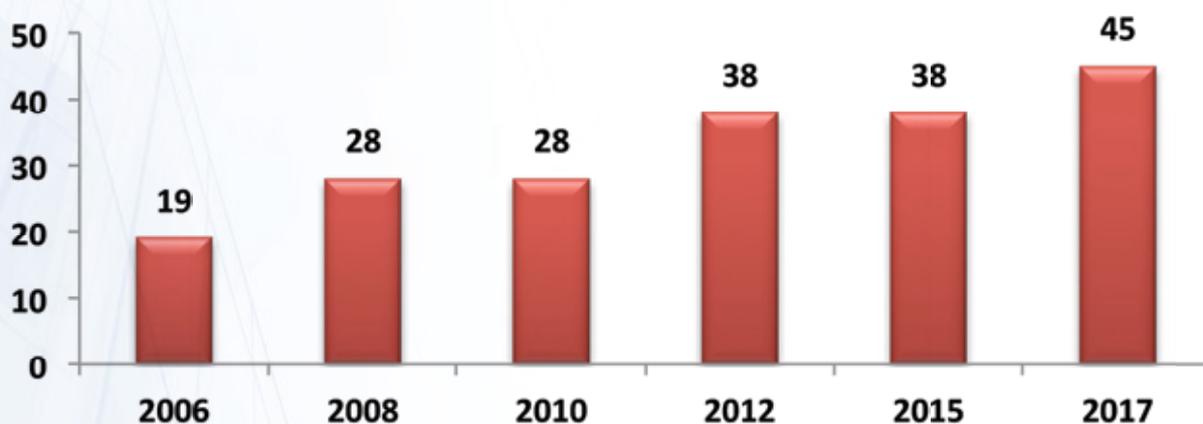
MIDDLE EAST AND NORTH AFRICA		
Country	Overall rank	Overall score
Israel	46	0.722
Tunisia	119	0.648
United Arab Emirates	121	0.642
Kuwait	126	0.630
Qatar	127	0.629
Algeria	128	0.629
Turkey	130	0.628
Bahrain	132	0.627
Egypt	135	0.614
Mauritania	136	0.607
Morocco	137	0.607
Jordan	138	0.605
Oman*	139	0.605
Lebanon	140	0.595
Saudi Arabia	141	0.590
Iran, Islamic Rep.	142	0.589
Syria	146	0.568
Iraq*	147	0.551
Yemen	149	0.4994

Par catégories, le Maroc est 141ème en termes d'opportunités économiques, 117ème pour l'éducation et la scolarisation, 135ème pour la santé et la survie et 102ème pour ce qui est de représentation politique.

La participation économique des femmes reste faible au Maroc comme en atteste leur part limitée dans la population active (22,2% en 2018). C'est l'une des principales sources des inégalités de genre. À cela s'ajoute le niveau élevé du taux de chômage parmi les femmes (14% en 2018 contre 8,4% pour les hommes).

1.06 Open Budget Index (Indice du Budget Ouvert)

L'Indice sur le Budget Ouvert (IBO) évalue la quantité et la pertinence des informations budgétaires mise à la disposition du Public. L'enquête sur le budget ouvert (EBO) évalue les trois composantes d'un système de responsabilité des finances publiques : l'accès du public à l'information budgétaire ; les opportunités pour le public de participer au processus budgétaire, et le rôle et l'efficacité des institutions officielles de contrôle, y compris la législature et la Cour des comptes.



- Le Maroc met à la disposition du public des informations limitées. (45/100)
- Le score de 45 de l'Indice sur le budget ouvert obtenu par le Maroc en 2017 est bien supérieur au score enregistré en 2015 (une augmentation de 7 points).
- Le Maroc n'a pas fait de progrès dans les domaines suivants : Il n'a produit ni Rapport préalable au budget ni Revue de milieu d'année et ni Rapport de fin d'année.

Document	2006	2008	2010	2012	2015	2017
Rapport préalable au budget	●	●	●	●	●	●
Projet de budget de l'exécutif	●	●	●	●	●	●
Budget approuvé	●	●	●	●	●	●
Budget des citoyens	●	●	●	●	●	●
Rapports en cours d'année	●	●	●	●	●	●
Revue de milieu d'année	●	●	●	●	●	●
Rapport de fin d'année	●	●	●	●	●	●
Rapport d'audit	●	●	●	●	●	●

● Mise à la disposition du public ● Non produit
 ● Publié avec du retard ou Non publié en ligne ou Produit à des fins internes uniquement

■ 12.02 State of cluster development (Développement des clusters)

C'est la réponse à la question de l'enquête « **Comment sont organisés les clusters sur les plans : concentration géographique d'entreprises, de fournisseurs, de producteurs de produits et services, et des entreprises spécialisées dans un domaine particulier) ?** »

Le Maroc enregistre une baisse de cet indicateur depuis 2017 avec une notre moyenne de 50/100. Ces résultats peuvent être reliés aux objectifs du plan d'émergence 2014-2020. L'évaluation de cette politique n'a pas été réalisée.

Selon les statistiques disponibles, 14 clusters ont été créés depuis 2001. Aujourd'hui, seuls le Technopark de Casablanca formé en société privée accueillant 180 entreprises innovantes (MITC pour Moroccan Information Technopark Company) et Maroc Numeric Cluster qui rassemble 42 start-ups arrivent à tirer leur épingle du jeu.

Cependant, les points faibles du Maroc restent nombreux. Le manque de capacité managériale et de moyens humains pour travailler à l'international conjugués à une réactivité insuffisante liée notamment à une bureaucratie peu efficace, sont autant de données qui pénalisent le développement de projets innovants. Sans parler des aspects financiers.

12.03 International co-invention (Co-invention internationale)

Ce chiffre exprime le nombre de demandes de famille de brevets déposées auprès des co-inventeurs à l'étranger par million d'habitants. C'est la moyenne sur la période 2013-2015.

Calculé comme la somme des demandes de famille de brevets avec au moins un co-inventeur situé à l'étranger. Les données sont extraites de la base de données PATSTAT par date de dépôt et pays inventeur en utilisant des comptes fractionnaires, et exprimées en demandes par million d'habitants. Une transformation logarithmique est appliquée au score brut avant qu'il ne soit normalisé sur une échelle de 0 à 100.

Les résultats exprimés par le Maroc montrent une grande faiblesse à ce niveau (**même pas un 1 brevet déposé par MH**). Cela a une relation étroite avec notre système d'enseignement qui enregistre des dysfonctionnements à tous les plans : gouvernance, qualité du système... Ces lacunes ont été reprises dans tous les rapports nationaux et internationaux.

7.05 Trade tariffs (Tarifs commerciaux)

Ce taux est relatif au taux de droit moyen pondéré appliqué, exprimé en points de pourcentage. C'est la moyenne des taux effectivement appliqués pondérés par les parts d'importation de produits correspondant à chaque pays partenaire. Les tarifs appliqués sont considérés comme les taux de droits appliqués par une administration douanière sur les marchandises importées. Il s'agit des taux publiés par les autorités douanières nationales aux fins de l'administration des droits.

Importations dans le cadre des Accords de libre-échange								
En millions de dirhams								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017	
								%
Union Européenne(*)	94.297	94.977	96.964	108.184	112.463	110.332	-2.131 -1,9	
dont : Espagne	20.609	21.087	21.378	24.951	27.846	27.175	-671 -2,4	
France	20.872	20.149	20.354	23.463	21.060	20.270	-790 -3,8	
Italie	11.935	11.696	11.548	12.358	13.288	13.674	+386 +2,9	
Allemagne	11.528	11.943	13.342	14.746	15.230	12.747	-2.483 -16,3	
Part (%)	48,9	47,2	48,8	47,3	45,1	42,3		
Etats-Unis	8.815	10.377	9.025	9.746	10.695	17.615	+6 920 +64,7	
Part (%)	30,4	38,5	38,0	37,5	35,5	46,1		
Turquie	7.796	10.587	11.509	12.519	13.517	15.500	+1.983 +14,7	
Part (%)	64,6	73,3	72,8	69,0	70,2	72,0		
Accord d'Agadir	3.715	4.318	3.835	4.087	4.637	5.355	+718 +15,5	
dont : Egypte	2.875	3.522	2.939	3.173	3.486	4.122	+636 +18,2	
Tunisie	772	706	746	833	1.034	1.060	+26 +2,5	
Jordanie	68	90	150	82	116	173	+57 +49,1	
Part (%)	60,5	67,0	65,4	67,4	69,9	67,1		
ALE	2.069	1.632	1.913	1.428	2.527	2.906	+379 +15,0	
dont : Norvège	813	333	633	330	1.325	1.617	+292 +22,0	
Suisse	1.255	1.299	1.278	1.098	1.168	1.274	+106 +9,1	
Part (%)	63,9	54,7	58,4	47,0	60,6	59,7		
Total des ALE	116.692	121.891	123.246	135.964	143.839	151.708	+7.869 +5,5	

Source: Office des changes

(*) Il s'agit des vingt-huit pays de l'Union Européenne.

Part (%) des importations réalisées dans le cadre de l'Accord dans les importations totales originaires des pays signataires de cet Accord.



Selon les résultats de l'indice de compétitivité globale du WEF de 2019, notre pays est mal classé en matière d'ouverture commerciale (100e/141). Le Royaume est classé 20e sur le critère de la prévalence des barrières non tarifaires. Celles-ci entravent l'expansion des échanges extérieurs. Toutefois, trois autres facteurs sont à prendre en compte : les tarifs commerciaux et leur complexité ainsi que l'efficacité du dédouanement.

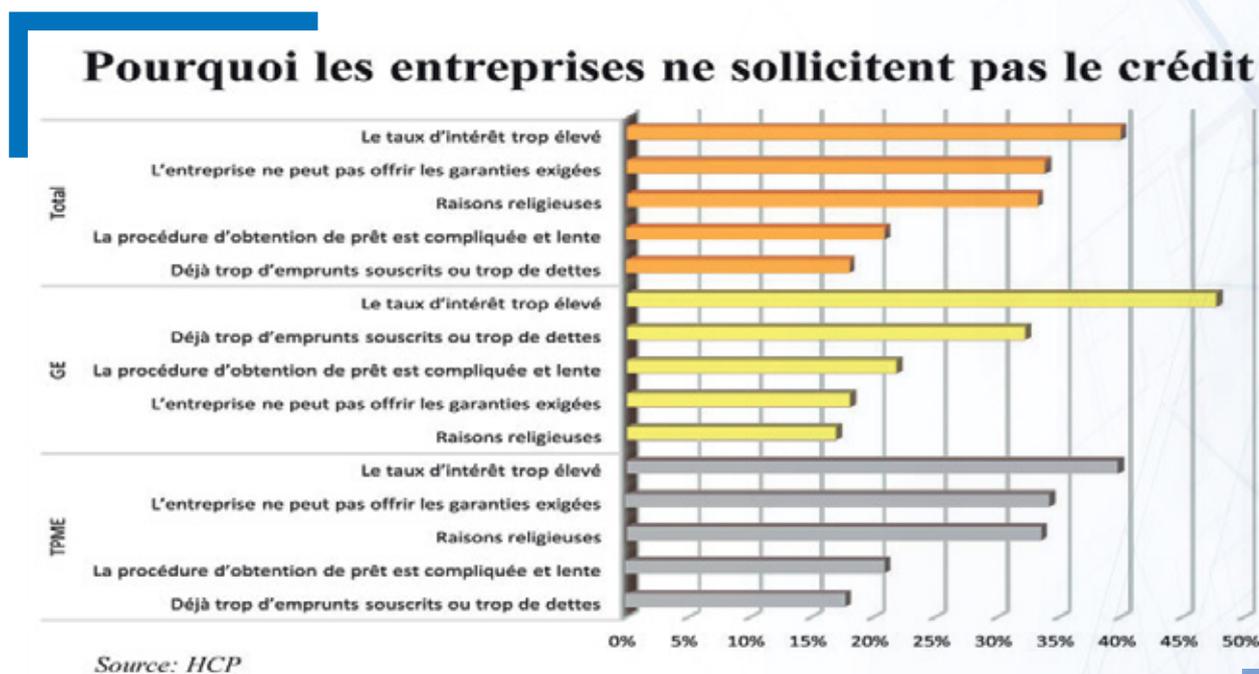
Avec les différents accords commerciaux signés par le Maroc, les pouvoirs publics en sont arrivés à la conclusion que la surprotection douanière poussait plus les entreprises à ne pas se restructurer en profitant du parapluie des tarifs douaniers. Il fallait dynamiser non seulement les exportations, mais surtout renforcer la compétitivité du tissu économique et capter les investissements étrangers.

9.01 Domestic credit to private sector (Crédits octroyés au secteur privé)

C'est la valeur totale des ressources financières fournies au secteur privé, exprimée en pourcentage du PIB. Cet indicateur est calculé comme la somme des prêts, des achats de titres autres que de capital, des crédits commerciaux et des autres comptes débiteurs qui établissent une demande de remboursement fournie par les sociétés financières aux entreprises et aux ménages.

Ce pourcentage a connu une baisse depuis 2017 pour représenter 64% en 2019.

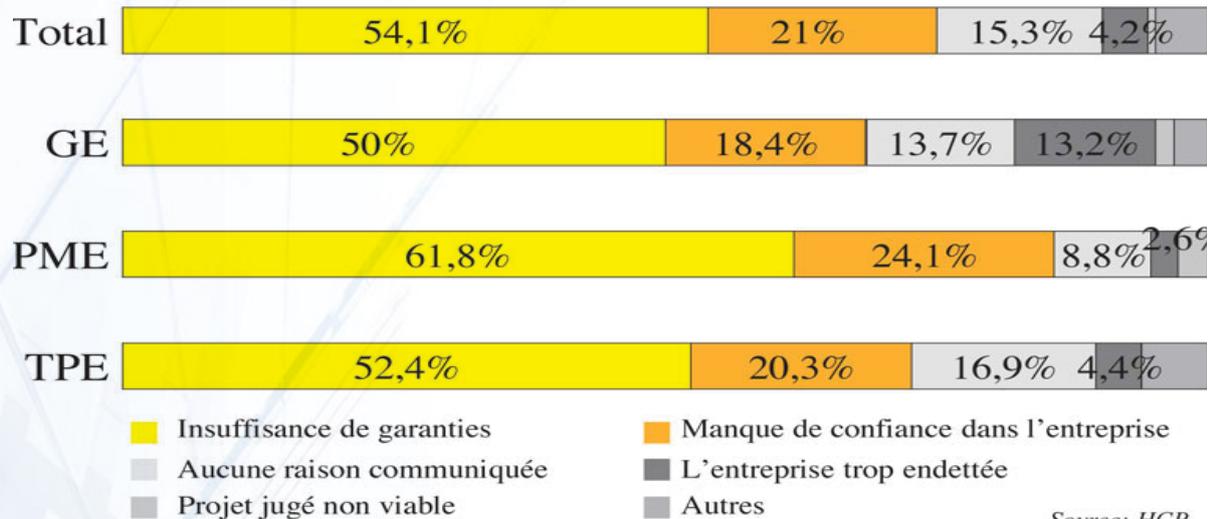
Selon l'enquête menée par le HCP entre janvier et juillet 2019 auprès des entreprises, une entreprise sur cinq recourt au financement externe, dont 93% provient du crédit bancaire. Cette proportion s'élève à 46% pour les grandes entreprises (GE) contre 18% pour les très petites et moyennes entreprises (TPME).



Les TPME sont les plus confrontées aux difficultés d'accès au financement qui constitue un obstacle sévère pour 40% d'entre elles, précisant que dans l'ensemble, 58% des chefs d'entreprises sont insatisfaits des services offerts par les institutions financières et que ce mécontentement est plus accentué chez les TPE (63%).

En outre, le HCP relève que 35% des entreprises ont demandé un crédit auprès d'une institution bancaire au cours des trois dernières années. Cette proportion est de 56% pour les GE et de 27% pour les TPE.

Motifs de rejet des demandes de crédit



L'enquête souligne que le taux d'intérêt élevé ainsi que les garanties exigées par les banques sont les principaux freins à la demande de crédit. Elle révèle aussi que près de 33% des entreprises évitent de recourir au crédit bancaire pour des raisons religieuses.

Pour les chefs d'entreprises sondés, les deux facteurs les plus déterminants pour l'accès au financement bancaire, à savoir les garanties exigées et le taux d'intérêt, se sont davantage resserrés durant la période considérée.

8.04 Flexibility of wage determination (Flexibilité des salaires)

Ce chiffre reflète la flexibilité dans la détermination des salaires. C'est la réponse à la question suivante : « Comment sont généralement fixés les salaires ? »

Les chiffres montrent que les entreprises négocient les salaires avec leurs employés individuellement malgré l'existence d'une réglementation de fixation du salaire minimum. La pratique est une autre chose.

Selon une étude réalisée par Bank Al-Maghreb, qui repose sur une analyse rétrospective et un benchmark international, revient sur les faits stylisés caractérisant le salaire minimum au Maroc, en examinant ses liens avec la distribution salariale, le chômage et l'informel avant de simuler les effets d'une hausse potentielle de celui-ci sur l'économie nationale.

Au Maroc, le salaire minimum est fixé par les autorités gouvernementales après consultation des partenaires sociaux (représentants des employeurs et employés). En 2019, le Smig et le Smag ont été respectivement de l'ordre de 2.698 DH et 1.903 DH.

Entre 1999 et 2019, ils ont été revalorisés 10 fois à partir d'un niveau initial de 1.659 DH pour le Smig et de 1.075 DH pour le Smag mensuellement.

Evolution du salaire minimum au Maroc et seuil d'optimalité

Revalorisation annuel du SMIG et du SMAG entre 1999 et 2017 au Maroc

	SMIG horaire (en DH)	SMAG journalier (en DH)	Taux de revalorisation annuel (en %)	SMIG mensuel (en DH)	SMAG mensuel (en DH)
1999	7.98	41.36	-	1 659.8	1 075.4
2000	8.78	45.50	10	1 826.2	1 183.0
2004 *	9.66	50.00	10	1 845.1	1 300.0
2008	10.14	52.50	5	1 936.7	1 365.0
2009	10.64	55.12	5	2 032.2	1 433.1
2011	11.70	60.63	10	2 234.7	1 576.4
2012	12.24	63.39	5	2 337.8	1 648.1
2014	12.85	66.56	5	2 454.4	1 730.6
2015	13.46	69.73	5	2 570.9	1 813.0
2019	14.13	73.22	5	2 698.8	1 903.7

* En 2004, la réglementation sur la durée maximale du travail a changé d'un volume horaire mensuel de 208 heures à 191 heures. Par conséquent, la hausse du SMIG mensuel a été de 1% malgré une hausse du SMIG horaire de 10%.

Source de données : Ministère de l'emploi marocain

L'étude relève que le ratio du salaire minimum sur le salaire moyen est sensiblement élevé et que la distribution salariale est concentrée autour du Smig, particulièrement durant les années marquées par une faible croissance, laissant soupçonner un effet de diffusion des hausses du salaire minimum aux autres catégories de salaires au Maroc.

Par ailleurs, l'analyse indique qu'il existerait un lien négatif avec l'emploi des jeunes et une dualité du marché du travail en faveur de l'extension du secteur informel chaque fois qu'une augmentation du salaire minimum est décidée.

D'autre part, la mise en simulation d'une hausse de 5% du SMIG montre que cette dernière aurait un impact négatif modéré, quoique permanent, sur l'économie marocaine.

Pour des décisions de relèvement plus importantes, des effets de non linéarité seraient à prendre en considération. En d'autres termes, la baisse du PIB qui serait induite par une hausse de 10% du Smig serait plus que deux fois plus élevée que la baisse engendrée par une hausse de 5% de ce salaire.

12.04c University-industry collaboration in R&D (Collaboration entre université et industrie en R&D)

C'est la réponse à la question précise suivante : « Dans quelle mesure les entreprises et les universités collaborent-elles en matière de recherche et développement (R&D) ? »

Les résultats montrent une faiblesse à ce niveau pour plusieurs raisons : Au Maroc, le budget alloué à la R&D ne dépasse pas 0,8% du PIB, soit 14 milliards de DH. Le pays est ainsi classé derrière l'Afrique du Sud et l'Egypte qui font beaucoup mieux. Dans les pays de l'OCDE, la moyenne est de 2,3%.

Dans son rapport intitulé « Le nouveau modèle de développement du Maroc : Contribution du CESE », le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) a recommandé que le Maroc se doit de fixer un objectif de 3% du produit intérieur brut (PIB) en dépense annuelle de Recherche et Développement (R&D) publique et privée à un horizon de 10 ans et de 1,5% en 5 ans, selon le Conseil économique, social et environnemental (CESE).

9.07 Non-performing loans (Prêts non performants)

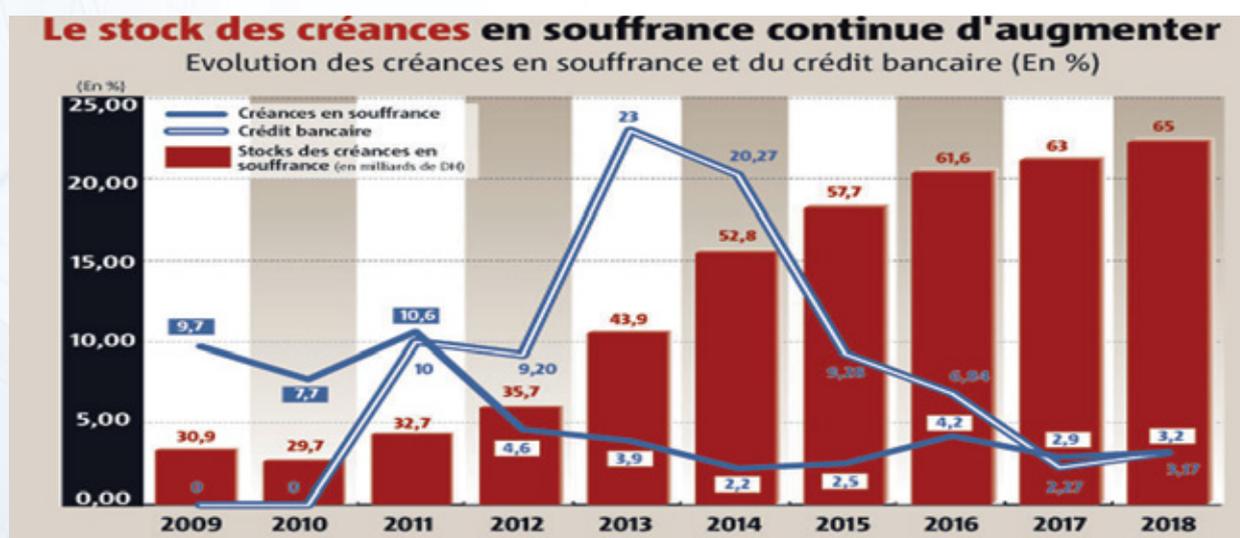
Cet indicateur mesure le ratio de la valeur des prêts non performants (créances douteuses) divisé par la valeur totale du portefeuille de prêts de toutes les banques opérant dans un pays.

Les prêts en défaut sont des paiements d'intérêts en souffrance depuis 90 jours ou plus. Le montant du prêt enregistré comme non performant comprend la valeur brute du prêt telle qu'elle est inscrite au bilan, et non pas seulement le montant en souffrance.

Les créances en souffrance ont atteint un niveau préoccupant. En 2018, l'encours a augmenté encore de 2,5%, culminant désormais à 65 milliards de DH. Avec ce volume, ce sont 7,5% des crédits dont le remboursement est entaché de difficultés ou définitivement compromis. Chez certaines banques, notamment celles à capitaux étrangers, ce taux dépasse les 10%.

De plus, force est de constater que les impayés des entreprises non financières (constituées en majorité du privé) ont gonflé de 2,5% à 39 milliards de DH pour représenter 11,4% des crédits qui leur sont accordés.

D'après les données de Bank Al-Maghrib, l'encours des créances compromises (c'est-à-dire avec très peu d'espoir de récupération) a bondi de 5,2% à 53,5 milliards de DH, alors que les créances pré-douteuses ont baissé de 4% à 2,7 milliards de dirhams et les créances douteuses de 13,8% à 6,8 milliards. Désormais, 85% des créances en souffrance sont compromises.



L'agence de notation Fitch Rating conteste les chiffres des banques. Pour elle, les créances en souffrance du secteur ne reflètent pas la réalité. Les analystes de l'agence affirment que les pratiques locales sous-estiment l'ampleur des mauvaises créances dans les bilans. Ainsi, le taux des impayés varie plutôt de 12 à 14%. Un écart qui s'expliquerait par une différence

d'appréciation des risques. Autrement dit, si les hypothèses selon lesquelles l'agence calcule la sinistralité des crédits venaient à être appliquées à la lettre au secteur bancaire, l'on dépasserait facilement les 100 milliards de DH de créances en souffrance.

5.01 Healthy life expectancy (Espérance de vie en bonne santé)

C'est l'espérance de vie en bonne santé (EVBS) ou espérance de vie sans incapacité (EVSI) qui désigne le nombre moyen d'années – au sein de l'espérance de vie – qu'une personne peut espérer vivre à la naissance sans être limitée dans les actes de la vie quotidienne par des incapacités temporaires ou permanentes, et ce, dans les conditions médicales, sanitaires et sociales de l'année considérée.

Ce chiffre était de 64 ans en 2018 avant de baisser à 63 ans en 2019. Ces statistiques sont des estimations pour l'année 2017.

Dans les pays développés, où le système de santé est performant, la différence entre l'espérance de vie à la naissance et l'espérance de vie en bonne santé est minime. Ce qui n'est pas le cas pour le Maroc puisque l'édition 2018 des indicateurs sociaux publiée par le HCP montre que les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 10,2% de la population en 2017. L'espérance de vie à la naissance est estimée quant à elle à 76,3 ans. Celle des femmes atteint 77,8 ans.

Tableau D : IDG du Maroc pour 2018, par rapport à quelques pays et groupes de pays

	Rapport F-H	Valeurs de l'IDH		Espérance de vie à la naissance		Durée attendue de scolarisation		Durée moyenne de scolarisation		RNB par habitant	
	Valeur de l'IDG	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Maroc	0.833	0.603	0.724	77.7	75.2	12.6	13.6	4.6	6.4	3,012	12,019
Tunisie	0.899	0.689	0.767	78.5	74.5	15.8	14.4	6.4	7.9	4,737	16,722
Libye	0.931	0.670	0.720	75.8	69.9	13.0	12.6	8.0	7.2	4,867	18,363
États arabes	0.856	0.634	0.740	73.8	70.2	11.7	12.3	6.4	7.8	5,338	25,343
IDH moyen	0.845	0.571	0.676	70.9	67.8	11.9	11.5	5.0	7.8	2,787	9,528

Tableau E : IIG du Maroc pour 2018, par rapport à quelques pays et groupes de pays

	Valeur de l'IIG	Rang de l'IIG	Taux de mortalité maternelle	Taux de natalité parmi les adolescentes	Sièges parlementaires occupés par des femmes (% de femmes)	Population ayant au moins commencé des études secondaires (% des 25 ans et plus)		Taux d'activité (% des 15 ans et plus)	
						Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Maroc	0.492	118	121	31.0	18.4	29.0	35.6	21.4	70.4
Tunisie	0.300	63	62	7.8	31.3	42.3	54.6	24.1	69.9
Libye	0.172	41	9	5.8	16.0	69.4	45.0	25.7	79.0
États arabes	0.531	—	148	46.6	18.3	45.9	54.9	20.4	73.8
IDH moyen	0.501	—	198	34.3	20.8	39.5	58.7	32.3	78.9

Le taux de mortalité maternelle est exprimé en nombre de décès sur 100,000 naissances vivantes et le taux de natalité parmi les adolescentes en nombre de naissances pour 1,000 femmes entre 15 et 19 ans.

6.02 Extent of staff training (Formation professionnelle)

Cet indicateur mesure l'étendue de la formation du personnel. C'est la réponse à la question suivante : « Dans quelle mesure les entreprises investissent-elles dans la formation et le développement des employés ? »

Le Maroc atteint juste la moyenne avec une baisse légère entre 2018 et 2019 de 1%.

Selon l'enquête nationale auprès des entreprises réalisée par le HCP en 2019 :

- 26% des entreprises ont mené des actions de formation au profit de leur personnel. Cette proportion s'élève à 32% dans le secteur des services contre 26% pour les entreprises industrielles.
- 75% des GE offrent une formation à leurs employés contre 34% pour les PME et 18% chez les TPE.
- 30 % des entreprises de 20 ans et plus ont fourni des actions de formation à leur personnel contre moins de 20% des entreprises de création récente.
- Pour les deux tiers des entreprises la formation continue n'est pas une préoccupation. 23% citent des contraintes financières.
- 36% des entreprises invoquent l'absence de soutien de l'Etat dans ce domaine.

Secteurs	TPE	PME	GE	Total
Industrie	6,0%	30,0%	74,9%	26,4%
Construction	5,4%	24,9%	68,9%	16,0%
Commerce	17,9%	29,0%	80,8%	25,6%
Services	25,1%	43,3%	73,1%	32,2%
Ensemble	17,5%	34,1%	74,7%	26,4%

■ 2.01 Electricity supply quality (Qualité de l'approvisionnement en électricité)

Cet indicateur mesure la qualité de l'approvisionnement en électricité. C'est les pertes d'électricité lors de la transmission et de la distribution comprennent les pertes lors de la transmission entre les sources d'approvisionnement et les points de distributions et lors de la distribution aux consommateurs, notamment le chapardage.

Une légère baisse entre 2019 et 2018 de 1% mais ce pourcentage est relativement élevé en termes de perte (15%). Même si l'ONEE enregistre encore des pertes sur le réseau, il a, en 2017, significativement réduit à 0.64 minute (soit 38 secondes) la durée des coupures de courant, hors incidents exceptionnels, une durée nettement inférieure à l'objectif d'une minute fixé par l'ONEE lui-même et une amélioration majeure par rapport à la durée moyenne de coupure 23 minutes en 2008.

II. Bertelsmann Foundation Transformation Index (BTI)

Méthodologie

Le BTI, élaboré par Bertelsmann Stiftung, évalue dans quelle mesure et comment les pays gèrent l'évolution sociale vers la démocratie et l'économie de marché. Les conclusions sur la transformation et la gestion politique sont résumées dans deux classements :

- l'indice de situation qui représente la valeur moyenne des scores pour les dimensions « Transformation politique » et « Transformation économique »,
- l'indice de gestion qui évalue la capacité de gouvernance des décideurs politiques.

Guidés par un livre de codes normalisé, les experts des pays évaluent dans quelle mesure un total de 17 critères ont été respectés pour chacun des 129 pays. Ces experts fondent les notes qu'ils fournissent dans les évaluations qui composent les rapports nationaux. Un deuxième expert pays examine ensuite ces évaluations et ces scores. Dans une dernière étape, la cohérence est assurée en soumettant chacun des 49 scores individuels attribués par pays à des processus d'étalonnage régionaux et interrégionaux. La normalisation du processus analytique de cette manière permet des comparaisons ciblées des politiques de réforme.

L'indice agrège les résultats de cette étude approfondie des processus de transformation et de la gestion politique en deux indices : l'indice de statut et l'indice de gouvernance. L'indice de statut, avec ses deux dimensions analytiques de transformation politique et économique, identifie la position de chacun des 129 pays sur la voie de la démocratie dans le cadre de l'État de droit et d'une économie sociale de marché. L'indice de gouvernance évalue la qualité du leadership politique avec lequel les processus de transformation sont dirigés.

Indice de statut		Indice de Gouvernance	
SI Democracy Status	SII Market Economy Status	G Governance Index	GII Governance Performance
Q1 Stateness	Q6 Level of Socioeconomic Development	Q13 Level of Difficulty	Q14 Steering Capability
Q1.1 Monopoly on the use of force	Q6.1 Socioeconomic barriers	Q13.1 Structural constraints	Q14.1 Prioritization
Q1.2 State identity	Q7 Organization of the Market and Competition	Q13.2 Civil society traditions	Q14.2 Implementation
Q1.3 No interference of religious dogmas	Q7.1 Market-based competition	Q13.3 Conflict intensity	Q14.3 Policy learning
Q1.4 Basic administration	Q7.2 Anti-monopoly policy	Q13.4 GNI p.c. Atlas method rescaled	Q15 Resource Efficiency
Q2 Political Participation	Q7.3 Liberalization of foreign trade	Q13.5 UN Educ. Index rescaled	Q15.1 Efficient use of assets
Q2.1 Free and fair elections	Q7.4 Banking system	Q13.6 BTI Stateness & Rule of Law	Q15.2 Policy coordination
Q2.2 Effective power to govern	Q8 Currency and Price Stability		Q15.3 Anti-corruption policy
Q2.3 Association / assembly rights	Q8.1 Anti-inflation / forex policy		Q16 Consensus-Building
Q2.4 Freedom of expression	Q8.2 Macrostability		Q16.1 Consensus on goals
Q3 Rule of Law	Q9 Private Property		Q16.2 Anti-democratic actors
Q3.1 Separation of powers	Q9.1 Property rights		Q16.3 Cleavage / conflict management
Q3.2 Independent judiciary	Q9.2 Private enterprise		Q16.4 Civil society participation
Q3.3 Prosecution of office abuse	Q10 Welfare Regime		Q16.5 Reconciliation
Q3.4 Civil rights	Q10.1 Social safety nets		Q17 International Cooperation
Q4 Stability of Democratic Institutions	Q10.2 Equal opportunity		Q17.1 Effective use of support
Q4.1 Performance of democratic institutions	Q11 Economic Performance		Q17.2 Credibility
Q4.2 Commitment to democratic institutions	Q11.1 Output strength		Q17.3 Regional cooperation
Q5 Political and Social Integration	Q12 Sustainability		
Q5.1 Party system	Q12.1 Environmental policy		
Q5.2 Interest groups	Q12.2 Education policy / R&D		
Q5.3 Approval of democracy			
Q5.4 Social capital			

L'indice de statut est formé en calculant la moyenne des notes totales données pour les dimensions de la transformation politique et économique.

L'état de transformation dans chaque dimension analytique est équivalent à la moyenne des scores des critères associés. Les scores des critères sont à leur tour basés sur les scores moyens des indicateurs également pondérés qui composent le critère.

La combinaison des deux dimensions analytiques dans un indice de statut suit la prémisse normative du BTI, selon laquelle la transformation est toujours conçue comme une transition globale vers la démocratie et un système économique de marché. L'indice de gouvernance est formé en calculant la moyenne des notes attribuées aux critères de gouvernance, qui est ensuite compensée par le niveau de difficulté attribué.

Résultats pour le Maroc (Source : Fondation Bertelsmann)

Résultats chiffrés pour la période 2006-2020

Un recul du positionnement international du Maroc au titre de ces indices, en contraste avec les réformes et les mesures entreprises par le Royaume en matière de transition politique et socioéconomique. Ce positionnement pourrait être amélioré si à l'avenir, le Maroc parvient à réussir l'opérationnalisation complète de sa nouvelle constitution qui consacre une approche démocratique fondée sur l'Etat de Droit et les principes de la justice sociale.

	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2018	2020
Status index	46.1	46.5	44.7	45.0	45.2	46.0	46.1	47.0
Classement	79	86	98	94	95	94	90	94
Gouvernance index	47.5	46.0	40.0	42.0	45.2	43.7	42.0	44.0
Classement	61	80	98	89	80	83	83	88

Analyse quantitative pour l'exercice 2020 : le Maroc recule sur 11 domaines, stagne sur 1 et avance sur 5 autres par rapport à l'édition 2018

Domaines	2018		2020		Variation Rank
	Rank	Score	Rank	Score	
1 Stateness	93	67.5	101	67.5	-8
2 Political Participation	99	30.0	104	27.5	-5
3 Rule of Law	94	32.5	101	32.5	-7
4 Stability of Democratic Institutions	103	20.0	107	20.0	-4
5 Political and Social Integration	91	40.0	102	36.7	-11
6 Level of Socioeconomic Development	89	30.0	92	30.0	-3
7 Organization of the Market and Competition	70	60.0	71	60.0	-1
8 Currency and Price Stability	54	75.0	51	75.0	+3
9 Private Property	71	60.0	47	70.0	+24
10 Welfare Regime	87	40.0	87	40.0	0
11 Economic Performance	71	60.0	47	70.0	+24
12 Sustainability	43	55.0	39	55.0	+4

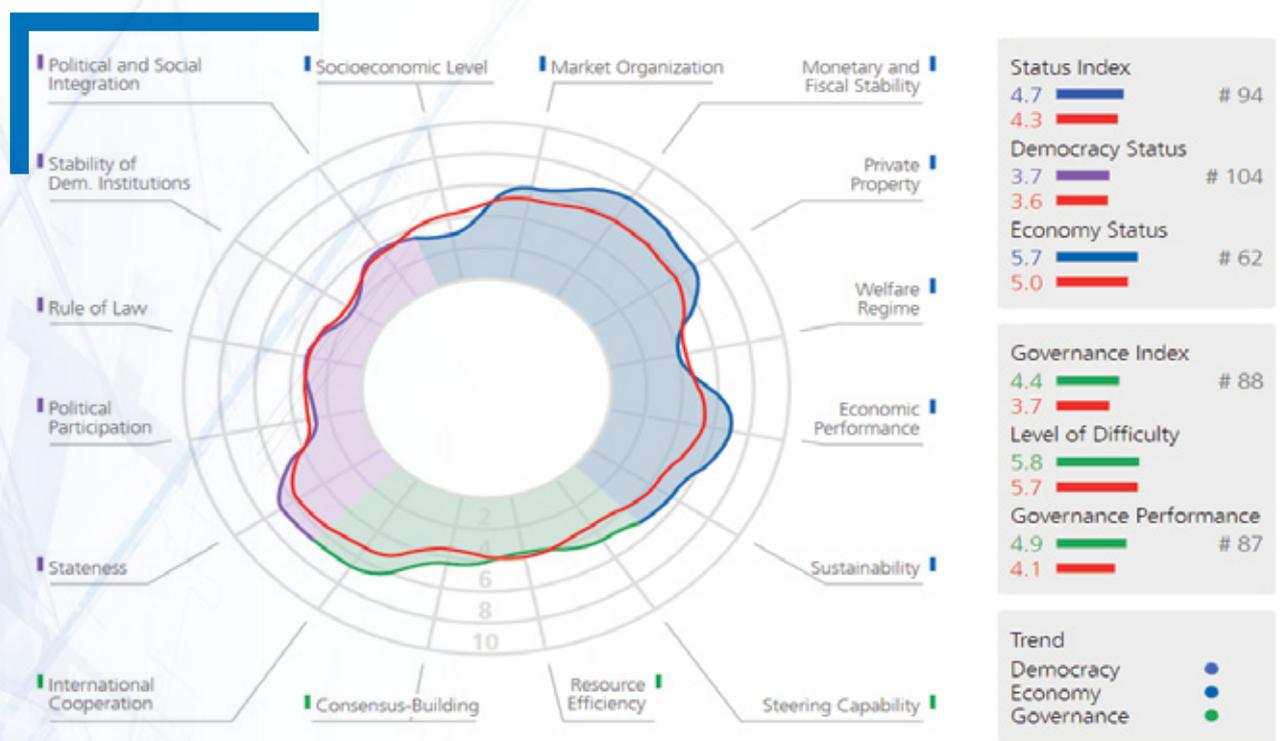
13	Level of Difficulty	76	56.7	80	58.3	-4
14	Steering Capability	86	43.3	83	46.7	+3
15	Resource Efficiency	90	36.7	96	36.7	-6
16	Consensus-Building	78	46.0	86	44.0	-8
17	International Cooperation	81	63.3	96	66.7	-15

- Le constat le plus frappant c'est que le Maroc a connu un recul dans le positionnement de 11 domaines, soit 65% de l'ensemble des critères.
- Il est à constater que malgré que le Maroc ait pu garder ou voire même améliorer son score dans un certain nombre de domaines, son classement a reculé.
- Le meilleur résultat du Maroc a été observée au niveau de la performance économique et ce grâce à une croissance économique relativement saine. Le Maroc a pu gagner 24 places pour se positionner à la 47e place dans le classement des pays. Le même résultat est enregistré par le domaine de la propriété privée vu que les droits de propriétés sont bien définis dans la loi marocaine.
- Le Maroc a été considérablement sanctionné dans le domaine de la coopération internationale puisqu'il a perdu 15 places pour se positionner au 96e rang dans le classement des pays.
- Le classement le plus médiocre pour le Maroc a été enregistré au niveau de la stabilité démocratique des institutions (107e) avec un score de 20/100 qui est très défavorable.
- Le meilleur classement pour le Maroc est le 39e rang enregistré au niveau du domaine de la durabilité grâce à la stratégie de développement durable et la prise en considération de la dimension environnementale dans les stratégies sectorielles.

Éléments de benchmark au titre de l'année 2020

Les résultats obtenus par le Maroc dans les différents domaines permettent de constater que les scores obtenus ne diffèrent pas considérablement avec la moyenne de la région MENA.

Comparaison Maroc-MENA par domaine



Analyse quantitative pour la période 2006-2020 : le Maroc recule sur 13 domaines et avance seulement sur 4 autres

Domaines	2006		2020		Variation Rank
	Rank	Score	Rank	Score	
1 Stateness	87	67.5	101	67.5	-14
2 Political Participation	76	42.5	104	27.5	-28
3 Rule of Law	71	47.5	101	32.5	-30
4 Stability of Democratic Institutions	77	20.0	107	20.0	-30
5 Political and Social Integration	70	46.7	102	36.7	-32
6 Level of Socioeconomic Development	84	30.0	92	30.0	-8
7 Organization of the Market and Competition	68	52.5	71	60.0	-3
8 Currency and Price Stability	72	70.0	51	75.0	+21
9 Private Property	83	50.0	47	70.0	+36
10 Welfare Regime	79	40.0	87	40.0	-8
11 Economic Performance	97	50.0	47	70.0	+50
12 Sustainability	75	40.0	39	55.0	+36
13 Level of Difficulty	78	63.8	80	58.3	-2

14 Steering Capability	60	50.0	83	46.7	-23
15 Resource Efficiency	67	40.0	96	36.7	-29
16 Consensus-Building	55	53.3	86	44.0	-31
17 International Cooperation	69	63.3	96	66.7	-27

- Durant la période 2006-2020, le classement du Maroc s'est détérioré considérablement dans 13 domaines sur un total de 17, soit 76%.
- La meilleure performance pour le Maroc a été enregistré dans le domaine de la « performance économique » du principalement à son développement économique. Le Maroc a pu gagner 50 places à ce niveau.
- 36 places ont été gagné dans les deux domaines de la propriété privée et du développement durable. Ceux deux domaines restent toujours le point lumineux pour le Maroc puisque son positionnement est amélioré chaque année.
- Une autre performance positive est enregistrée par le domaine de la devise et stabilité des prix avec un gain de 21 places depuis 2006.
- Le Maroc a été considérablement sanctionné dans le domaine de l'intégration politique et sociale puisqu'il a perdu 32 places pour se positionner au 102e rang dans le classement des pays.

Index / Facteur / Sous-facteur	1 ^{ère} date analyse / Maroc	Note Maroc 1 ^{ère} date	Classement Maroc 1 ^{ère} date	Note Maroc 2019/2020	Classement Maroc 2019/2020	Commentaire évolution Maroc	Impact sur corruption	Evolution	Éléments saillants
Anti-inflation Politique d'inflation	2006	70	77	80	58	Enregistrement d'une note favorable conservée par le pays depuis 2014 (80/100), associé à une forte progression de 14% : « La maîtrise de l'inflation et une politique de change appropriée sont des objectifs reconnus de la politique économique, mais ils n'ont pas été cohérents dans le temps et ne disposent pas d'un cadre institutionnel adéquat »	Impact indirect	Evolution positive forte	Note très positive Classement moyen En progression forte
Property rights Droits de propriété	2006	50	79	70	37	Enregistrement d'augmentations successives depuis 2016 : 17% en 2020 et 20% en 2018 : « Les droits de propriété et les réglementations sur l'acquisition, les avantages, l'utilisation et la vente sont bien définis, mais il y a parfois des problèmes de mise en œuvre et d'application en vertu de l'état de droit »	Impact moyen	Evolution positive forte	Note positive Classement positif En progression forte
Liberalization of foreign trade Libéralisation du commerce extérieur	2006	70	62	80	44	Enregistrement d'une note favorable conservée depuis 2014 (80/100), associé à une forte progression de 14%. Le classement du Maroc est en progression, passant du 62e au 44e rang : «Le commerce extérieur est libéralisé en principe, mais des exceptions importantes subsistent, notamment des tarifs différenciés et un traitement privilégié pour les secteurs ou industries nationaux »	Impact indirect	Evolution positive forte	Note très positive Classement positif En progression
Macro-stability Stabilité macroéconomique	2006	70	65	70	40	Enregistrement d'une note de 70/100 en 2020, qui marque une augmentation de 17% en 2018 par rapport à 2016, après une baisse enregistrée durant la période 2014-2016. Le classement du Maroc est en forte progression, passant du 65e au 40e rang : « Les politiques budgétaires et d'endettement du gouvernement favorisent généralement la stabilité macroéconomique, mais manquent de garanties institutionnelles et sont sujettes à des changements de politique populiste »	Impact indirect	Evolution positive forte	Note positive Classement positif En progression forte

<p>Environmental policy Politique environnementale</p>	<p>Enregistrement d'une croissance significative depuis 2014, pour atteindre la note de 60/100 en 2020. Les hausses enregistrées ont été de l'ordre de 67% (2014-2016) et 20% (2016-2020). Le classement du Maroc est en forte progression, passant du 66e au 32e rang : « Les préoccupations environnementales sont prises en compte mais sont parfois subordonnées aux efforts de croissance. Une réglementation et des incitations environnementales sont en place, mais leur application est parfois déficiente »</p>	<p>2006 40 66 60 32</p>	<p>Impact indirect</p>	<p>Evolution positive forte</p> <p>Note positive Classement positif En progression forte</p>
<p>Regional cooperation</p>	<p>Une tendance non régulière à la hausse depuis 2008 pour atteindre la note de 60/100 en 2020. Ce critère a enregistré une hausse importante de 20% en 2020 en comparaison avec 2016. Sur toute la période le Maroc garde un classement situé entre le 88e et 94e rang en dégradation : «Le pays coopère avec de nombreux États voisins et respecte les règles fixées par les organisations régionales et internationales »</p>	<p>2006 60 88 60 94</p>	<p>Impact indirect</p>	<p>Evolution positive forte</p> <p>Note positive Classement négatif En dégradation</p>
<p>Private enterprise Entreprise privée</p>	<p>Après une stagnation durant la période 2006-2012 de sa note (50/100), enregistrement d'une progression importante de 17% pour atteindre la note 70/100 en 2020. Mais malgré cette forte évolution et l'amélioration de son classement, le Maroc au 71e rang continue à occuper, comparativement aux autres pays, une place non satisfaisante : « Les entreprises privées sont considérées institutionnellement comme d'importants moteurs de la production économique et bénéficient de garanties juridiques, mais la concentration du pouvoir de marché (sociétés d'État, oligopoles) est tolérée. La privatisation des sociétés d'État ne se déroule pas toujours conformément aux principes du marché »</p>	<p>2006 50 90 70 71</p>	<p>Impact moyen</p>	<p>Evolution positive forte</p> <p>Note positive Classement négatif En progression forte</p>
<p>Output strength Fonctionnement de l'économie</p>	<p>Note de 70/100 en 2020, en progression de 17% par rapport à l'année 2018. Tendence globale à la hausse depuis 2014. Le Maroc a réussi à améliorer sa position passant du 94e rang en 2006 au 44e rang en 2020.</p>	<p>2006 50 94 70 44</p>	<p>Impact moyen</p>	<p>Evolution positive forte</p> <p>Note positive Classement positif En progression forte</p>

<p>UN Educ. Index rescaled Indice de l'ONU pour l'éducation</p>	<p>Enregistrement d'une tendance à la baisse depuis 2006 (de la valeur 90 à la valeur 60). Des régressions importantes ont été enregistrées en 2018 (-14%) et en 2016 (-13%), malgré un classement parmi les 50 premiers pays, mais qui passe du 25e au 43e rang</p>	<p>Impact direct</p>	<p>Evolution négative forte</p>	<p>Note moyenne plus Classement moyen En forte dégradation</p>
<p>Freedom of expression Liberté d'expression</p>	<p>Enregistrement d'une tendance à la baisse depuis 2006, en passant de la note 50 à 40 puis à 30 en 2020 pour enregistrer ainsi une régression de 25% par rapport à 2016 : « la liberté d'expression est souvent soumise à des ingérences ou à des restrictions gouvernementales. La distorsion et la manipulation façonnent les questions du débat public »</p>	<p>Impact direct</p>	<p>Evolution négative forte</p>	<p>Note très négative Classement très négatif En forte dégradation</p>
<p>Social capital Capital social</p>	<p>Enregistrement d'une tendance à la baisse depuis 2006 pour atteindre la note de 40/100 durant la période 2016-2020, soit une décroissance de 20% par rapport à la période 2010-2014 : « Le niveau de confiance de la population est assez faible. Le petit nombre de groupes, d'associations et d'organisations autonomes et auto-organisés est inégalement réparti ou spontané et temporaire »</p>	<p>Impact direct</p>	<p>Evolution négative forte</p>	<p>Note négative Classement négatif En forte dégradation</p>
<p>Civil Society participation Participation de la société civile</p>	<p>Enregistrement d'une forte tendance à la baisse depuis 2016 pour atteindre 30/100 en 2020, soit une régression de plus de 25%. Le classement s'est fortement dégradé du 57e au 106e rang : « Les dirigeants négligent la participation de la société civile. Ils ignorent fréquemment les acteurs de la société civile et formulent et mettent en œuvre leur politique de manière autonome » => le « contrôle » et le contre-pouvoir de la société civile, n'a pas le moyen de s'exprimer et de jouer pleinement son rôle</p>	<p>Impact direct</p>	<p>Evolution négative forte</p>	<p>Note très négative classement très négatif En forte dégradation</p>

<p>Consensus on goals Consensus sur les objectifs</p>	<p>2006 50 78 50 95</p>	<p>Après une augmentation en 2012 pour stagner durant la période 2012-2016, la note a connu une baisse de 17% durant la période 2018-2020 (50/100). Le classement du Maroc s'est dégradé du 78e au 95e rang : « Les principaux acteurs politiques sont en conflit à la fois sur la démocratie et sur une économie de marché en tant qu'objectifs stratégiques à long terme. Tout consensus proclamé sur les objectifs est rudimentaire, très fragile et susceptible d'être contestés par des acteurs puissants »</p>	Impact indirect	Evolution négative forte	Note moyenne Classement négatif En dégradation
<p>Civil rights Droits civils</p>	<p>2006 60 62 50 74</p>	<p>La note associée de 60/100 est restée stable durant la période 2006-2014 avant de baisser autour de 50/100 à partir de 2016, soit une baisse de 17% : « Les droits civils sont codifiés par la loi, mais même les droits les plus fondamentaux (c'est-à-dire la vie, la liberté et l'intégrité physique) sont violés dans la pratique. Les mécanismes et les institutions pour poursuivre, punir et réparer les violations des droits civils sont largement inefficaces »</p>	Impact moyen	Evolution négative forte	Note moyenne Classement négatif En régression
<p>Reconciliation Réconciliation</p>	<p>2006 70 59 60 59</p>	<p>Après une augmentation en 2012 pour stagner durant la période 2012-2016, la note a connu une baisse en 2018 (60/100) de 14% : « La direction politique reconnaît la nécessité de faire face aux actes historiques d'injustice, mais ses tentatives de réconciliation rencontrent des difficultés »</p>	Impact indirect	Evolution négative forte	Note moyenne plus En dégradation Classement moyen
<p>Separation of powers Séparation des pouvoirs</p>	<p>2006 40 69 20 113</p>	<p>Enregistrement d'une note de 20/100 durant la période 2012-2020 (très faible), avec une forte dégradation du classement du Maroc du 69e au 113e rang : Il n'y a pas de séparation des pouvoirs, ni de jure ni de facto »</p>	Impact direct	Evolution négative forte	Note très négative Classement très négatif En forte dégradation

<p>Association/ Assembly rights Droits des associations</p>	<p>2006 60 69 30 106</p>	<p>Enregistrement pour la note associée d'une longue stagnation durant la période 2010-2018 (40/100) avant de connaître une baisse en 2020 (30/100) de 25%, soit une décroissance de 20% par rapport à 2008. Le classement du Maroc est en dégradation forte, passant du 69e rang en 2006 au 106e rang : « Les droits d'association et de réunion sont souvent soumis à des interférences ou à des restrictions gouvernementales. Les résidents et les groupes civiques qui ne soutiennent pas le gouvernement ne peuvent souvent pas exercer ces droits »</p>	<p>Impact moyen</p>	<p>Evolution négative forte</p>	<p>Note très négative Classement très négatif En forte dégradation</p>
<p>Free and fair election Election libre et équitable</p>	<p>2006 40 77 30 104</p>	<p>Note moyenne de 40/100, qui a connu une baisse de 25% en 2020 par rapport à 2016. Le classement quant à lui est passé du 77e au 104e rang : « Des élections générales ont lieu, mais de graves irrégularités pendant le processus de vote et le dépouillement se produisent. Le droit de voter, de faire campagne et de se présenter aux élections est restreint, et les élections n'ont de facto qu'une influence limitée sur qui ceux gouverne »</p>	<p>wImpact direct</p>	<p>Evolution négative forte</p>	<p>Note très négative Classement très négatif En forte dégradation</p>
<p>Equal opportunity Egalité des chances</p>	<p>2006 40 74 40 93</p>	<p>Note associée de 40/10, ayant enregistré une baisse de 20% en 2020 par rapport à 2016, avec une forte dégradation du classement du Maroc qui passe du 74e au 93e rang : « L'égalité des chances n'est que partiellement atteinte. Les femmes et / ou les membres de groupes ethniques, religieux et autres ont un accès limité à l'éducation, aux services publics et à l'emploi. Il existe certaines dispositions légales contre la discrimination, mais leur mise en œuvre est très déficiente »</p>	<p>Impact direct</p>	<p>Evolution négative forte</p>	<p>Note négative Classement très négatif En forte dégradation</p>
<p>Market-based competition Concurrence du marché</p>	<p>2006 40 80 50 73</p>	<p>Une baisse de 17% en 2020 par rapport à 2016 pour atteindre la note de 50/100. Le classement du Maroc s'est légèrement amélioré passant du 80e rang en 2006 au 73e rang en 2020 : « La concurrence sur le marché fonctionne dans un cadre institutionnel faible, avec des règles inégales pour les acteurs du marché. Il existe une intervention considérable de l'État dans des secteurs que le gouvernement considère important. Le secteur informel est important »</p>	<p>Impact direct</p>	<p>Evolution négative forte</p>	<p>Note moyenne classement négatif En progression</p>

<p>Banking system Système bancaire</p>	2006	60	63	70	65	<p>Avec une note moyenne de 70/100, enregistrement d'une régression de 13% pour le pays en 2018 par rapport à 2016. Le classement est resté à un niveau entre le 63e et 65e rang : « Le système bancaire et le marché des capitaux sont différenciés et orientés en principe vers les normes internationales. Cependant, il y a un manque de supervision de facto, ce qui contribue à accroître la vulnérabilité aux arrêts brusques et aux inversions de flux de capitaux »</p>	Impact indirect	Evolution négative modérée	Note positive En progression Classement moyen

La matrice des indicateurs constituant l'indice de transformation de Bertelsmann et qui ont enregistré des performances, qu'elles soient positives ou négatives, a permis de dresser le tableau récapitulatif suivant :

Impact sur la corruption	Evolution positive forte	Evolution positive modérée	Evolution négative forte	Evolution négative modérée	Total
Impact direct	0	0	8	0	8
Impact moyen	3	0	2	0	5
Impact indirect	5	0	2	1	8
Total	8	0	12	1	21

L'analyse de ce tableau par rapport aux évolutions enregistrées permet de faire ressortir les résultats suivants :

- Sur les 21 indicateurs, le Maroc a enregistré 8 évolutions positives fortes, soit 38% contre 57% (12 indicateurs) qui ont connu des régressions fortes.
- Un seul indicateur a connu une évolution modérée et qui est négative.
- La prédominance des évolutions négatives fortes a impacté considérablement le classement du Maroc par rapport à l'indice de situation (94/139) et celui de la gouvernance (88/139).

L'analyse du tableau par rapport à la nature de l'impact sur la corruption permet de dégager les constats suivants :

- 38% des indicateurs ont un impact direct sur la corruption, soit 8/21 des indicateurs qui ont connu une tendance positive ou négative depuis 2017.
- Le même résultat est enregistré pour les indicateurs qui ont un impact indirect sur la corruption (38%).
- Au niveau de l'impact direct sur la corruption, on constate que toutes les évolutions enregistrées sont de négatives et fortes (100%).
- En ce qui concerne l'impact indirect sur la corruption, les évolutions enregistrées sont plus de nature positive forte avec 62.5% des indicateurs.

Ces premières tendances qui ont été dégagées sur la base de la matrice réalisée et des croisements effectués, sont étayées par les analyses détaillées qui interviennent ci-après.

Analyse quantitative et qualitative

Les performances positives

■ Q8.1 Anti-inflation / forex policy (Politique d'inflation)

Dans quelle mesure le gouvernement et la banque centrale poursuivent-ils une politique d'inflation cohérente et une politique de change appropriée ?

Cette question vise à évaluer si le contrôle de l'inflation et les politiques de change sont conformes à d'autres objectifs de la politique économique du gouvernement. Veuillez fournir des données sur la volatilité de l'inflation et des taux de change.

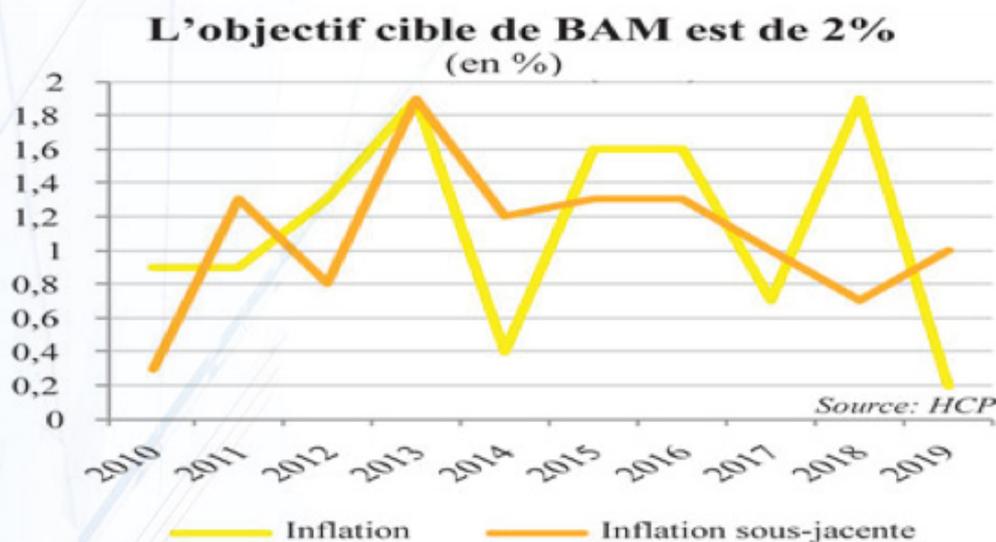
La réponse à cette question devra prendre en compte les aspects suivants :

- Contrôle de l'inflation : il convient de tenir compte non seulement du niveau absolu de l'inflation, mais également de sa volatilité sur temps, ce qui peut dans certains cas déclencher une plus grande incertitude dans les attentes des acteurs économiques.
- Politiques de change : il convient de tenir compte du fait que, en cas de ciblage du taux de change, la banque centrale a réussi à atteindre un taux de change réel stable en évitant une forte divergence entre l'inflation du pays et celui du pays d'ancrage.
- Le rôle de la banque centrale : l'indépendance formelle de la banque centrale ne s'est pas avérée être un guide suffisant à évaluer la qualité de la politique anti-inflation. Il faudra concentrer l'évaluation sur le fait l'indépendance de la banque centrale et ses mécanismes de coopération et de résolution des conflits avec le gouvernement.

Indicateurs de référence quantitatifs : inflation - Indice de taux de change effectif réel.

Le Maroc a obtenu une bonne note qu'il a conservée depuis 2014 (80/100) : « **La maîtrise de l'inflation et une politique de change appropriée sont des objectifs reconnus de la politique économique, mais ils n'ont pas été cohérents dans le temps et ne disposent pas d'un cadre institutionnel adéquat** ».

En ce qui concerne l'inflation, le Maroc vient d'enregistrer, au titre de l'exercice 2019, le plus faible taux d'inflation de son histoire, c'est-à-dire depuis que l'on a commencé à mesurer cette variable, soit depuis 1960. Selon le HCP, en effet, la progression de l'indice des prix à la consommation (IPC) n'a pas dépassé une moyenne nationale de 0,2% pour l'ensemble de l'année 2019. Cette variation de l'IPC, que l'on peut assimiler presque à une stagnation, est le résultat d'une baisse de 0,5% de l'indice des produits alimentaires et d'une hausse de 0,9% de celui des produits non alimentaires.



La quasi-stagnation des prix à la consommation n'est pas toujours une bonne nouvelle pour l'économie. La Banque centrale vise une inflation autour de 2% chaque année, mais n'a pas toujours réussi à atteindre sa cible. En moyenne, les prix à la consommation ont augmenté de 1,1% sur les dix dernières années avec un plus bas de 0,2% enregistré en 2019. L'inflation sous-jacente a progressé dans les mêmes proportions sur la même période.

■ Q7.3 Liberalization of foreign trade (Libéralisation du commerce extérieur)

Dans quelle mesure le commerce extérieur a-t-il été libéralisé ?

La réponse à cette question se base essentiellement sur les points suivants :

- Conditions, mesures tarifaires et non tarifaires pour l'accès au marché.
- Licence d'importation et évaluation du système de dédouanement.
- Subventions à l'exportation et « droits compensateurs » sur les importations prétendument subventionnées.
- Quotas d'importation et limitations d'exportation.
- Barrières commerciales contingentes (procédures antidumping, restrictions des importations pour protéger une branche de production nationale spécifique d'un dommage grave).
- Remplacement du non tarifaire par des mesures tarifaires.
- Des informations sur la participation du pays à l'OMC.

A l'instar de la question précédente, le Maroc a obtenu une bonne note qu'il a conservée depuis 2014 (80/100) : « **Le commerce extérieur est libéralisé en principe, mais des exceptions importantes subsistent, notamment des tarifs différenciés et un traitement privilégié pour les secteurs ou industries nationaux** ».

Les réformes du commerce extérieur ont été un catalyseur des transformations pour le Maroc. Le Royaume en tant que Membre fondateur de l'OMC en 1995 a accepté les Accords de l'OMC et s'est engagé à libéraliser son commerce extérieur dans un contexte multilatéral. En 2016, une nouvelle loi sur le commerce extérieur consacrait le principe de la libéralisation du commerce. Le Maroc a également signé plusieurs accords commerciaux préférentiels. Le Maroc accorde ainsi un traitement préférentiel sur une base réciproque aux importations en provenance de pays avec lesquels il a conclu des accords commerciaux préférentiels et permet un traitement préférentiel dans le cadre des accords commerciaux et tarifaires et du Système global de préférences commerciales (SGPC). L'accord commercial préférentiel avec l'Union européenne (UE) est entré en vigueur en 2000. L'accord de libre-échange (ALE) conclu entre les États-Unis et le Maroc a été signé en 2004 et mis en œuvre en 2006. C'est le premier accord de libre-échange américain avec un pays africain et le deuxième accord de libre-échange américain avec un pays arabe. Le Maroc a également des accords commerciaux avec de nombreux pays Africains. En tant que membre de l'Union Africaine, le Royaume participe aux négociations de la zone de libre-échange continentale (ZLEC). Le Maroc est parti à ces négociations en tant que membre de l'Union africaine depuis 2017. La ZLEC regroupe aujourd'hui presque tous les pays de l'Union africaine (l'Érythrée étant le seul pays à ne pas y avoir adhéré) et si l'intégration Africaine comporte des défis majeurs, elle recèle également d'énormes opportunités pour l'ensemble des pays Africains.

De par l'ensemble des accords conclus et mis en œuvre, l'économie Marocaine est en 2019 une économie plus ouverte sur le reste du monde. Cette ouverture se traduit par une augmentation de la part des exportations et des importations en pourcentage du PIB et par une plus grande diversification en termes de marchés et de biens.

Q8.2 Macro-stability (Stabilité macroéconomique)

Dans quelle mesure les politiques budgétaires et d'endettement du gouvernement soutiennent-elles la stabilité macroéconomique ?

Cette question vise à évaluer si le gouvernement a mis en œuvre une politique de stabilité cohérente qui comprend objectifs à moyen terme de réduction de la dette et de consolidation budgétaire, et potentiellement la création d'une stabilisation réserve pour réduire la vulnérabilité extérieure.

Indicateurs de référence quantitatifs : Déficit budgétaire · Solde du compte courant · Dette publique · Dette extérieure · Dette totale service · Consommation publique · Excédent de trésorerie ou déficit · Réserves totales.

Le Maroc a pu regagner la note 70/100 après une baisse enregistrée durant la période 2014-2016 : « Les politiques budgétaires et d'endettement du gouvernement favorisent généralement la stabilité macroéconomique, mais manquent de garanties institutionnelles et sont sujettes à des changements de politique populiste ».

Ces dernières années, l'économie marocaine a été caractérisée par une stabilité macroéconomique et un faible niveau d'inflation. L'économie marocaine reste solide et repose principalement sur les exportations, le boom de l'investissement privé et le tourisme.

La croissance du PIB a toutefois ralenti depuis 2014 et a atteint 2,7% en 2019. D'après la Banque Mondiale, ce ralentissement est principalement dû à la volatilité du secteur agricole et une croissance faible du secteur tertiaire. Cependant, la croissance hors activités agricoles était de 3,4% en 2019, ce qui dynamise l'économie grâce à la bonne performance des phosphates, des produits chimiques et du textile. Le FMI prévoit une hausse de la croissance du PIB à 3,7% en 2020 et à 4,1% en 2021.

Le chômage continue de reculer et selon le FMI, cette tendance va se poursuivre durant les deux prochaines années. Cependant, le taux de chômage reste élevé (9,2%) en 2019. Selon la Commission supérieure de planification marocaine, il touche particulièrement les jeunes (26% chez les 15-24 ans) et les jeunes diplômés. Le taux de pauvreté demeure l'un des plus élevés de la région méditerranéenne alors que 15% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté. Il y a également de grandes différences de niveaux de développement entre les différentes régions.

Indicateurs de croissance	2017	2018	2019 (e)	2020 (e)	2021 (e)
(PIB (milliards USD	109,71	118,53e	119,04	124,54	132,77
(PIB (croissance annuelle en %, prix constant	4,2e	3,0e	2,7	3,7	4,1
(PIB par habitant (USD	3.148e	3.366e	3.345	3.464	3.656
(Solde des finances publiques (en % du PIB	-4,2	-4,0e	-4,0	-3,5	-3,5
(Endettement de l'Etat (en % du PIB	65,1	65,0e	65,3	64,5	63,2
(%) Taux d'inflation	0,8	1,9e	0,7	1,1	2,0
(Taux de chômage (% de la population active	10,2e	9,8e	9,2	8,9	8,5
(Balance des transactions courantes (milliards USD	-3,75	-6,46e	-5,30	-4,75	-4,17
(Balance des transactions courantes (en % du PIB	-3,4e	-5,4e	-4,5	-3,8	-3,1

Source : FMI - World Economic Outlook Database, Dernières données disponibles - Note : (e) Donnée estimée

■ Q12.1 Environmental policy (Politique Environnementale)

Dans quelle mesure les préoccupations environnementales sont-elles effectivement prises en compte tant sur le plan macroéconomique que microéconomique ?

Cette question vise à évaluer dans quelle mesure l'externalisation des coûts ou des horizons temporels inadéquats sont évités ou restreint par la réglementation environnementale.

En termes macroéconomiques, il faudra déterminer si les politiques fiscales et énergétiques prennent des objectifs et des mesures environnementaux. En termes microéconomiques, il faudra déterminer si le gouvernement établit des incitations, auprès des ménages et les entreprises, pour une consommation et des investissements respectueux de l'environnement.

Il faudra prendre en compte si une conscience de l'environnement ou de la nature est profondément ancrée dans la société.

Le Maroc a enregistré une croissance considérable dans ce volet pour atteindre la note de 60/100 durant la période 2018-2020 : « Les préoccupations environnementales sont prises en compte mais sont parfois subordonnées aux efforts de croissance. Une réglementation et des incitations environnementales sont en place, mais leur application est parfois déficiente ».

Le Maroc a intégré de manière proactive la dimension environnementale dans ses plans de développement et a procédé à des réformes politiques, institutionnelles, juridiques et socio-économiques afin de favoriser la transition vers une économie verte à l'horizon 2030.

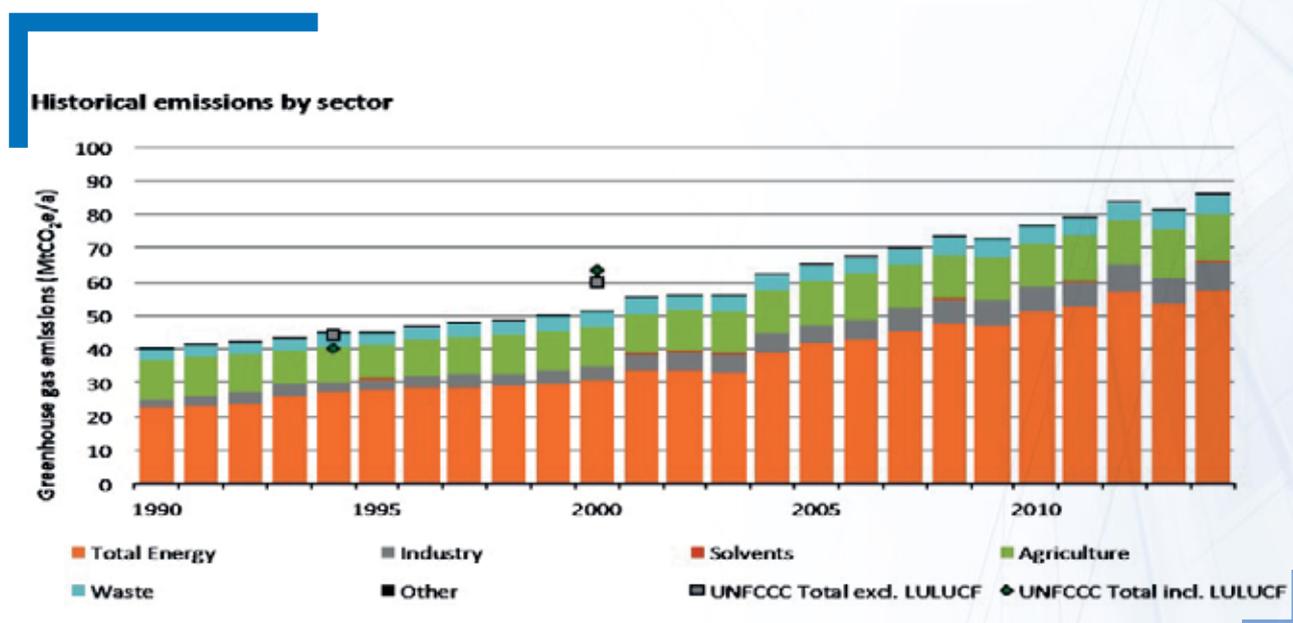
Le Royaume a également lancé de nombreuses initiatives, telles que la Stratégie nationale de développement durable, la Stratégie de mise à niveau de l'environnement ou encore la Stratégie nationale de protection de l'environnement. C'est ainsi que le Maroc produit, aujourd'hui, plus d'un tiers de ses besoins énergétiques de sources renouvelables et ambitionne d'atteindre plus de 50% à l'horizon 2030.

L'Institut Wuppertal pour le climat, l'environnement et l'énergie s'est intéressé à la politique climatique du Maroc dans le cadre d'une étude réalisée en 2018. Un document qui dresse le bilan des actions mises en place par le royaume et énumère les principaux points de blocage.

L'étude souligne que le Maroc est l'un des principaux pays au monde en matière de stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Le royaume s'est non seulement fixé des objectifs ambitieux, mais il a également défini des politiques qui soutiennent son programme de lutte contre le changement climatique et le met en œuvre dans les délais impartis.

Mais l'étude considère que malgré la stratégie ambitieuse du Maroc en matière de lutte contre le changement climatique, la réalisation des objectifs fixés continue de poser des problèmes.

Le rapport déplore que le Maroc soit actuellement fortement dépendant des importations de combustibles fossiles. Le pays est le seul pays de la région MENA à promouvoir le charbon en tant que stratégie clé pour répondre à la demande croissante en énergie, malgré le fait que le Maroc ne dispose que de réserves de charbon très limitées.

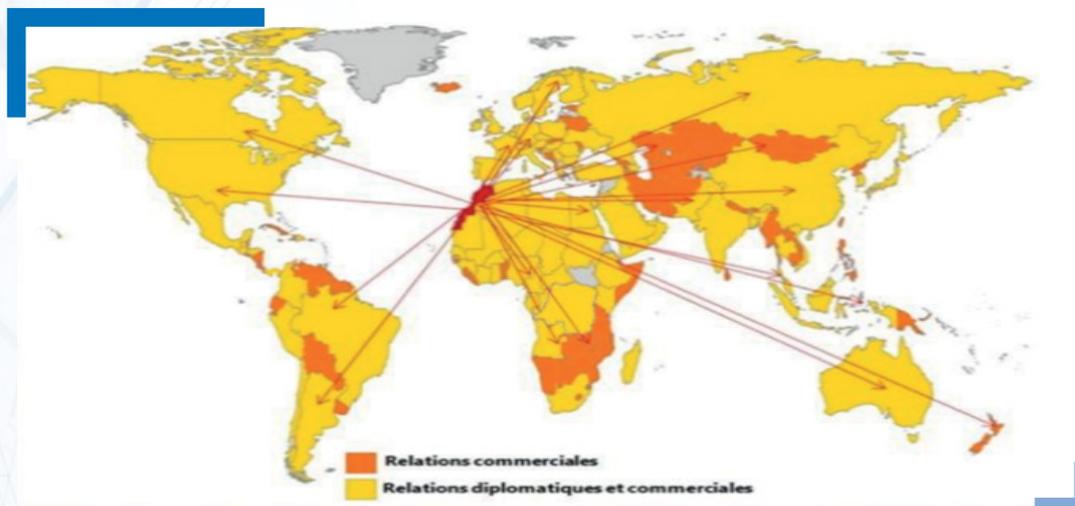


■ Q17.3 Regional cooperation (Coopération régional)

Dans quelle mesure les dirigeants politiques sont-ils disposés et capables de coopérer avec les pays voisins ? Cette question vise à évaluer la volonté et la capacité des dirigeants politiques de :

- Développer des relations de bon voisinage ;
- Coopérer avec les voisins dans des organisations internationales et régionales ;
- Soutenir l'intégration régionale ou internationale.

Une tendance non régulière à la hausse depuis 2010 pour atteindre la note de 60/100 en 2018 : « **Le pays coopère avec de nombreux États voisins et respecte les règles fixées par les organisations régionales et internationales** ».



Le schéma des relations de coopération et de partenariat, développé par le Royaume le place, aujourd'hui, au cœur des grands enjeux internationaux. Il requiert du Maroc de réadapter en permanence les outils de déploiement de sa politique étrangère aux mutations accélérées sur le plan régional et mondial.

A la fois méditerranéen, arabo-musulman et africain, le Maroc se reconnaît dans ses différentes aires d'appartenance et revendique cette pluralité.

La politique étrangère est définie comme l'instrument par lequel un Etat tente d'agir sur son environnement politique international. La politique suivie par un Etat, en matière de relations internationales ressort du pouvoir souverain de sa plus haute autorité. Aussi ce rapport stratégique met-il en exergue les Discours Royaux qui fondent la doctrine de la politique étrangère du Royaume. L'analyse de cette politique a permis de dégager une grille de lecture qui met en évidence trois espaces géostratégiques distincts, au sein desquels se nouent les relations internationales du Maroc :

- Un espace de proximité qui représente les relations de voisinage du Maroc avec l'Algérie, l'Espagne et la Mauritanie.

- Un espace complexe, constitué par les aires d'appartenance culturelle du Royaume : le monde arabo-musulman, l'Afrique et l'Euro-méditerranée.
- Un espace global, enfin, qui est celui de la nouvelle échelle de la mondialisation : la planète.
- Le déploiement de la politique étrangère du Royaume du Maroc se fait à travers :
 - Les Visites de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI à l'étranger,
 - Les représentations diplomatiques à l'étranger,
 - Les missions diplomatiques auprès du système multilatéral,
 - Une diplomatie multiforme (économique, culturelle, spirituelle, climatique), mais aussi parlementaire et citoyenne,
 - La contribution des Marocains du monde.

L'espace de proximité du Maroc est déterminé par la continuité géographique terrestre avec l'Algérie et la Mauritanie et maritime avec l'Espagne. Cet espace est celui où se joue la sécurité territoriale du Royaume, d'où son importance cruciale. La sécurité n'est pas seulement d'ordre militaire (conflits de voisinage), mais aussi d'ordre civil (migrations, menaces transnationales...). La position géographique particulière du Maroc en tant que pont entre l'Afrique et l'Europe et entre la Méditerranée et l'Atlantique fait de la sécurité un élément important pour la stabilité régionale et internationale.

Les enjeux globaux et transverses qui s'expriment dans cet espace de proximité sont les suivants : • La construction d'un espace de coopération commun, garant de la stabilité de la région et lui permettant de forger une position influente sur les affaires internationales. • La montée des menaces transnationales, en l'occurrence le terrorisme et le crime organisé qui mettent à rude épreuve la stabilité régionale et internationale. • Les risques occasionnés par l'immigration illégale et ses problèmes connexes, tant sur le plan humanitaire que sécuritaire. • L'accentuation des effets du changement climatique et l'impératif de renforcer les capacités d'adaptation à ce phénomène mondial.

■ Q9.2 Private enterprise (Entreprise privée)

Dans quelle mesure les entreprises privées sont-elles protégées ? Les processus de privatisation sont-ils menés d'une manière conforme aux principes du marché ?

Après une stagnation durant la période 2006-2012 de sa note (50/100), le Maroc a connu une progression pour atteindre la note 60 qu'elle a gardée depuis 2014 : **« Les entreprises privées sont considérées institutionnellement comme d'importants moteurs de la production économique et bénéficient de garanties juridiques, mais la concentration du pouvoir de marché (sociétés d'État, oligopoles) est tolérée. La privatisation des sociétés d'État ne se déroule pas toujours conformément aux principes du marché ».**

La Banque mondiale a publié une analyse de la situation du secteur privé au Maroc. Le document se penche notamment sur la faible création d'emplois dans le secteur privé, contrairement à d'autres pays qui comptent sur ce secteur pour leur décollage économique. Selon les auteurs, le Maroc doit créer un environnement favorable aux entreprises afin qu'elles puissent pénétrer les marchés, se développer et exporter. Cela nécessitera des conditions propices à une concurrence équitable, du capital humain et des compétences de meilleure qualité pour répondre aux besoins d'une main-d'œuvre moderne et encourager ainsi l'entrepreneuriat.

En effet, le constat de l'institution est inquiétant : le Maroc investit énormément (34% du PIB depuis le milieu des années 2000), mais les retombées en termes de croissance économique, création d'emplois et productivité, ont été décevantes. L'accent doit ainsi être mis sur le privé pour tirer la croissance. Cela passe notamment par la mise en place de règles du jeu équitables pour tous les opérateurs. Car, les politiques qui ont favorisé les IDE et de larges investissements accentuent les disparités dans les conditions de marché auxquelles sont confrontées les entreprises, d'autant que les mesures visant à répondre aux besoins des petites entreprises ont connu un succès relativement moindre.

Selon ce rapport, les nombreux mécanismes d'incitations offerts pour de nouveaux investissements dans les zones industrielles, mais excluant les exportateurs existants à l'extérieur de ces zones, témoignent d'un parti pris en faveur des grands investisseurs et des investissements directs étrangers. Cette situation a vraisemblablement découragé les entreprises existantes en dehors des zones de devenir exportatrices ou d'accroître leurs exportations, bien que des mesures soient en ce moment mises en place pour rééquilibrer les incitations à l'implantation.

■ Q11.1 Output strength (Fonctionnement de l'économie)

Comment fonctionne l'économie, telle que mesurée par des indicateurs quantitatifs ?

Indicateurs de référence quantitatifs : PIB · PIB par habitant, PPA · Croissance du PIB · Inflation (IPC) · Chômage · Investissements directs étrangers · Solde du compte courant · Dette publique · Excédent ou déficit de trésorerie · Recettes fiscales · Formation brute de capital.

La note atteinte par le Maroc est 70/100 en 2020, soit une progression de 17% par rapport à l'année 2018.

Le HCP a publié le Budget Economique Prévisionnel 2020 présentant une nouvelle estimation de la croissance de l'économie nationale en 2019 et d'une révision de ses perspectives en 2020 en plus de leurs effets sur les équilibres macroéconomiques interne et externe.

Ce budget tient en compte des perspectives économiques mondiales, élaborées par les différents organismes internationaux, notamment le FMI, l'OCDE, la Commission européenne et la Banque Mondiale.

Le HCP prévoit une hausse du PIB atteignant 3,5% en 2020, soit +1,2% par rapport à 2019. En ce qui concerne la croissance du déficit commercial, elle sera légèrement augmentée entre 2019 et 2020, affichant une progression de +0,1% du PIB. Quant au déficit budgétaire, il réitère sa stabilité depuis 2018, conservant un taux inchangeable de 3,7%.

Le HCP tient compte, à travers ses prévisions, de l'amélioration de la demande mondiale adressée au Maroc qui devrait enregistrer près de 3% en 2020, au lieu de 1,5% en 2019, et de la reprise attendue des transferts des Marocains résidents à l'étranger et des investissements directs étrangers après leur tassement en 2019. Sur la base de ces hypothèses, le secteur primaire devrait connaître une augmentation d'environ 6,4% en 2020, au lieu d'une baisse de 4,3% enregistrée en 2019.

Quant aux activités du secteur secondaire hors énergie, elles devraient s'affermir avec une croissance de 3% en 2020 contre 2,3% en 2019, profitant du bon comportement des activités minières, des industries chimiques et para-chimiques et des activités mécaniques, métallurgiques et électriques, en liaison principalement avec l'amélioration attendue de la demande extérieure.

Parallèlement, le secteur tertiaire devrait conserver son niveau de croissance à 3,1% en 2020, suite à l'amélioration des activités des services marchands, en particulier, celles du commerce et du transport, tirées par la vigueur de la demande intérieure. Quant aux services non marchands, ils devraient se consolider pour dégager une valeur ajoutée en hausse de 3% en 2020.

Le HCP estime que la demande intérieure devrait porter la croissance économique en 2020 avec un rythme d'évolution en accélération, émanant d'une hausse soutenue de la consommation nationale finale et de l'accroissement de l'investissement brut.

La consommation finale nationale devrait améliorer son rythme de croissance à 3,6% en 2020, dégageant ainsi une contribution de 2,7 points à la croissance économique au lieu de 2,6 points en 2019.

Par ailleurs, la formation brute de capital fixe, soutenue par la poursuite des grands projets d'infrastructure, devrait augmenter de 2,8% en 2020 au lieu de 2,4% en 2019, contribuant ainsi à la croissance économique de 0,8 point après 0,7 point en 2019. Dans ces conditions, la demande intérieure devrait raffermir son rythme de croissance à 4% au lieu de 2,4%, affichant une contribution de 4,4 points à la croissance économique après 2,7 points estimée pour 2019.

S'agissant de la demande extérieure, le volume des exportations devrait afficher une hausse de 5,4% au lieu de 4,2% en 2019, bénéficiant de l'amélioration des perspectives de la conjoncture économique mondiale en 2020.

Les importations, de leur côté, devraient progresser avec un rythme plus prononcé, enregistrant une évolution de 6,1% au lieu de 4,2% estimée en 2019. Le HCP, à cet effet, juge que la contribution de la demande extérieure à la croissance économique devrait rester négative pour la troisième année consécutive, de l'ordre de -0,9 point au lieu -0,4 point en 2019.

Les finances publiques devraient consolider les recettes fiscales et non fiscales. Cette condition devrait permettre de porter les recettes ordinaires à 21,7% du PIB en 2020 au lieu de 21,5% du PIB en 2019.

Quant aux dépenses ordinaires, elles devraient poursuivre leur tendance haussière pour atteindre 19,7% du PIB, suite principalement à l'augmentation des dépenses de fonctionnement non salariées de 6,9% et de celles du personnel de 7,5%, compte tenu du coût des postes budgétaires programmés en 2020.

En vertu de ces conditions, la dette intérieure du trésor devrait atteindre 52,1% du PIB en 2020 au lieu de 52% en 2019. Parallèlement, la dette extérieure devrait se situer à 14% du PIB au lieu de 14,2% en 2019. Globalement, le taux d'endettement total du Trésor devrait se situer à 66% du PIB au lieu de 66,2% en 2019. Compte tenu de l'évolution de la dette publique garantie, représentant 16% du PIB, la dette publique globale atteindrait 82% du PIB en 2020 au lieu de 82,3% en 2019.

Le HCP estime que, dans ces conditions, le Trésor devrait limiter son recours à l'emprunt intérieur pour couvrir ses besoins de financement, au risque d'évincer le secteur privé du marché financier domestique.

Les performances négatives

■ Q13.5 UN Educ. Index rescaled (Indice des Nations Unies de l'éducation recalculé)

Cet indice a pour objectif d'examiner dans quelle mesure le niveau d'éducation est limité. C'est un indicateur quantitatif qui utilise les scores de l'indice de l'éducation des Nations Unies rééchelonnés sur une échelle de dix points.

Il est calculé en utilisant les années moyennes de scolarité et les années de scolarité attendues. C'est l'un des indicateurs utilisés dans l'élaboration de l'indice de développement humain du PNUD (IDH) :

- Le nombre moyen d'années de scolarité c'est le nombre moyen d'années de scolarité reçues par des personnes âgées de 25 ans et plus au cours de leur vie sur la base des niveaux de scolarité de la population convertis en années de scolarité en fonction de la durée théorique de chaque niveau d'enseignement suivi.
- Les années de scolarité attendues sont le calcul du nombre d'années qu'un enfant devrait fréquenter l'école ou l'université, y compris les années de redoublement. Il s'agit de la somme des taux de scolarisation par âge pour l'enseignement primaire, secondaire, post-secondaire non tertiaire et tertiaire et il est calculé en supposant que les tendances actuelles des taux de scolarisation par âge devaient rester les mêmes tout au long de la vie de l'enfant. Les années de scolarité prévues sont plafonnées à 18 ans qui est équivalent à l'obtention d'une maîtrise dans la plupart des pays.

Les résultats pour le Maroc montrent que cet indice enregistre une tendance à la baisse depuis 2006 (de la valeur 90/100 à la valeur 60/100) et plusieurs rapports nationaux et internationaux montrent la faiblesse de notre système éducatif, notamment le volet relatif à la qualité de l'enseignement.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avait publié en 2019 son indice de développement humain. Selon le rapport, le Maroc figure au 121ème rang parmi 189 pays et territoires. Un rang que le Royaume doit à un indice de développement humain (IDH) à 0.676.

Une note qui classe le Royaume dans la catégorie « développement humain moyen ». « Entre 1990 et 2018, l'IDH du Maroc a progressé de 0.458 à 0.676, soit une hausse de 47,7% ». Dans les détails, le PNUD explique qu'entre 1990 et 2018, la durée moyenne de scolarisation a augmenté de 3,3 années, et la durée attendue de scolarisation a augmenté de 6,6 années.

L'Éducation nationale a clairement tiré le classement du royaume vers le bas. En effet, dans son classement, le PNUD prend en compte le nombre d'années d'éducation d'un adulte âgé de 25 ans. La moyenne marocaine est de 5,5 ans (4,5 ans pour les femmes et 6,5 ans pour les hommes), en dessous de la moyenne arabe (7 ans) et de celles de la Libye (7,3 ans) et de la Tunisie (7,2 ans).

Tableau D : IDG du Maroc pour 2018, par rapport à quelques pays et groupes de pays

	Rapport F-H	Valeurs de l'IDH		Espérance de vie à la naissance		Durée attendue de scolarisation		Durée moyenne de scolarisation		RNB par habitant	
	Valeur de l'IDG	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Maroc	0.833	0.603	0.724	77.7	75.2	12.6	13.6	4.6	6.4	3,012	12,019
Tunisie	0.899	0.689	0.767	78.5	74.5	15.8	14.4	6.4	7.9	4,737	16,722
Libye	0.931	0.670	0.720	75.8	69.9	13.0	12.6	8.0	7.2	4,867	18,363
États arabes	0.856	0.634	0.740	73.8	70.2	11.7	12.3	6.4	7.8	5,338	25,343
IDH moyen	0.845	0.571	0.676	70.9	67.8	11.9	11.5	5.0	7.8	2,787	9,528

Tableau E : IIG du Maroc pour 2018, par rapport à quelques pays et groupes de pays

	Valeur de l'IIG	Rang de l'IIG	Taux de mortalité maternelle	Taux de natalité parmi les adolescentes	Sièges parlementaires occupés par des femmes (% de femmes)	Population ayant au moins commencé des études secondaires (% des 25 ans et plus)		Taux d'activité (% des 15 ans et plus)	
						Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Maroc	0.492	118	121	31.0	18.4	29.0	35.6	21.4	70.4
Tunisie	0.300	63	62	7.8	31.3	42.3	54.6	24.1	69.9
Libye	0.172	41	9	5.8	16.0	69.4	45.0	25.7	79.0
États arabes	0.531	—	148	46.6	18.3	45.9	54.9	20.4	73.8
IDH moyen	0.501	—	198	34.3	20.8	39.5	58.7	32.3	78.9

Le taux de mortalité maternelle est exprimé en nombre de décès sur 100,000 naissances vivantes et le taux de natalité parmi les adolescentes en nombre de naissances pour 1,000 femmes entre 15 et 19 ans.

Q2.4 Freedom of expression (Liberté d'expression)

Cette question examine dans quelle mesure les citoyens, les organisations et les médias peuvent exprimer librement leurs opinions. L'évaluation du degré de liberté d'expression prendra en considération les aspects suivants :

- Si la constitution garantit la liberté d'expression et si les lois sont appliquées.
- Si des individus, les organisations ou les médias sont harcelés ou menacés physiquement par l'État ou par des influents ou les groupes d'intérêt et s'il y a des cas d'agression contre des médias ou des journalistes.
- Si l'État pratique la censure ou si les journalistes pratiquent l'autocensure.
- Si le code pénal, les lois sur la sécurité ou des sanctions pour diffamation contre des fonctionnaires de l'État sont adoptés pour intimider une opinion quelconque.

- Si une législation sur la liberté de l'information est mise en place et efficace.
- Si la structure du système médiatique prévoit une pluralité d'opinions.

Les restrictions légales pour protéger le processus démocratique (directives éthiques des conseils de surveillance des médias, interdiction des discours de haine) ne doivent pas être considérés comme une raison pour fournir un score inférieur.

Le Maroc enregistre une tendance à la baisse depuis 2006 en passant de la note 50/100 à 40/100 puis à 30/100 ce qui correspond à ce que « **la liberté d'expression est souvent soumise à des ingérences ou à des restrictions gouvernementales. La distorsion et la manipulation façonnent les questions du débat public** ».

L'organisme international Amnesty International s'en prend aux autorités marocaines pour la répression des personnes qui critiquent la monarchie, les institutions et les fonctionnaires. L'ONG dénonce les arrestations et les poursuites contre des individus, dont un journaliste, des rappeurs et des Youtubers.

L'organisation affirme avoir documenté les cas d'au moins dix militants qui ont été soumis à des arrestations, des interrogatoires et des peines sévères depuis novembre 2019. Les dix individus ont été accusés d'avoir offensé des fonctionnaires ou des institutions publiques, tous des crimes relevant du Code pénal marocain.

L'ONG mentionne dans son rapport que les autorités devraient abandonner les charges et libérer toutes les personnes poursuivies et condamnées pour avoir simplement exercé leur droit à la liberté d'expression et cesser d'utiliser les dispositions archaïques du Code pénal pour criminaliser la liberté d'expression.

Également l'ONG « Freedom House » estime, dans son dernier rapport, que la liberté sur internet est en déclin pour la neuvième année consécutive. Le classement de 2019 place le Maroc à la 54e position sur 65 pays passés en revue.

Le classement 2019 de la liberté sur internet classe le Maroc dans la catégorie des pays « partiellement libres », avec un score de 54 points.

Ce classement prend en considération trois principaux critères : les obstacles à l'accès (14/25 pour le Maroc), la limitation des contenus (24/35) et la violation des droits des utilisateurs (16/40).

Soulignons que le classement est plafonné à 100 points. Un score entre 0 et 39 correspond à des pays non libres, entre 40 et 69 partiellement libres et entre 70 et 100, libres.

Le Maroc est le deuxième pays le mieux classé dans le monde arabe, après la Tunisie (64).

■ Q5.4 Social capital (Capital social)

Cette question a pour objet d'avoir une réponse sur la progression de l'auto-organisation sociale et la construction du capital social.

Elle vise à évaluer le niveau de confiance entre les citoyens, ce qui favorise la coopération et le soutien mutuel à des fins d'auto-assistance, plutôt que principalement pour poursuivre des objectifs politiques. Le capital social peut également être basé sur des modèles culturels d'interaction caractérisant les sociétés traditionnelles.

Il faudra préciser :

- Dans quelle mesure il existe un sentiment de solidarité et de confiance entre les citoyens (mesuré par les sondages d'opinion).
- Dans quelle mesure il existe une organisation volontaire et autonome d'associations culturelles, environnementales ou sociales.

Le Maroc enregistre une tendance à la baisse depuis 2006 : « **Le niveau de confiance de la population est assez faible. Le petit nombre de groupes, d'associations et d'organisations autonomes et auto-organisés est inégalement réparti ou spontané et temporaire** ».

La Banque mondiale dans son dernier Mémoire 2017 intitulé « Le Maroc à l'Horizon 2040 : Capital immatériel et Les Voies de l'Émergence économique » lance une alerte sur la dégradation notable du capital confiance au Maroc. Moins de 10% des citoyens marocains croient que les gens sont dignes de confiance. Une tendance baissière qui n'est pas prête à s'estomper, dont le manque à gagner explique encore cette « modernisation sans développement ».

Ce manque de confiance au sein de notre société et la faible capacité à travailler ensemble autour d'objectifs communs coûte au Maroc un manque à gagner de l'ordre de 60.000 dollars américains par habitant.

Le niveau de confiance sociale en général est assez faible au Maroc, non seulement par rapport au niveau mondial, mais également en comparaison à d'autres pays en développement.

Une autre enquête effectuée par l'Institut de recherche marocain IRES en 2012 a révélé également que moins de 10% des citoyens marocains croient que les gens sont dignes de confiance. Le pire c'est que l'exception marocaine brille encore une fois par la prépondérance de la suspicion et la défiance au sein de la société.

Dans son rapport, la Banque Mondiale recommande d'investir dans le capital social à travers :

- Parvenir à l'égalité hommes/femmes en améliorant l'accès des femmes aux opportunités économiques et en favorisant leur autonomisation. Il est possible de concevoir des politiques publiques qui permettent à la fois de lutter contre les inégalités et les discriminations dont les femmes sont victimes et de promouvoir leur inclusion économique.
- Encourager une plus grande confiance interpersonnelle. Pour accroître le capital social, les pays doivent faire en sorte que la règle de droit soit mieux appliquée et respectée, de promouvoir le sens civique, d'encourager le développement de la société civile et d'accompagner l'évolution des normes socioculturelles.

■ Q16.4 Civil Society participation (Participation de la société civile)

Dans quelle mesure le leadership politique permet-il la participation de la société civile au processus politique ?

Cette question demande si le leadership politique implique les acteurs de la société civile dans :

- Agenda politique.
- La formulation des politiques.
- Délibération et prise de décision.
- La mise en œuvre de la politique.
- Le suivi de la performance.

Les acteurs de la société civile comprennent les associations d'intérêts civiques, économiques et professionnels, les organisations religieuses, caritatives et communautaires organisations, intellectuels, scientifiques et journalistes.

Le score du Maroc a enregistré une relative stagnation durant la période 2006-2014 (la note 50/100) avant de connaître une baisse depuis 2016 pour atteindre 30/100 en 2020. Ce score indique que « Les dirigeants politiques négligent la participation de la société civile. Ils ignorent fréquemment les acteurs de la société civile et formulent leur politique de manière autonome ».

La transparence, la reddition des comptes et l'implication des citoyens dans la gestion de la chose publique constituent des dispositions et principes fondamentaux des réformes constitutionnelles de 2011. Ainsi, l'article 13 de la Constitution stipule que « les pouvoirs publics œuvrent à la création d'instances de concertation, en vue d'associer les différents acteurs sociaux à l'élaboration, la mise en œuvre, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques ».

La démocratie participative et citoyenne est une réforme fondamentale constitutionnalisée en 2011. L'article 14 de la Loi suprême stipule que « les citoyennes et les citoyens disposent, dans les conditions et selon les modalités fixées par une loi organique, le droit de présenter des motions en matière législative ». En outre, l'article 15 stipule que « les citoyennes et les citoyens disposent du droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics. Une loi organique détermine les conditions et les modalités d'exercice de ce droit ». L'accès à l'information est, depuis 2011, un droit fondamental au Maroc. Selon l'article 27 de la Constitution « les citoyennes et les citoyens ont le droit d'accéder à l'information détenue par l'administration publique, les institutions élues et les organismes investis de mission de service public ».

Le droit à l'information ne peut être limité que par la loi, dans le but d'assurer la protection de tout ce qui concerne la défense nationale, la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat et la vie privée des personnes, de prévenir l'atteinte aux libertés et droits fondamentaux énoncés dans la présente Constitution, et de protéger les sources des informations et les domaines déterminés avec précision par la loi ».

C'est vrai que le Parlement marocain constitue, actuellement, tout au long de l'année, un grand espace de débat participatif en présence de chercheurs et d'ONG, sur des sujets différents en plus des activités des groupes parlementaires. Cependant, la participation du public dans le processus législatif reste assez faible. A titre d'exemple, l'indice mondial du budget ouvert, qui est la seule mesure indépendante et comparative de la transparence budgétaire au monde, a classé le Maroc en 2017 à la 58ème place sur 115 pays avec un indice de 45/100 (2ème pays arabe après la Jordanie et 5ème pays africain après l'Afrique du Sud, l'Ouganda, le Ghana et Kenya). Parmi les composantes de cet indice, le Maroc a reçu la note de 0/100 en termes de participation du public dans le processus budgétaire.

Pour faire face à cette situation et renforcer les mécanismes constitutionnels de la participation, le Maroc a fait un grand effort d'ouverture envers les citoyens, surtout après l'adoption de la Constitution de 2011.

Q16.1 Consensus on goals (Consensus sur les objectifs)

Cette section permet de savoir si les principaux acteurs politiques considèrent que la démocratie et l'économie du marché sont des objectifs stratégiques à long terme.

Cette question vise spécifiquement à évaluer l'étendue de l'accord normatif sur les objectifs généraux de développement et de transformation. Il reflète l'expérience selon laquelle de nombreuses transformations réussies reposent sur des accords conclus par des acteurs politiques réformateurs avec de vieilles élites ou des opposants potentiels à la réforme.

Les principaux acteurs politiques sont les partis, les politiciens, les groupes d'intérêt et les acteurs économiques ayant un poids politique, dont le pouvoir et l'importance (par exemple, nombre d'électeurs, emplois, ressources financières, autorité, influence, etc.) sont pertinents pour le processus de la vie politique.

Il faudra commenter le degré de consensus tant en ce qui concerne la démocratie que l'économie de marché. A cet effet, deux champs de réponses distincts sont proposés dans la base de données. Votre évaluation écrite doit toujours être reflétée dans un seul score. Le score maximum pour les autocraties est de 7 points.

Après une augmentation en 2012 pour stagner durant la période 2012-2016, la note a connu une baisse en 2018 avec une valeur de 50/100 qu'il a gardé en 2020 : **« Les principaux acteurs politiques sont en conflit à la fois sur la démocratie et sur une économie de marché en tant qu'objectifs stratégiques à long terme. Tout consensus proclamé sur les objectifs est rudimentaire, très fragile et susceptibles d'être contestés par des acteurs puissants ».**

Les résultats obtenus par le Maroc confirment ceux publiés par The Economist intelligence unit (EIU) sur l'indice de la démocratie de 2019. L'institution a pour objectif d'aider les dirigeants d'entreprises à comprendre l'environnement économique et commercial des marchés dans le monde.

Dans cette 12e édition, **le Maroc est passé à la 96e place sur 167 pays évalués, avec un score de 51/100. En 2018, le Royaume occupait la 100e position.**

Le Democracy Index classe les pays étudiés selon quatre régimes, à savoir : un régime démocratique, un régime imparfait, un régime hybride et un autre autoritaire.

Le Maroc fait partie des 37 pays ayant un régime hybride en 2019. Le Royaume a obtenu les notes suivantes : 52.5 au niveau du processus électoral, 46.4 au niveau du fonctionnement du gouvernement, 55.6 au niveau de la participation politique, 56.3 au niveau de la culture politique et 44.1 au niveau des libertés.

Dans la région Moyen-Orient et Afrique du nord (MENA), **le Royaume est 3^e, comme en 2018**. Selon l'EIU, c'est Israël qui occupe la première position, suivi de la Tunisie. L'Algérie, 113^e au niveau mondial, se trouve à la 5^e position, avec un régime hybride. L'Égypte, 137^e dans le monde, arrive à la 11^e position au niveau de la région Mena. Avec un indice de démocratie de 30.6/100, il fait partie des pays ayant un régime autoritaire.

■ Q3.4 Civil rights (Droits civils)

Dans quelle mesure les droits civils sont-ils garantis et protégés et dans quelle mesure les citoyens peuvent-ils demander réparation pour les violations de ces droits ?

Les droits civils limitent l'exercice du pouvoir d'État par l'état de droit. Leurs aspects les plus importants comprennent :

- La protection de la liberté individuelle contre les acteurs étatiques et non étatiques, y compris le droit à la vie et à la sécurité de la personne, l'interdiction de la torture, des peines ou traitements cruels et inhumains et la protection de la vie privée.
- Égalité devant la loi, égalité d'accès à la justice et garanties d'une procédure régulière en vertu de l'état de droit.

La réponse devrait examiner à la fois la situation de jure et de facto concernant la protection des droits civils, y compris les mécanismes et institutions mis en place pour poursuivre, punir et réparer les violations de ces droits.

Il faudra également garder à l'esprit que la discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, l'ethnie, la race ou les préférences politiques devrait être évaluée.

Cette note (60/100) est restée stable durant la période 2006-2014 avant de se déclinier vers la note 50/100 à partir de 2016 : « **Les droits civils sont codifiés par la loi, mais même les droits les plus fondamentaux (c'est-à-dire la vie, la liberté et l'intégrité physique) sont violés dans la pratique. Les mécanismes et les institutions pour poursuivre, punir et réparer les violations des droits civils sont largement inefficaces** ».

■ Q16.5 Reconciliation (Réconciliation)

Cette question examine dans quelle mesure les dirigeants politiques peuvent réconcilier les victimes et les auteurs des injustices passées. Elle précise dans quelle mesure les dirigeants politiques d'un pays sont en mesure de s'attaquer ou de surmonter un passé conflictuel vécu comme injuste, ou du moins de parvenir à une justice morale pour les actes d'injustice passés.

Le but de faire face au passé est d'obtenir justice ou réconciliation entre les anciennes victimes et les auteurs. Dans le cas où un pays a déjà réalisé la réconciliation avant 2015, veuillez élaborer brièvement le processus conclu avec succès.

Après une augmentation en 2012 pour stagner durant la période 2012-2016, la note a connu une baisse en 2018 avec une valeur de 60/100 qu'il a gardé en 2020 : « **La direction politique reconnaît la nécessité de faire face aux actes historiques d'injustice, mais ses tentatives de réconciliation rencontrent des difficultés** ».

Malgré le travail considérable accompli par l'IER en matière de règlement des violations graves du passé, des critiques ont regretté les contraintes qui pesaient sur l'IER et qui ont malheureusement entravé l'établissement de la vérité.

En fait l'IER ne pouvait citer publiquement les noms de ceux qui ont été impliqués dans les violations, ensuite son mandat semblait se concentrer sur des formes bien déterminées de violations à savoir la disparition forcée et la détention arbitraire. Les critiques se sont interrogées également sur la manière dont l'IER pouvait obtenir la coopération des différents services de l'Etat en l'absence d'un pouvoir de contrainte en cas de non coopération.

Les membres de l'IER n'ont pas cessé de rappeler que si l'instance ne pouvait révéler les noms des responsables ou les sanctionner, rien n'empêche les marocains de se tourner vers les tribunaux pour obtenir justice.

Mais si cette affirmation est juste dans une acceptation générale, minimise l'absence d'indépendance de la justice marocaine. Bien que la constitution garantisse l'indépendance de la justice par rapport à l'exécutif et au législatif dans son article 82, il est permis de douter de l'impartialité des tribunaux dans les affaires des violations à caractère politique, en particulier quand elle implique des responsables toujours en fonction.

En fait les tribunaux marocains n'ont pas besoin d'attendre que les victimes ou des citoyens portent plainte pour des abus passés, puisque la loi permet au parquet général d'initier des enquêtes criminelles même en l'absence de plainte, mais aucun procureur n'a jamais utilisé cette prérogative d'auto saisine.

En plus de l'impunité et les limites, les critiques se sont interrogées sur la manière dont l'IER pouvait obtenir la coopération des différents services de l'Etat en l'absence d'un pouvoir de contrainte en cas de non coopération.

D'autre part l'IER a confié le suivi des recommandations qu'elle a émises à une commission au sein du conseil consultatif des droits de l'homme et la question qui se pose quelle est l'ampleur de la capacité de cette commission consultative à assurer un suivi efficace des recommandations.

Enfin l'objectif fondamental du travail de l'IER était de garantir la non répétition des violations des droits de l'Homme, mais malheureusement au moment où l'IER exerce son mandat ces violations se sont réapparues et il est permis de douter de l'utilité respective des garanties de non répétition.

■ Q3.1 Separation of powers (Séparation des pouvoirs)

Dans quelle mesure existe-t-il une séparation effective des pouvoirs ?

Cette question se réfère à la configuration et au fonctionnement de base de la séparation des pouvoirs (différenciation institutionnelle, division du travail selon les fonctions et, surtout, freins et contrepoids). Cependant, il ne fait pas référence à la tendance à la convergence et à la fusion des pouvoirs que l'on observe dans les systèmes parlementaires. Cela inclut la soumission du pouvoir de l'État à la loi.

Le Maroc a enregistré la même note 20/100 (très faible) depuis 2012 avec une tendance à la baisse depuis 2006 : « **Il n'y a pas de séparation des pouvoirs, ni de jure ni de facto** ».

Le Maroc a réalisé un grand pas en avant, puisque le Maroc est devenu un Etat **parlementaire** qui consacre la démocratie des urnes et le choix des citoyennes et des citoyens, et qui veille sur la séparation et l'équilibre des pouvoirs et surtout la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes.

Selon les spécialistes dans ce domaine, Il n'existe pas de séparation des pouvoirs. Il y a un jeu de collaboration et d'équilibre des pouvoirs. Dans les démocraties libérales, le principe de séparation des pouvoirs n'est pas remis en cause, mais son esprit a fait l'objet d'une réforme quant à son approche politique et pragmatique.

Lorsqu'on a inscrit le principe, les schémas directeurs de l'architecture constitutionnelle consacrent, au moins formellement, cette séparation des pouvoirs. Il reste la pratique. La Constitution, c'est un esprit et ce sont des institutions liées à la séparation des pouvoirs pour une collaboration dans l'équilibre, mais la pratique est autre chose. Et cette pratique est en train de se construire. Le roi joue un rôle d'arbitre, mais un arbitre qui ne fait pas qu'écouter et voir. Constitutionnellement, il est impliqué.

■ Q2.3 Association/Assembly rights (Droits des associations)

Cette question analyse dans quelle mesure les individus peuvent former et rejoindre des groupes politiques ou civiques indépendants et dans quelle mesure ces groupes peuvent fonctionner et s'assembler librement.

Lors de l'évaluation du degré de liberté d'association et de réunion, les points suivants sont pris en considération :

- Si la constitution garantit la liberté d'association et de réunion, et si ces lois sont appliquées.
- S'il existe de sévères restrictions au rassemblement et à l'association pour tous les citoyens ou pour des groupes particuliers.
- Si le gouvernement utilise l'intimidation, le harcèlement ou des menaces de représailles pour empêcher les citoyens d'exercer leurs droits d'association et de réunion (par exemple en arrêtant, détenant et emprisonnant arbitrairement des manifestants pacifiques ou en recourant à une force excessive).

- Si le gouvernement utilise des critères transparents et non discriminatoires pour évaluer les demandes de permis d'association et / ou de rassemblement.
- Si les groupes sont en mesure de fonctionner sans intrusion ni ingérence injustifiée de l'État dans leurs affaires.

Les restrictions légales pour protéger les processus démocratiques (zones de non-protestation, interdiction des organisations racistes...) ne devrait pas être considéré comme une raison pour fournir un score inférieur.

Le score du Maroc est en baisse depuis 2006 pour aboutir à la valeur 30/100 en 2020 : « **Les droits d'association et de réunion sont souvent soumis à des interférences ou à des restrictions gouvernementales. Les résidents et les groupes civiques qui ne soutiennent pas le gouvernement ne peuvent souvent pas exercer ces droits** ».

■ Q2.1 Free and fair election (Election libre et équitable)

Dans quelle mesure les représentants politiques sont-ils élus par des élections libres et équitables ?

Cette question permet d'évaluer si :

- Les élections générales sont régulièrement organisées au niveau national.
- Le suffrage universel avec scrutin secret est assuré.
- Plusieurs parties avec différentes plates-formes sont en mesure d'exécuter.
- Les postes politiques sont remplis en fonction du résultat des élections.
- L'évaluation de la qualité des élections prendra en considération :
- L'organe de gestion électorale est impartial et efficace.
- Les procédures d'enregistrement des électeurs, des candidats et des partis sont transparentes et équitables.
- Les procédures de vote, y compris le décompte des voix, la vérification des résultats et le règlement des plaintes, sont menées de manière transparente, impartiale et correcte.
- Un accès équitable et égal aux médias est assuré pour tous les candidats et partis.
- Le scrutin est accessible, sécurisé et secret pour assurer une participation efficace.

Le Maroc a une moyenne de 40/100 dans cette question et connu une baisse de 25% entre 2016 et 2020, ce qui correspond à « Des élections générales ont lieu, mais de graves irrégularités pendant le processus de vote et le dépouillement se produisent. Le droit de voter, de faire campagne et de se présenter aux élections est restreint, et les élections n'ont de facto qu'une influence limitée sur qui gouverne ».

Il faut dire que, malgré les mesures mises en place pour le renforcement du système d'observation des élections, le ministère de l'Intérieur est toujours pointé du doigt par certains acteurs politiques et associatifs en raison des cas constatés d'utilisation des moyens et du matériel appartenant à l'administration et d'intervention des représentants des autorités publiques dans le déroulement de la campagne électorale.

Lors des élections de 2016, le CNDH a relevé des cas d'utilisation des moyens ou du matériel appartenant à l'administration ou aux autres entités publiques, mais leur nombre ne dépasse pas 0,9% de l'ensemble des cas observés (moyens de transport, des chaises et tapis appartenant aux collectivités territoriales). Les cas d'immixtion des représentants des autorités publiques dans le déroulement de la campagne n'ont pas dépassé 0,3%. Ils sont généralement attribués aux auxiliaires d'autorité et aux fonctionnaires communaux. Le ministère de l'Intérieur est appelé à davantage de neutralité par les acteurs politiques dont certains tiennent à la création de l'instance indépendante de supervision des élections.

Le rôle de l'administration demeure prépondérant. La seule entité qui dispose de tous les moyens pour organiser les élections reste le ministère de l'Intérieur. En outre, il s'avère difficile de réunir le consensus autour des membres de cette instance. La création de cette instance ne permettra pas de régler les dysfonctionnements de l'opération électorale car il faut asseoir une réforme globale pour restaurer la confiance perdue dans l'action politique. Une mission qui incombe à trois composantes : les partis politiques, l'administration territoriale et les électeurs.

Les partis politiques doivent procéder à une réforme interne et réviser les conditions d'accréditation de leurs candidats. Les instances décisionnelles de la plupart des formations partisanes misent sur les notables et tous ceux capables de remporter des sièges aux élections, sans prendre en considération leur appartenance au parti ou leur profil. Une pratique vertement critiquée qui creuse le fossé entre les partis politiques et leurs bases. Le défi, sans adoption de règles claires basées sur la méritocratie en matière de cooptation des candidats, a décrédibilisé les partis politiques ainsi que le processus électoral dans sa globalité. Les partis politiques doivent assumer leur responsabilité en matière d'accréditation en favorisant les compétences.

■ Q10.2 Equal opportunity (Egalité des chances)

Cette question examine l'égalité des chances. Elle vise à déterminer dans quelle mesure les individus ont un accès égal à la participation à la société, quelle que soit leur origine sociale. Cela comprend l'égalité d'accès à l'éducation, aux services publics ou à l'emploi. Le déni de l'égalité des chances fondé sur le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, l'ethnie, la race ou les préférences politiques sont évalués explicitement dans l'analyse, de même que l'étendue et l'intensité de la discrimination contre les non-citoyens.

Les dispositions légales et leur mise en œuvre et application sont évaluées également. Les indicateurs quantitatifs de référence sont : le taux d'alphabétisation ; le Ratio de scolarisation des femmes aux hommes ; le Taux de scolarisation brut et le ratio relatif à la population active féminine.

Cet indice a enregistré une baisse de 20% pour atteindre la valeur de 40/100 : « **L'égalité des chances n'est que partiellement atteinte. Les femmes et / ou les membres de groupes ethniques, religieux et autres ont un accès limité à l'éducation, aux services publics et à l'emploi. Il existe certaines dispositions légales contre la discrimination, mais leur mise en œuvre est très déficiente** ».

Selon une étude réalisée par la DEPF et qui concerne la lutte contre les inégalités des chances et de capacités, elle devrait porter particulièrement sur les inégalités de chance pour corriger structurellement les déficiences à partir desquelles se nourrissent l'exclusion sociale et la marginalisation. Il est à noter qu'à ce titre, la protection et l'éducation de la petite enfance serait nécessaire pour développer leurs capacités aussi bien sur les plans physique et mental que social et affectif.

Le lancement du programme national de généralisation et de développement du préscolaire est une action édifiante dans ce sens, ajoute la même source.

En outre, la prise en compte des besoins spécifiques notamment des groupes vulnérables tels que les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap, représente une condition essentielle pour assurer l'équité et l'égalité des chances et contribuer, in fine, à l'édification d'un développement social harmonieux du pays.

Les actions envisagées dans cette perspective devraient impérativement s'atteler à résoudre le problème d'accessibilité de ces couches vulnérables aux services sociaux de base, particulièrement celles résidant en péri-urbain, en milieu rural et dans les zones de montagnes, préconise-t-elle, relevant que pour assurer son efficacité et sa durabilité, la politique de protection sociale devrait privilégier des solutions concrètes de sortie durable de la pauvreté, via la promotion de l'activité, afin d'éviter la dépendance aux transferts et le maintien dans une situation de forte vulnérabilité.

L'étude a également mis l'accent sur la nécessité de renforcer la cohérence des dispositifs sociaux pour maximiser les retombées de l'action sociale de l'Etat, de placer la question de l'inclusivité genre et l'intégration des jeunes au cœur des politiques publiques de lutte contre les inégalités, d'inscrire la lutte contre les inégalités dans le cadre d'un chantier sociétal impliquant l'ensemble des acteurs, ainsi que de consolider le système national d'information et déployer des instruments sophistiqués de suivi-évaluation des inégalités.

Q7.1 Market-based competition (Concurrence dans les marchés)

À quel niveau les principes fondamentaux de la concurrence dans le marché se sont-ils développés ?

La concurrence sur le marché doit être systématiquement définie à la fois macroéconomiquement et microéconomiquement.

Cette évaluation prend en considération les éléments suivants :

-  Faible importance des prix administrés
-  Convertibilité des devises

- Pas de barrières importantes à l'entrée et à la sortie sur les marchés
- Liberté de lancer et de retirer des investissements
- Aucune discrimination fondée sur la propriété (étatique / privée, étrangère / locale) et la taille.

Une importante considération est donnée à la taille du secteur informel, car un grand secteur informel indique un cadre institutionnel inadéquat de la politique économique est souvent le résultat de marchés largement réglementés.

Une baisse de 17% et une note de 50/100 : « **La concurrence sur le marché fonctionne dans un cadre institutionnel faible, avec des règles inégales pour les acteurs du marché. Il existe une intervention considérable de l'État dans des secteurs que le gouvernement considère important. Le secteur informel est important** ».

Le rapport de la Banque mondiale sur le secteur privé de 2019 a insisté sur l'absence de la culture de risques dans l'économie marocaine. Un état de fait qui a plusieurs facteurs mais les analystes internationaux pointent du doigt celui qui contribue le plus à cette « psychose de l'entrepreneuriat » : l'absence d'une concurrence saine, du moins pas dans tous les secteurs. En termes de politique de concurrence sur le marché, le Maroc est perçu comme étant à la traîne par rapport à ses pairs régionaux et aux pays de comparaison. Cet écart a un impact sur la perception des risques par le secteur privé, compte tenu notamment de l'existence d'intérêts particuliers et de pratiques clientélistes. Par rapport à leurs homologues régionaux, de nombreux marchés marocains se caractérisent par une plus grande concentration du marché. La part des monopoles est élevée dans des secteurs qui se caractérisent généralement par une faible concentration du marché ailleurs. Par exemple, selon l'enquête sur les entreprises de 2013, près de 40% des entreprises manufacturières sont en concurrence sur les marchés oligopolistiques. Des structures de marché concentrées peuvent émerger naturellement et efficacement quel que soit le niveau de concurrence, par exemple en présence d'importantes économies d'échelle et de marchés de petite taille. Cela dit, la concentration des marchés peut aussi résulter d'interventions gouvernementales qui restreignent l'entrée, facilitent la dominance des certains opérateurs ou créent des conditions de concurrence inégales. À cette fin, il est important d'observer les résultats du marché comme les marges prix-coûts (MPC), souvent utilisées comme approximation de la puissance de marché des entreprises, à savoir la capacité des entreprises à augmenter leurs prix au-delà du coût marginal. Une plus grande proportion d'entreprises marocaines bénéficie de marges très élevées par rapport à leurs homologues régionales.

Au Maroc, cependant, les lacunes réglementaires semblent affecter toutes les composantes du cadre de neutralité concurrentielle. Concentrer les activités des entreprises publiques : il n'y a ni obligation légale ni distinction systématique entre les activités commerciales et non commerciales des entreprises publiques ; lorsque cette distinction existe, elle constitue une exception et non la règle. Identifier les coûts des activités commerciales et non commerciales : en l'absence de séparation structurelle ou comptable entre les activités commerciales et non

commerciales, les entreprises publiques peuvent utiliser les recettes provenant d'activités non commerciales pour subventionner indirectement des activités commerciales lorsqu'elles font face à la concurrence privée.

En raison de la non-application de la loi sur la concurrence et des dispositions provisoires qui la remplacent, le contrôle des fusions risque d'être hautement politisé et inutilement coûteux pour le secteur privé. Bien que le Conseil de la concurrence n'ait pas fonctionné entre 2014 et 2018, l'approbation de fusions susceptibles d'avoir une incidence anticoncurrentielle sur le marché a été donnée par le Cabinet du chef de gouvernement. Des facteurs non techniques et des intérêts politiques peuvent ainsi influencer sur l'examen et les parties à la fusion doivent supporter des coûts importants (honoraires, conseils juridiques et autres exigences liées à la notification des fusions) même si aucune évaluation en termes de concurrence, ni mesures de correction pour limiter les effets négatifs pour la concurrence n'ont été proposées.

■ Q17.2 Credibility (Crédibilité)

Cette question évalue l'action du gouvernement comme un partenaire crédible et fiable dans ses relations avec la communauté internationale. Elle porte sur le niveau de confiance que le gouvernement a pu atteindre avec la communauté internationale.

L'évaluation est basée sur la cohérence avec laquelle un gouvernement a respecté ses engagements internationaux :

- Le respect des accords internationaux existants (par exemple, accords sur les changements climatiques, normes fondamentales du travail de l'OIT, conventions sur les droits de l'homme, accords sur le commerce et la dette, accords de développement, accords sur le contrôle des armements, accords de paix et de cessez-le-feu).
- La coopération fiable et digne de confiance avec les institutions ou mécanismes qui contrôlent la conformité (par exemple, Cour pénale internationale, Cour internationale de justice, Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, décisions de règlement des différends de l'OMC).

Une baisse de 14% enregistrée durant la période 2016-2020 avec une valeur moyenne de 70/100 depuis 2006 : « **Pour la plupart, le gouvernement agit comme un partenaire crédible et fiable. Il montre un engagement notable dans les efforts de coopération internationale** ».

Selon Arab Barometer, une étude concernant la confiance en le gouvernement relève d'ailleurs que « seuls 17 % des personnes âgées entre 18 et 29 ans ont confiance dans le gouvernement, soit 3 fois moins que celles qui ont 60 ans ou plus. De même, ceux ayant un niveau d'instruction de base (37%) sont beaucoup plus susceptibles de faire confiance au gouvernement que ceux qui ont un diplôme universitaire (24%) ou un diplôme d'enseignement secondaire (19%) ».

Pour ce qui est de la confiance en l'institution législative, « seulement un sur cinq (21%) a plus ou moins confiance en le Parlement, contre un quart (26%) qui dit avoir peu confiance et 46% qui affirment ne pas avoir de confiance », ajoute l'étude soulignant qu'à peine 13% des jeunes âgés entre 18 et 29 ans ont dit être confiants en cette institution contre 38% des 60 ans et plus.

L'étude a également relevé un pourcentage similaire concernant la confiance dans les partis politiques.

Les personnes âgées de plus de 60 ans sont environ trois fois plus susceptibles de faire confiance aux partis politiques que les 18-29 ans (35% contre 11%).

Toutefois, Arab Barometer note que les niveaux de confiance sont nettement plus élevés dans les institutions chargées du respect de la loi et du maintien de l'ordre. La grande majorité (78%) fait confiance à l'armée et les deux tiers également à la police.

Par ailleurs, 6 sur 10 font confiance au pouvoir judiciaire, ce qui représente une augmentation spectaculaire par rapport aux dernières années. En 2006, seulement 37% avaient confiance dans la justice contre 45% en 2016. La majorité des Marocains de tous les âges fait ainsi confiance dans le système judiciaire, avec cependant 24 points d'écart entre les 18-29 ans et les 60 ans et plus (54% contre 78 %).

■ Q7.4 Banking system (Système bancaire)

Cette question permet d'évaluer le système bancaire et le marché des capitaux.

Les normes internationales des systèmes bancaires sont définies par les accords de Bâle. Ces normes obligent les banques à détenir une part minimale des capitaux propres par rapport à leurs actifs et au risque auquel la banque s'expose par ses pratiques de prêt et d'investissement. Ils exigent également que les banques soient soumises à un processus de contrôle prudentiel et qu'elles divulguent des informations sur leurs activités économiques.

Un marché des capitaux solide se caractérise par un historique de faibles parts de prêts non performants, des exigences prudentielles pour les transactions bancaires en devises, l'application des règles de divulgation, l'indépendance des régulateurs financiers et des contraintes budgétaires strictes entre les entreprises, les banques et le secteur public.

Un certain nombre d'informations sont nécessaires pour cette évaluation : des informations sur les ratios de suffisance du capital, les règles de divulgation, la surveillance, la part des prêts non performants et les contraintes budgétaires strictes ainsi que les réformes mises en place dans le secteur financier.

Les indicateurs de référence quantitatifs sont : Ratio capital / actifs bancaires · Prêts bancaires non performants.

Avec une valeur moyenne de 70/100, cette question a enregistré une régression de 13% : « **Le système bancaire et le marché des capitaux sont différenciés et orientés en principe vers les normes internationales. Cependant, il y a un manque de supervision de facto, ce qui contribue à accroître la vulnérabilité aux arrêts brusques et aux inversions de flux de capitaux** ».

Si le secteur bancaire a franchi de grands pas en matière de conformité avec la législation nationale, il n'en demeure pas moins que de grands efforts restent encore à déployer pour s'adapter aux nouvelles transformations numériques et être au diapason des réglementations internationales, notamment le volet relatif à la protection des données.

Le Maroc est appelé à adapter sa législation au nouveau cadre du règlement général de l'Union européenne sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur en mai 2018. Les défis sont de taille car il reste beaucoup à faire. De grandes attentes sont nourries concernant la réforme en cours du dispositif législatif et réglementaire qui devra se faire en concertation avec les acteurs concernés, dont le secteur économique, pour pouvoir réussir le pari de la mise en œuvre. Le changement de culture s'impose pour que chaque partie puisse assumer sa responsabilité, la vraie, comme le souligne la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP).

La réforme législative en vue vise à combler les lacunes constatées au niveau national. La loi relative aux crédits Bureau en cours d'approbation sera « parfaitement adaptée au monde numérique », selon le gouverneur de Bank Al-Maghrib, qui rappelle que la gestion du Service de centralisation des informations sur le crédit est confiée à deux bureaux d'information sur le « Crédit Bureau » privés dans le cadre d'une délégation de service public.

Selon les résultats d'une étude sur la réglementation nationale et le RGPD, il existe encore de grands écarts entre les législations marocaines et européennes. Il s'agit, en premier lieu, du manque d'indépendance de l'autorité de contrôle. En ce qui concerne les droits de la personne concernée, on relève l'absence de référence explicite au nouveau principe de transparence, aux nouveaux droits à l'oubli (droit à l'effacement renforcé) et à la limitation du traitement, à la portabilité des données et aux responsabilités et obligations correspondantes des responsables et sous-traitants. Au niveau du consentement, il manque encore les conditions détaillées de validité applicables. S'agissant des données personnelles des enfants, il faut préciser les conditions applicables au consentement des mineurs en ce qui concerne les services de la société de l'information. Pour les sous-traitants, il n'existe pas de régime avec des obligations spécifiques. Concernant les données à caractère personnel, on note une absence d'une définition de « data breach » (violation de données à caractère personnel) ainsi qu'une absence d'obligation de notification à l'autorité de contrôle, accompagnée de la communication à la personne concernée, le cas échéant.

III. Indice de l'Etat de Droit (WJP)

Méthodologie

Le World Justice Project mesure l'adhérence à l'Etat de Droit à partir de plus de 120.000 sondages auprès de ménage et 3800 sondages auprès d'experts dans 126 pays. Présentant des données courantes et originales, l'Indice sur l'Etat de Droit mesure la performance de chaque pays en utilisant un total de 44 indicateurs répartis entre 8 facteurs de base de l'Etat de droit chacun d'entre eux ayant été noté et classé mondialement par rapport aux autres pays de sa région et son niveau de revenu: Contraintes aux Pouvoirs du Gouvernement, Absence de Corruption, Gouvernement Ouvert, Droits Fondamentaux, Ordre et Sécurité, Application des Règlements, Justice Civile et Justice Criminelle.

Atteindre l'Etat de droit est un défi constant et un travail en cours dans tous les pays. Le Rule of Law Index du WJP n'est pas construit pour attribuer des reproches, mais pour donner des points de références pour des pays situés dans une même région, avec des cultures juridiques comparables et des niveaux de revenu similaires.

Pour présenter un portrait précis de l'Etat de droit tel qu'il est vécu par les gens ordinaires, chaque score de l'indice est calculé à l'aide d'un grand nombre de questions tirées de deux sources de données collectées par le WJP dans chaque pays :

- Un sondage général de la population (GPP) mené par les principales sociétés de sondage locales, en utilisant un échantillon représentatif de 1000 répondants dans chaque pays.
- Questionnaires des répondants qualifiés (QRQ) composés de questions fermées remplies par des praticiens et des universitaires du pays ayant une expertise en droit civil et commercial, en justice pénale, en droit du travail et en santé publique.
- L'avis d'expert de la WJP en vue d'assurer que les résultats reflètent les conditions vécues par la population, y compris les secteurs marginalisés de la société.

Constraints on Government Powers 	<ul style="list-style-type: none">1.2 Government powers are effectively limited by the judiciary1.3 Government powers are effectively limited by independent auditing and review1.4 Government officials are sanctioned for misconduct1.5 Government powers are subject to non-governmental checks1.6 Transition of power is subject to the law	Order and Security 	<ul style="list-style-type: none">5.2 Civil conflict is effectively limited5.3 People do not resort to violence to redress personal grievances
Factor Two Absence of Corruption 	<ul style="list-style-type: none">2.1 Government officials in the executive branch do not use public office for private gain2.2 Government officials in the judicial branch do not use public office for private gain2.3 Government officials in the police and the military do not use public office for private gain2.4 Government officials in the legislative branch do not use public office for private gain	Factor Six Regulatory Enforcement 	<ul style="list-style-type: none">6.1 Government regulations are effectively enforced6.2 Government regulations are applied and enforced without improper influence6.3 Administrative proceedings are conducted without unreasonable delay6.4 Due process is respected in administrative proceedings6.5 The government does not expropriate without lawful process and adequate compensation
Factor Three Open Government 	<ul style="list-style-type: none">3.1 Publicized laws and government data3.2 Right to information3.3 Civic participation3.4 Complaint mechanisms	Factor Seven Civil Justice 	<ul style="list-style-type: none">7.1 People can access and afford civil justice7.2 Civil justice is free of discrimination7.3 Civil justice is free of corruption7.4 Civil justice is free of improper government influence7.5 Civil justice is not subject to unreasonable delay7.6 Civil justice is effectively enforced7.7 Alternative dispute resolution mechanisms are accessible, impartial, and effective
Factor Four Fundamental Rights 	<ul style="list-style-type: none">4.1 Equal treatment and absence of discrimination4.2 The right to life and security of the person is effectively guaranteed4.3 Due process of the law and rights of the accused4.4 Freedom of opinion and expression is effectively guaranteed4.5 Freedom of belief and religion is effectively guaranteed4.6 Freedom from arbitrary interference with privacy is effectively guaranteed4.7 Freedom of assembly and association is effectively guaranteed	Factor Eight Criminal Justice 	<ul style="list-style-type: none">8.1 Criminal investigation system is effective8.2 Criminal adjudication system is timely and effective8.3 Correctional system is effective in reducing criminal behavior8.4 Criminal justice system is impartial8.5 Criminal justice system is free of corruption8.6 Criminal justice system is free of improper government influence8.7 Due process of the law and rights of the accused

Résultats chiffrés pour la période 2015-2019

Le Maroc, dont le score a baissé de 1% en 2020, s'est classé 79e, avec un score global de 52/100. Le meilleur classement du Maroc est dans la catégorie de l'application des réglementations, où il a décroché le 46e rang mondial et le 3e rang régional. Son pire classement est dans la catégorie des droits fondamentaux, où il s'est classé 103e au niveau mondial et 6e au niveau régional.

	2015	2016	2017-2018	2019	2020
Score	52	53	51	50	52
Classement	55	60	67	74	79
Nbr de pays	102	113	113	126	128

Analyse quantitative pour l'exercice 2020 : le Maroc recule sur 5 facteurs et avance sur 3 seulement par rapport à l'édition 2019

Piliers	2019		2020		Variation Rank
	Rank	Score	Rank	Score	
Factor 1: Constraints on Government Powers	68	53.2	74	50.9	-6
Factor 2: Absence of Corruption	71	44.3	73	43.8	-2
Factor 3: Open Government	87	43.9	86	44.1	+1
Factor 4: Fundamental Rights	100	45.7	103	45.4	-3
Factor 5: Order and Security	75	69.3	83	68.1	-8
Factor 6: Regulatory Enforcement	51	53.7	46	56.1	+5
Factor 7: Civil Justice	63	53.9	60	53.7	+3
Factor 8: Criminal Justice	79	38.1	83	37.9	-4

- Concernant les entraves législatives au fonctionnement de l'exécutif, le Maroc est classé 74e mondial avec un indice de 51/100. Quant à l'absence ou à la prévalence de la corruption sur les plans politique et judiciaire, le royaume est classé 73e avec un score de 44/100.
- En matière de gouvernement ouvert (Open Government), le pays arrive à la 86e place avec un score de 44/100. Ce critère est mesuré sur la base de l'accès à l'information, sur la protection de ce droit, ainsi que sur l'efficacité du gouvernement à diffuser largement ses documents et à faire connaître les lois adoptées.
- Le Maroc est plus à la traîne s'agissant de la protection des droits fondamentaux (103/128). L'indicateur tient compte de la liberté d'expression, de la protection de la vie privée, du droit à la vie, de la sécurité personnelle, du droit des travailleurs, ainsi que celui à un procès équitable.
- Pour l'indicateur du maintien de l'ordre et de la sécurité, le pays occupe la 83e place, sur la base de l'absence d'activités criminelles massives et de conflits armés entre les civils. Pour les indices de la justice pénale et de la justice civile, le Maroc est respectivement classé aux 83e et 60e places, avec des scores respectifs de 38 et 54 sur 100.

Indice de L'Etat de Droit – Vue d'ensemble au titre de l'année 2020

Morocco

The scores range from 0 to 1, where 1 signifies the highest possible score and 0 signifies the lowest possible score.

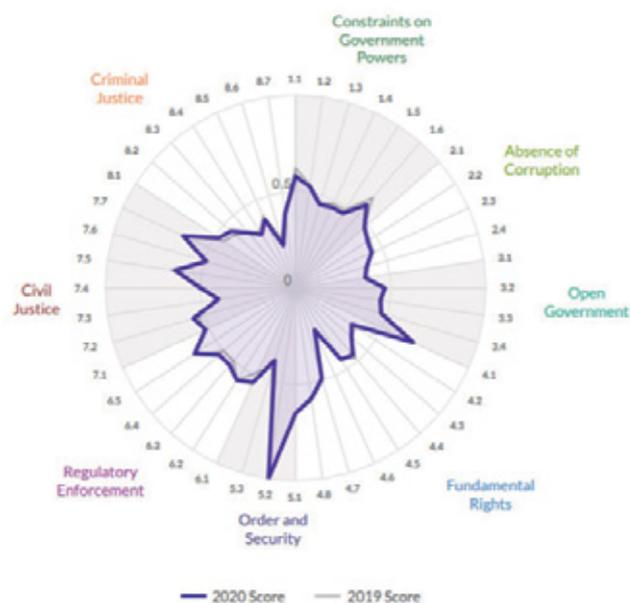
Overall Score	Regional Rank	Income Rank	Global Rank
0.5	4/8	8/30	79/128
Score Change	Rank Change		
0.00	-3▼		

Factor	Factor Score	Score Change	Regional Rank	Income Rank	Global Rank
Constraints on Government Powers	0.51	-0.02	3/8	8/30	74/128
Absence of Corruption	0.44	0.00	5/8	5/30	73/128
Open Government	0.44	0.00	2/8	13/30	86/128
Fundamental Rights	0.45	0.00	6/8	16/30	103/128
Order and Security	0.68	-0.01	6/8	13/30	83/128
Regulatory Enforcement	0.56	0.02	3/8	2/30	46/128
Civil Justice	0.54	0.00	5/8	4/30	60/128
Criminal Justice	0.38	0.00	5/8	12/30	83/128

* Indicates statistically significant change at the 10 percent level

Low Medium High

Region: Middle East & North Africa
Income Group: Lower Middle



Éléments de benchmark au titre de l'année 2020 :

- Le score total du Maroc a baissé de moins de 1% dans l'Indice de cette année. A la 79e place sur 128 pays et juridictions à travers le monde, le Maroc perd trois places au classement mondial. Son score le place 4e sur 8 pays dans la région Moyen Orient et Afrique du Nord et 8e sur 30 parmi les pays à revenu moyen faible.
- Dans la région MENA, le pays le plus performant est l'Etat des Emirats Arabes Unis (30e sur 128 pays), suivi de la Jordanie, de la Tunisie et du Maroc. Les trois pays avec les scores les plus bas pour la région sont le Liban, l'Iran et l'Egypte (125e parmi 128 pays).

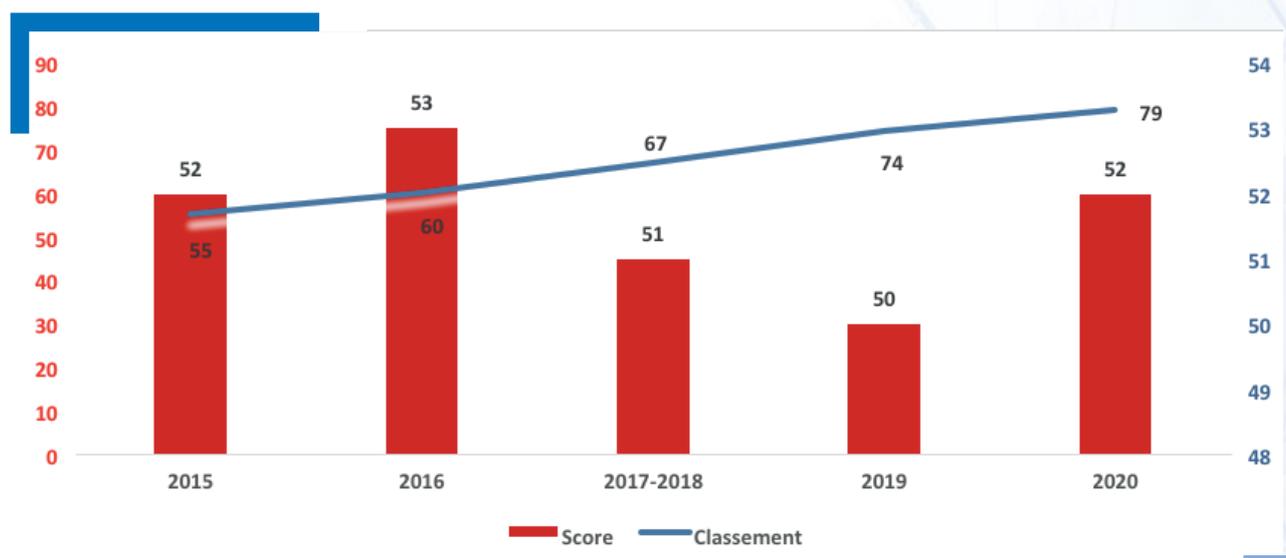
Middle East & North Africa

Country/Jurisdiction	Regional Rank	Overall Score*	Global Rank	Change in Overall Score*	Change in Global Rank†	
United Arab Emirates	1/8	0.65	30	0.00	2 ▲	Algeria
Jordan	2/8	0.57	50	0.00	1 ▼	Lebanon
Tunisia	3/8	0.54	56	0.00	3 ▲	Iran
Morocco	4/8	0.50	79	0.00	3 ▼	Egypt

Analyse quantitative pour la période 2015-2020 : le Maroc recule sur 7 facteurs et avance seulement sur 1 autre

Entre 2015 et 2020, le Maroc a connu des fluctuations en ce qui concerne son classement dans l'Indice de l'Etat de Droit. Ainsi, sa meilleure performance (50e rang) a été enregistrée en 2019. Tout en sachant que sa position fluctue entre 50e et 53e rang durant toute la période.

Ce classement montre que le pays n'a pas déployé les efforts nécessaires pour grimper dans la liste des Etats de Droit.



Sur le plan des facteurs qui constituent l'Indice de l'Etat de Droit, le classement du Maroc a été détérioré au fil des années pour l'ensemble des facteurs à l'exception du facteur relatif à la justice criminelle pour laquelle il a pu gagner 3 places mais il reste dans le bas du classement.

La mauvaise performance durant cette période a été enregistrée au niveau du facteur de l'ordre et de la sécurité dont le Maroc a perdu 39 places pour se positionner au 83e rang.

Piliers	2015		2020		Variation Rank
	Rank	Score	Rank	Score	
Factor 1: Constraints on Government Powers	48	57	74	50.9	-26
Factor 2: Absence of Corruption	48	49	73	43.8	-25
Factor 3: Open Government	60	51	86	44.1	-26
Factor 4: Fundamental Rights	86	45	103	45.4	-17
Factor 5: Order and Security	44	76	83	68.1	-39
Factor 6: Regulatory Enforcement	39	53	46	56.1	-7
Factor 7: Civil Justice	54	51	60	53.7	-6
Factor 8: Criminal Justice	86	33	83	37.9	+3

Indice / Facteur / Sous-facteur	1 ^{ère} date / analyse /	Note Maroc 1 ^{ère} date	Classement Maroc 1 ^{ère} date	Note Maroc 2019/2020	Classement Maroc 2019/2020	Commentaire évolution Maroc	Impact sur corruption	Evolution	Éléments saillants
Equal treatment and absence of discrimination Egalité du traitement et absence de discrimination	2015	67	29	68	26	Une tendance haussière depuis 2016 avec une progression positive en 2019 (14%) suivie d'une plus modérée de 3% en 2020. Le classement du Maroc déjà bien placé, s'est amélioré de 3 place pour passer au 26e rang	Impact direct	Evolution positive modérée	Note positive Classement très positif
Administrative proceedings are conducted without unreasonable delay Les procédures administratives se déroulent dans les meilleurs délais	2015	49	49	53	42	Positionnement favorable pour le pays sur ce sous-facteur, grâce à des augmentations successives de sa note de 5% et 7% respectivement en 2019 et 2020	Impact direct	Evolution positive modérée	Note moyenne Classement moyen
Due process is respected in administrative proceedings Respect des procédures administratives	2015	43	58	53	41	Fluctuations pour ce sous-facteur dans son évolution annuelle durant la période 2015-2019, avant d'enregistrer une hausse relative de 5% en 2020, avec un classement entre 2015 et 2019 qui a connu une amélioration significative passant du 58e au 41e rang.	Impact direct	Evolution positive modérée	Note moyenne Classement moyen En progression
Civil justice is not subject to unreasonable delay Délai d'exécution des jugements	2015	57	31	64	25	Malgré une baisse de 3% enregistrée par ce sous-facteur entre 2019 et 2020, classement favorable du Maroc, et marqué par une augmentation forte de 15% enregistrée en 2016	Impact moyen	Evolution positive modérée	Note moyenne plus Classement très positif
Criminal investigation system is effective Efficacité du système d'investigation criminel	2015	41	59	48	36	Tendance haussière depuis 2015, avec une progression relative de 4% en 2019 puis de 8% en 2020. Le classement du Maroc est passé du 59e au 36e rang. Ceci pourrait être en partie aux mesures prises par le Ministère Publics et l'augmentation du nombre de cas de flagrant délit de corruption et de poursuites	Impact direct	Evolution positive forte	Note moyenne Classement positif Evolution positive

Government powers are effectively limited by the legislature Les pouvoirs publics sont effectivement limités par la législation	2015	67	43	58	65	Obtention d'une note 58 sur 100 en 2020, soit une baisse de 6% par rapport à 2019. Ce score a enregistré une tendance baissière depuis 2016, incluant une dégradation du classement du Maroc, passant du 43e rang en 2015 au 65e rang en 2020	Impact moyen	Evolution négative modérée	Note moyenne plus Classement moyen En forte dégradation
Government officials are sanctioned for misconduct Sanction des fonctionnaires et agents de l'Etat	2015	58	31	46	58	Obtention d'une note 46/100 en 2020, soit une régression de 5% par rapport à un an auparavant. Ce score a connu une tendance à la baisse depuis 2015, faisant passer le classement du Maroc du 31e au 58e rang.	Impact direct	Evolution négative forte	Note moyenne moins Classement moyen En forte dégradation
Government powers are subject to non-governmental checks Les pouvoirs publics sont soumis à des contrôles non gouvernementaux	2015	53	72	46	94	Enregistrement d'une baisse de 5% en 2020. Une régression continue depuis 2016 de ce sous-facteur et un score qui n'atteint pas la moyenne (46/100). Le Maroc a perdu 22 places en passant u 72e au 94e rang.	Impact direct	Evolution négative forte	Note moyenne moins Classement très négatif En forte dégradation
Government officials in the judicial branch do not use public office for private gain Abus de pouvoir dans le système judiciaire	2015	37	82	45	90	Notation faible pour ce sous-facteur, avec une valeur de 37/100 et qui a fluctué dans l'intervalle [37-48], avant de connaître une baisse de 4% en 2019 puis de 3% en 2020. Le classement s'est dégradé de 8 places entre 2015 et 2020, passant du 82e au 90e rang.	Impact direct	Evolution négative modérée	Valeur moyenne moins Classement très négatif En dégradation
Government officials in the police and the military do not use public office for private gain Abus de pouvoir de la police et du corps militaire	2015	48	71	44	95	Scores obtenus en régression continue depuis 2016 (-2% en 2020) et un classement très défavorable en 2020, passant du 71e rang en 2015 au 95e rang en 2020.	Impact direct	Evolution négative forte	Note moyenne moins classement négatif En dégradation
Civic participation Participation de la société civile	2015	51	78	45	98	Positionnement défavorable sur cet indicateur (98/128), et enregistrement d'une tendance à la baisse depuis 2016 : -8% en 2018 et -2% en 2020. Le classement du Maroc s'est fortement dégradé entre 2015 et 2020, passant du 78e au 98e rang.	Impact direct	Evolution négative modérée	Note moyenne moins Classement négatif En forte dégradation

Complaint mechanisms Mécanisme des plaintes	2015	56	51	47	97	Note en dégradation depuis 2015, malgré une hausse relative en 2020. La croissance annuelle moyenne de ce sous-facteur très impactant dans la lutte contre la corruption, sur les 3 dernières années (2017-2020) est de l'ordre de -5%, avec une dégradation très forte du classement, pour passer du 51e au 97e rang	Evolution négative forte	Note moyenne moins Classement très négatif En forte dégradation
	2015	33	90	35	105			
The right to life and security of the person is effectively guaranteed Droit à la vie et à la sécurité	2015	34	96	44	117	Le Maroc est positionné à la 105 ^{ème} place en 2020. Son classement est en dégradation continu depuis 2016. Enregistrement d'une baisse de 7% en 2020 et de 6% en 2019	Evolution négative forte	Note très négative Classement très négatif En forte dégradation
Freedom of belief and religion is effectively guaranteed Liberté religieuse	2015	34	96	44	117	Une baisse de 1% sur les 3 dernières années (-7% en 2019) malgré une hausse relative de 2% en 2020	Evolution négative modérée	Note moyenne moins Classement très négatif En dégradation
Crime is effectively controlled Contrôle du Crime	2015	87	38	65	96	Baisse continue depuis 2015 (-1% en 2020 ; -13% en 2018). Le classement du Maroc est très forte dégradation, passant du 38e rang en 2015 au 96e rang en 2020.	Evolution négative forte	Note moyenne plus Classement très négatif En forte dégradation
People do not resort to violence to redress personal grievances Recours à la violence pour résoudre les litiges personnelles	2015	50	39	39	88	Tendance à la baisse enregistrée depuis 2015. La note en 2020 a connu une baisse importante de 8%. La plus forte baisse a été enregistrée en 2018 avec 22%. Le classement du Maroc est très forte dégradation, passant du 39e rang en 2015 au 88e rang en 2020.	Evolution négative forte	Note négative Classement très négatif En forte dégradation
Civil justice is free of corruption Absence de corruption dans la justice civile	2015	48	57	41	93	Baisse continue depuis 2016 : -12% en 2018, -4% en 2019 et -2% en 2020 de ce sous-facteur très impactant dans la lutte contre la corruption, avec une dégradation très forte du classement, pour passer du 57e au 93e rang	Evolution négative forte	Note négative Classement très négatif En forte dégradation

<p>Criminal system is impartial Impartialité dans le traitement des affaires criminelles</p>	Impact direct	Evolution négative forte	Note très négative Classement très négatif En forte dégradation
<p>Criminal system is free of corruption Absence de la corruption dans le traitement des affaires criminelles</p>	Impact direct	Evolution négative forte	Note négative Classement très négatif En forte dégradation

Baisse continue depuis 2016 : -16% en 2018, -3% en 2019 et -6% en 2020 de ce sous-facteur très impactant dans la lutte contre la corruption, avec une dégradation très forte du classement, pour passer du 68e au 103e rang

2015 40 68 33 103

Baisse continue depuis 2016 : -25% en 2018 et -5% en 2020 de ce sous-facteur très impactant dans la lutte contre la corruption, avec une dégradation très forte du classement, pour passer du 59e au 103e rang

2015 46 59 39 103

La matrice des indicateurs constituant l'Indice de l'Etat de Droit et qui ont enregistré des performances, qu'elles soient positives ou négatives, a permis de dresser le tableau récapitulatif suivant :

Impact sur la corruption	Evolution positive forte	Evolution positive modérée	Evolution négative forte	Evolution négative modérée	Total
Impact direct	1	3	7	2	13
Impact moyen	0	1	1	1	3
Impact indirect	0	0	2	1	3
Total	1	4	10	4	19

L'analyse de ce tableau par rapport aux évolutions enregistrées permet de faire ressortir les résultats suivants :

- Sur les 19 indicateurs, le Maroc a enregistré 14 évolutions négatives, soit 53% contre 12% (3 indicateurs) qui ont connu des régressions fortes.
- Pour les évolutions modérées qui sont au nombre total de 8, le Maroc est partagé à pied d'égalité entre les augmentations et les diminutions modérées avec un nombre de 4 à chacun, soit 21% sur l'ensemble des évolutions.
- Ces chiffres enregistrés et qui sont pratiquement identiques pour les évolutions positives et négatives, ont permis au Maroc de jongler entre le 53e et le 50e rang au classement des pays.

L'analyse du tableau par rapport à la nature de l'impact sur la corruption permet de dégager les constats suivants :

- 68% des indicateurs ont un impact direct sur la corruption, soit 13/19 des indicateurs qui ont connu une tendance positive ou négative depuis 2015.
- Les indicateurs avec un impact indirect ou moyen sur la corruption constituent seulement 16% de l'ensemble des indicateurs pour chacun.
- Au niveau de l'impact direct sur la corruption, on constate la prédominance des évolutions négatives fortes avec 54%.
- En ce qui concerne l'impact indirect sur la corruption, les évolutions enregistrées sont au nombre de 3 dont le 2/3 sont des évolutions négatives fortes.

Ces premières tendances qui ont été dégagées sur la base de la matrice réalisée et des croisements effectués, sont étayées par les analyses détaillées qui interviennent ci-après.

Analyse quantitative et qualitative

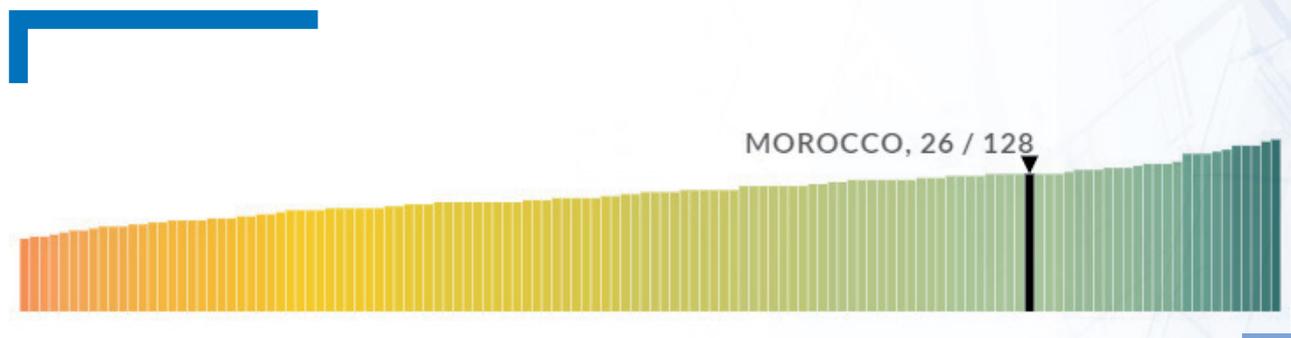
Les performances positives

■ Facteur 4 : Fundamental Rights (Droits fondamentaux)

Le facteur 4 de l'index de l'état de droit du WJP reconnaît qu'un système de droit positif qui ne respecte pas les droits fondamentaux de l'homme établis en vertu du droit international ne mérite pas d'être appelé un système d'État de droit. Puisqu'il existe de nombreux autres indices qui traitent des droits de l'homme, et parce qu'il serait impossible pour l'indice d'évaluer l'adhésion à l'ensemble des droits, ce facteur se concentre sur un menu relativement modeste de droits qui sont fermement établis en vertu de la Déclaration universelle des Nations Unies des droits de l'homme et sont les plus étroitement liés aux préoccupations relatives à l'état de droit.

4.1 Equal treatment and absence of discrimination (Égalité du traitement et absence de discrimination)

Ce sous-facteur évalue si les individus sont exempts de discrimination - fondée sur le statut socio-économique, le sexe, l'origine ethnique, la religion, l'origine nationale, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre - en ce qui concerne les services publics, l'emploi, les procédures judiciaires et le système judiciaire.



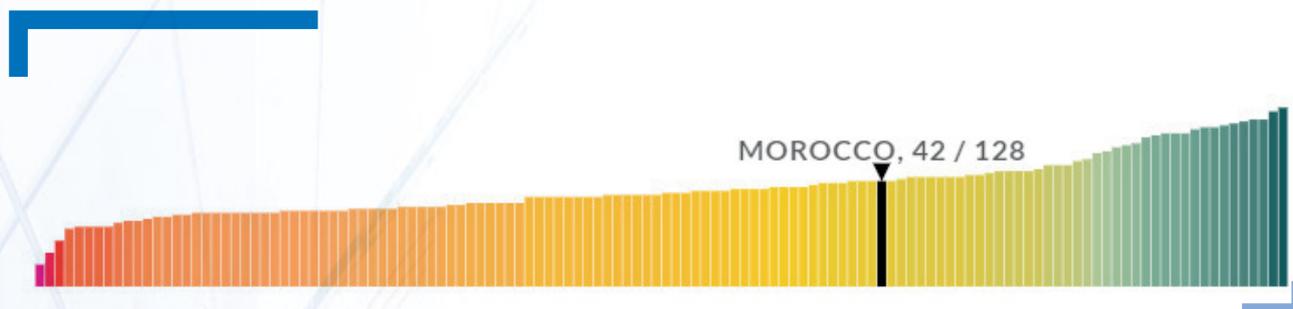
Une tendance à la hausse enregistrée depuis 2016 et une place très favorable pour le Maroc en 2020 (26/128). Malgré cette position confortable, le Maroc reste toujours contesté en ce qui concerne la discrimination à tous les niveaux.

■ Facteur 6 : Regulatory Enforcement (Application de la réglementation)

Le facteur 6 de l'index de l'état de droit du WJP évalue dans quel mesure les réglementations sont mises en œuvre et appliquées équitablement et efficacement. Les réglementations, tant juridiques qu'administratives, structurent les comportements à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement. Ce facteur n'évalue pas les activités qu'un gouvernement choisit de réglementer, ni ne considère dans quelle mesure la réglementation d'une activité particulière est appropriée. Il examine plutôt la manière dont les réglementations sont mises en œuvre et appliquées.

6.3 Administrative proceedings are conducted without unreasonable delay (Les procédures administratives se déroulent dans les meilleurs délais)

Il mesure si les procédures administratives aux niveaux national et local sont menées sans retard.



Le Maroc est bien positionné sur ce sous-facteur (42/128) grâce à une augmentation de sa note de 7% par rapport à 2019.

Le Maroc pourrait enregistrer des performances positives à ce sujet une fois le projet de loi 55.19 relatif à la simplification des procédures et des formalités administratives sera adopté. Ce projet de loi vise à promouvoir un climat de confiance entre administrations et usagers et à mieux encadrer l'action des services publics selon des procédures transparentes et bien définies.

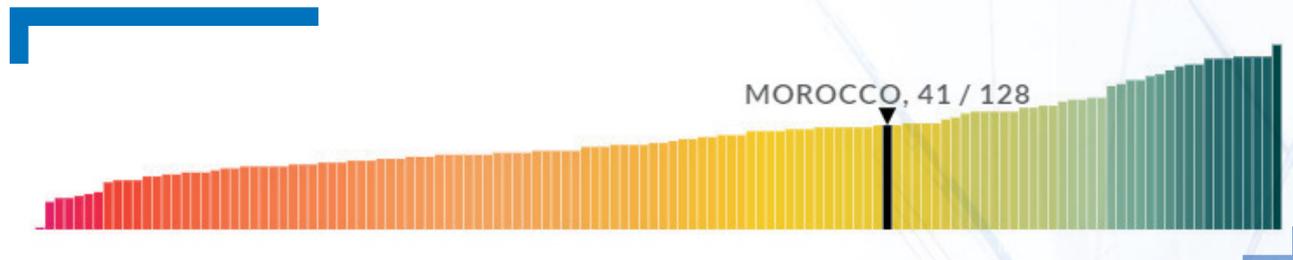
Le projet vient introduire des nouveautés en termes de définition des principes régissant la nouvelle relation entre l'administration et l'utilisateur. Il prévoit, entre autres, l'obligation pour les administrations de recenser, classer, documenter et enregistrer toutes leurs décisions administratives, tout en les publiant sur un portail national. Ce dernier sera créé à cet effet dans un délai ne dépassant pas six mois à compter de la date d'entrée en vigueur de cette loi.

Le projet de loi vise également à simplifier les procédures administratives et à instaurer l'obligation pour les administrations publiques de fixer un délai maximal de 60 jours pour répondre aux usagers. Ce délai peut être réduit à 30 jours en ce qui concerne les décisions administratives nécessaires pour la réalisation de projets d'investissement.

De même, en vertu de ce texte, le silence de l'administration sera perçu comme étant un accord de sa part pour certaines décisions à définir en vertu d'un texte d'application, tout en garantissant aux usagers le droit de recours. L'accent est mis aussi sur la généralisation de la numérisation des procédures et démarches dans un délai de cinq ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi et la mise en place de la commission nationale de simplification des procédures et démarches administratives.

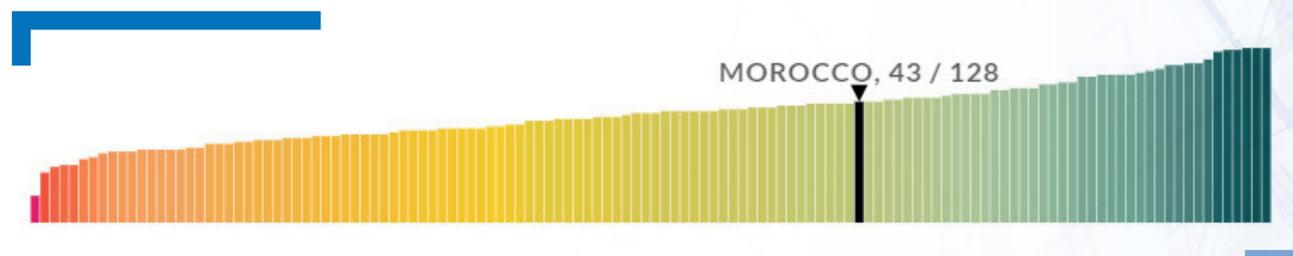
6.4 Due process is respected in administrative proceedings (Respect des procédures administratives)

Ce sous-facteur évalue le respect de la légalité dans les procédures administratives menées par les autorités nationales et locales dans des domaines tels que l'environnement, les taxes et le travail.



A l'instar du sous-facteur 6.1, ce sous-facteur a connu une tendance à la baisse durant la période 2015-2019 avant d'enregistrer une hausse de 5% entre 2020 et 2019. Cette évolution a permis au Maroc de se hisser à la 41ème position sur 128 pays dans le classement mondial.

6.5 The government does not expropriate without lawful process and adequate compensation (procédure d'expropriation et compensation)



Ce sous-facteur permet d'évaluer si le gouvernement respecte les droits de propriété des personnes et des sociétés, s'abstient de saisir illégalement des propriétés privées et fournit une compensation adéquate lorsque les biens sont expropriés légalement.

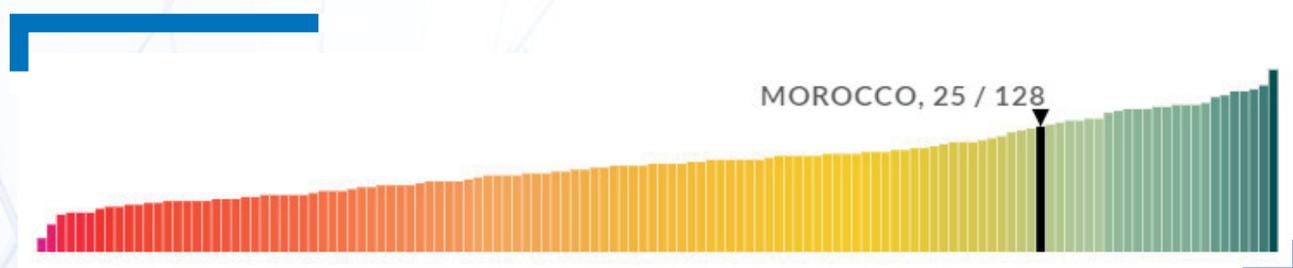
Le Maroc a enregistré une stagnation de sa note (64/100) durant la période 2015-2020 ce qui lui a permis de positionner à la 43ème place sur 128 pays dans le classement mondial.

Facteur 7 : Civil Justice (Code de la procédure civile)

Le facteur 7 de l'indice de l'état de droit du WJP mesure si les gens ordinaires peuvent résoudre leurs griefs de manière pacifique et efficace par le biais du système de justice civile. Il mesure si les systèmes de justice civile sont accessibles et abordables ainsi que sans discrimination, corruption et influence indue des fonctionnaires. Il examine si les procédures judiciaires se déroulent sans retards déraisonnables et si les décisions sont appliquées efficacement. Il mesure également l'accessibilité, l'impartialité et l'efficacité des mécanismes alternatifs de règlement des différends.

7.5 Civil justice is not subject to unreasonable delay (Délai d'exécution des jugements)

Ce sous-facteur évalue les procédures de justice civile et si les jugements sont rendus en temps opportun et sans délai déraisonnable.



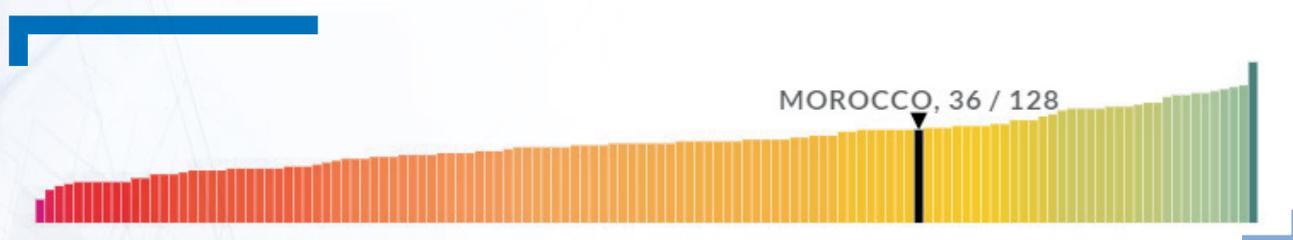
Malgré une baisse de 3% enregistré par ce sous-facteur durant la période 2020-2019, il reste la meilleure performance du Maroc vu qu'il a permis au Maroc de garder une place très honorable (25/128).

Facteur 8 : Criminal Justice (Code de la procédure pénale)

Le facteur 8 de l'indice de l'état de droit du WJP évalue le système de justice pénale d'un pays. Un système de justice pénale efficace est un aspect clé de l'état de droit, car il constitue le mécanisme conventionnel pour redresser les griefs et tenter une action contre des individus pour des délits contre la société. Une évaluation de la prestation de la justice pénale devrait prendre en considération l'ensemble du système, y compris la police, les avocats, les procureurs, les juges et les gardiens de prison.

8.1 Criminal investigation system is effective (Efficacité du système d'investigation criminel)

Il évalue si les auteurs de crimes sont effectivement inculpés. Il mesure également si la police, les enquêteurs et les procureurs disposent des ressources adéquates, sont exempts de corruption et remplissent leurs fonctions avec compétence.



Une tendance haussière depuis 2015 malgré une évolution relativement faible (4%) entre 2019 et 2018. Le Maroc est bien placé au niveau de ce sous-facteur (36/128). Ce résultat le confirme les statistiques de la DGSN ci-dessous.

Une analyse qualitative de la criminalité pour l'année 2019 fait ressortir 639.116 affaires répressives, dont 577.775 cas ont été clarifiées, avec un taux de réussite d'environ 90,4% (pourcentage de cas résolus), tandis que 644.025 personnes ont été traduites en justice, dont 43.008 femmes et 23.764 mineurs.

Comparativement à l'année précédente, on peut noter une relative stabilité du pourcentage des affaires répressives de l'ordre de 90,4%, un pourcentage élevé dans lequel les piliers systématiques de la police scientifique et technique ont largement contribué à soutenir la recherche criminelle, ainsi que l'intensification des opérations contre les personnes recherchées, dont 130.680 ont été arrêtées.

On peut noter aussi une augmentation d'environ 11,72% du nombre de personnes traduites en justice, de 4,54 % du nombre de mineurs arrêtés et de 3,26 % des victimes qui ont été auditionnées ou qui ont porté plainte, autant d'indicateurs que l'on peut mettre à l'actif de la réactivité rapide des services de la sûreté nationale avec les plaintes déposées, le renforcement de la police de proximité, la généralisation des salles de commandement et de coordination et des unités de police de secours. S'agissant des crimes violents, qui ont un impact direct sur le sentiment de sécurité, tels que les meurtres, les vols aggravés, les agressions sexuelles et autres, ils représentent 8,32% du paysage général du crime avec un taux de répression d'environ 76%, alors que le nombre des affaires enregistrées cette année a connu un recul notable de 8,6% par rapport à 2018. De même, tous les crimes graves ont enregistré une baisse établie à -11,17% dans les cas de coups et blessures entraînant la mort, -10,23% dans les affaires d'attentat à la pudeur, -3,41% dans les vols qualifiés, -21% dans les vols sous la menace d'armes blanches et -7,78% dans les vols de véhicules.

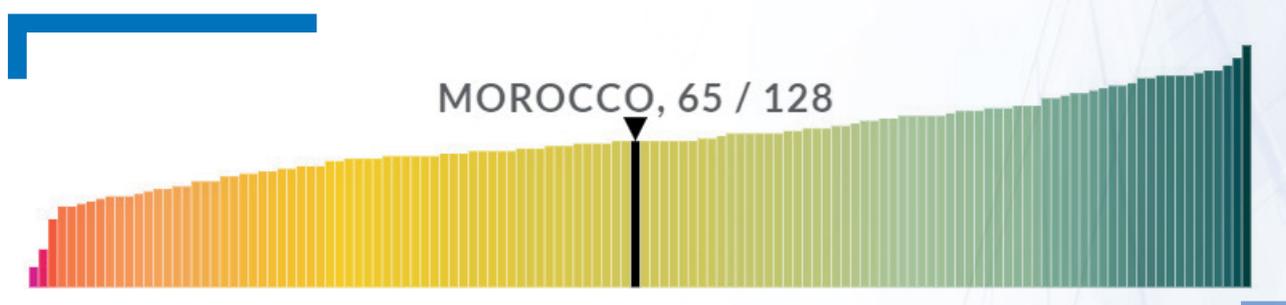
Les performances négatives

■ Facteur 1 : Constraints on Government Powers (Contraintes imposées aux pouvoirs publics)

Le facteur 1 de l'indice de l'état de droit du WJP évalue dans quelle mesure ceux qui gouvernent sont liés par la loi. Il comprend les moyens, à la fois constitutionnels et institutionnels, par lesquels les pouvoirs du gouvernement et de ses fonctionnaires et agents sont limités et tenus responsables en vertu de la loi. Il comprend également des contrôles non gouvernementaux sur le pouvoir du gouvernement, comme une presse libre et indépendante.

1.1 Government powers are effectively limited by the legislature (Les pouvoirs publics sont effectivement limités par la législation)

Ce sous-facteur mesure si les organes législatifs ont la capacité pratique d'exercer des contrôles et une surveillance efficace sur le gouvernement. En d'autres termes, il permet de répondre à la question : « Les pouvoirs gouvernementaux sont-ils efficacement limités par la législation ? ».



Le Maroc a obtenu la note 58/100 en se positionnant la 65ème place. Ce score a enregistré une tendance à la baisse depuis 2016.

Il reste encore beaucoup à faire pour promouvoir la mission de contrôle parlementaire qui doit inclure aussi l'évaluation des politiques publiques. La réalisation de cette disposition constitutionnelle nécessite la mise en place de nouveaux mécanismes.

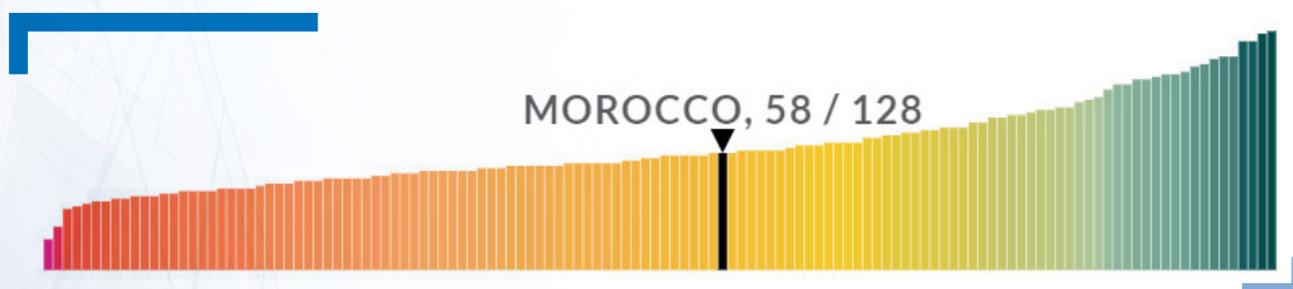
Un grand fossé sépare encore la pratique et les objectifs souhaités en matière d'évaluation par le Parlement des politiques publiques. A titre d'exemple, les rapports édités par les commissions thématiques chargées de la préparation des séances annuelles qui sont plutôt axés sur le diagnostic des politiques sectorielles et n'ont pas encore atteint le niveau escompté en matière d'évaluation des politiques publiques.

Certes, de grands efforts ont été déployés au cours des dernières années pour donner un coup de fouet à cette mission parlementaire mais il n'en demeure pas moins que le chemin reste encore long pour promouvoir ce type de contrôle parlementaire. La Chambre des représentants a élaboré un guide d'évaluation des politiques publiques détaillant toutes les procédures à suivre par les parlementaires dans leur travail d'évaluation en se basant sur plusieurs axes : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, l'utilité et la durabilité. Cependant, force est de constater que ce guide n'a pas permis d'évoluer dans ce domaine bien qu'il soit un document méthodologique pertinent. Le contrôle parlementaire reste basé en majeure partie sur les actions réalisées ou non réalisées par l'Exécutif comparées aux engagements de ce dernier, comme le souligne le rapport du CESE.

1.4 Government officials are sanctioned for misconduct (Sanction des fonctionnaires et agents de l'Etat)

Dans quelle mesure les fonctionnaires et agents du gouvernement sont sanctionnés pour une mauvaise conduite et dans le cas de violation des lois, des procédures, des codes de bonne conduite...etc.

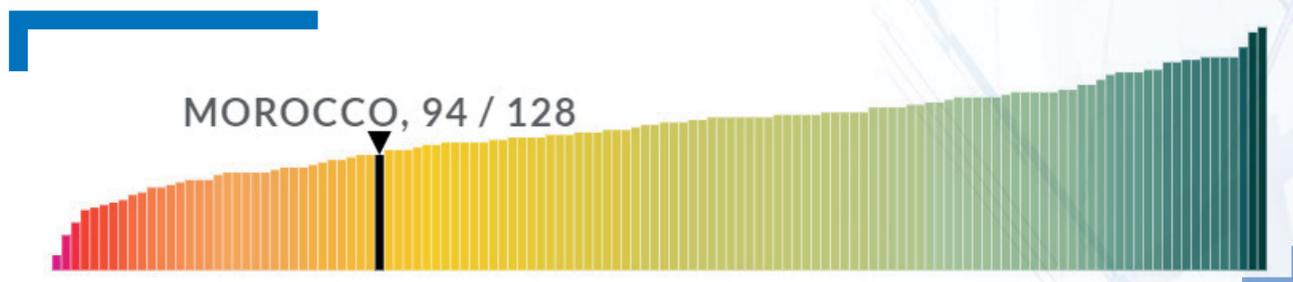
Ce sous-facteur mesure si les représentants du gouvernement dans l'exécutif, le législatif, le judiciaire et la police font l'objet d'une enquête, des poursuites, des punitions pour faute professionnelle et autres violations.



Le Maroc a obtenu la note 46/100 en se positionnant la 58ème place. Ce score a connu une tendance à la baisse depuis 2015.

1.5 Government powers are subject to non-governmental checks (Les pouvoirs publics sont soumis à des contrôles non gouvernementaux)

« Est-ce que les pouvoirs gouvernementaux sont soumis à des contrôles non gouvernementaux », c'est l'objectif derrière ce sous-facteur qui mesure si les médias indépendants, les organisations de la société civile, les partis politiques et les individus sont libres de rapporter et de commenter les politiques du gouvernement sans crainte de représailles.



Une régression continue depuis 2016 de sous-facteur et un très mauvais classement (94/128) et un score qui n'atteint pas la moyenne (46/100).

Facteur 2 : Absence of Corruption (Absence de la corruption)

Le facteur 2 de l'indice de l'état de droit du WJP mesure l'absence de corruption au sein du gouvernement. Le facteur prend en compte trois formes de corruption : les pots-de-vin, l'influence indue d'intérêts publics ou privés et le détournement de fonds publics ou d'autres ressources. Ces trois formes de corruption sont examinées en ce qui concerne les fonctionnaires du pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire, l'armée, la police et le pouvoir législatif.

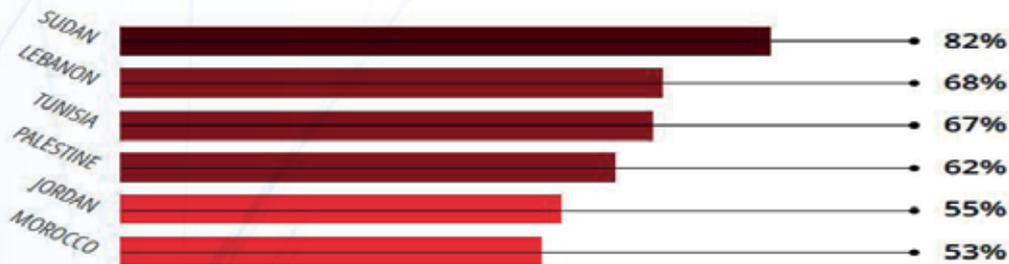
Les résultats obtenus par le Maroc dans les sous-facteurs constituant le facteur de l'absence de la corruption confirment les scores/classements du pays dans les autres indicateurs et indices des autres organismes internationaux comme le baromètre de la corruption de TI et l'indicateur « contrôle de la corruption » de la Banque Mondiale.

Transparency International a publié les résultats du Baromètre mondial de la corruption (GCB) 2019 qui concerne le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENA). L'enquête a examiné les perceptions des citoyens sur la corruption électorale et gouvernementale au Maroc, en Jordanie, au Liban, en Palestine, au Soudan et en Tunisie. Le rapport souligne que 74 % des Marocains estiment que les efforts du gouvernement pour lutter contre ce fléau ne sont pas suffisants.

L'étude présente des chiffres alarmants sur comment les Marocains perçoivent ce fléau dans le pays. Alors que le rapport indique que 53 % des citoyens du royaume estiment que la corruption institutionnelle est en augmentation, le Maroc arrive derrière la Tunisie, dont 67 % des habitants considèrent que ce fléau est en constante croissance. Le Soudan arrive en tête de ce classement avec un pourcentage de 82 %. La Jordanie (55 %), la Palestine (62 %) et le Liban (68 %) devancent également le royaume sur cette liste.

CORRUPTION ON THE RISE, BY COUNTRY

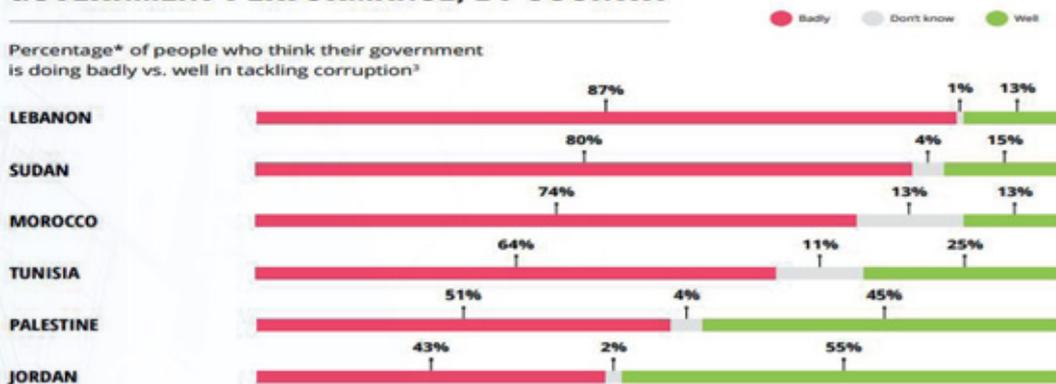
Percentage of people who think corruption increased in the previous 12 months¹



Cependant, selon l'enquête, 74 % des Marocains jugent que les efforts du gouvernement ne sont pas suffisants pour lutter contre la corruption et que les politiciens acceptent très souvent des pots-de-vin et favorisent la fraude. Seuls le Liban et le Soudan se sont classés à ce niveau au-dessus du Maroc, avec respectivement 80 % et 87 %.

GOVERNMENT PERFORMANCE, BY COUNTRY

Percentage* of people who think their government is doing badly vs. well in tackling corruption²



*Percentages adding to 99% or 101% are due to rounding

« Le traitement des affaires de corruption révèle un fossé entre les promesses des dirigeants et les actions concrètes. Selon les résultats du GCB, un Marocain sur quatre pense que la plupart ou la totalité des juges, magistrats et policiers sont corrompus ».

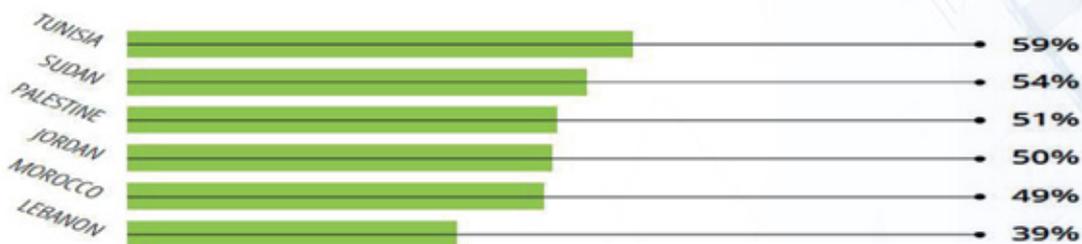
L'étude souligne aussi qu'étant donné que « de nombreuses affaires judiciaires sont ignorées par les autorités publiques et que certains processus judiciaires sont prolongés par des procureurs non motivés, il n'est pas surprenant de voir qu'une majorité écrasante de citoyens (74 %) pensent que l'approche du gouvernement pour lutter contre la corruption est inefficace ». C'est pourquoi 47 % des Marocains affirment ne pas être satisfaits du niveau de la démocratie du pays. Dans la partie « Focus sur le Maroc », le rapport déplore qu'en compromettant « les piliers vitaux de la démocratie, dont le système judiciaire, la corruption peut créer un cercle vicieux ». Il explique que ce fléau « affaiblit les institutions démocratiques », qui deviennent incapables de le contrôler et d'y mettre fin.

Selon le rapport, 31 % des citoyens marocains ont payé un pot-de-vin au cours des 12 derniers mois, contre 41 % au Liban et seulement 4 % en Jordanie. Les résultats ont montré que dans tous les pays recensés, les forces de police étaient les plus susceptibles d'accepter des pots-de-vin. Transparency International indique que « la police a le taux de corruption le plus élevé (22 %) et qu'elle est la fonction publique la plus susceptible d'exiger et de recevoir des pots-de-vin ».

Par ailleurs, toujours selon la même source, 49 % des Marocains pensent que « les citoyens peuvent contribuer à la lutte contre la corruption ». Toutefois, 58 % pensent que le signalement de la corruption au sein du gouvernement ou de la fonction publique risque d'entraîner des représailles.

ORDINARY CITIZENS CAN MAKE A DIFFERENCE IN THE FIGHT AGAINST CORRUPTION

Percentage of people who agree¹⁷



MOROCCO



BRIBERY RATES*

* Based on people who used these public services in the previous 12 months.

Overall rate	31%
Public schools	6%
Public clinics and health centers	32%
IDs	18%
Utilities	13%
Police	31%

HAS CORRUPTION LEVEL CHANGED IN THE PREVIOUS 12 MONTHS?

Increased	53%
Decreased	12%
Stayed the same	26%
Don't know	9%

CAN ORDINARY PEOPLE MAKE A DIFFERENCE IN THE FIGHT AGAINST CORRUPTION?

Yes	49%
No	24%
Neither yes nor no	15%
Don't know / refused to answer	12%

53% Think corruption increased in the previous 12 months

31% Paid a bribe for public services in the previous 12 months*

74% Think their government is doing a bad job of tackling corruption

49% Think ordinary citizens can make a difference in the fight against corruption

* Based on people who used these public services in the previous 12 months.



CORRUPTION BY INSTITUTION*

* Percentage who think that most or all people in these institutions are corrupt.

INSTITUTION

Prime Minister	39%
Members of Parliament	41%
Government officials	37%
Local government officials	38%
Police	24%
Judges and Magistrates	26%
Religious leaders	11%
NGOs	22%
Business Executives	28%
Traditional leaders	21%

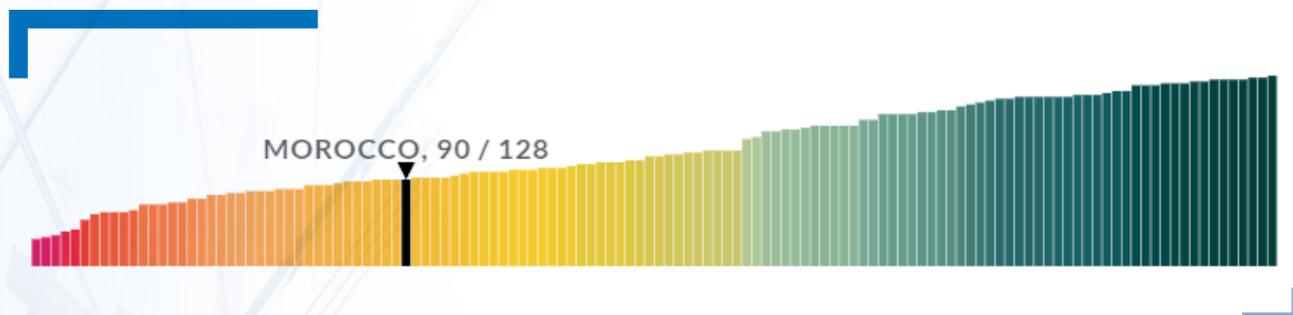


IS THE GOVERNMENT DOING A GOOD OR BAD JOB OF FIGHTING CORRUPTION?

Good	13%
Bad	74%
Don't know	13%

2.2 Government officials in the judicial branch do not use public office for private gain (Abus de pouvoir dans le système judiciaire)

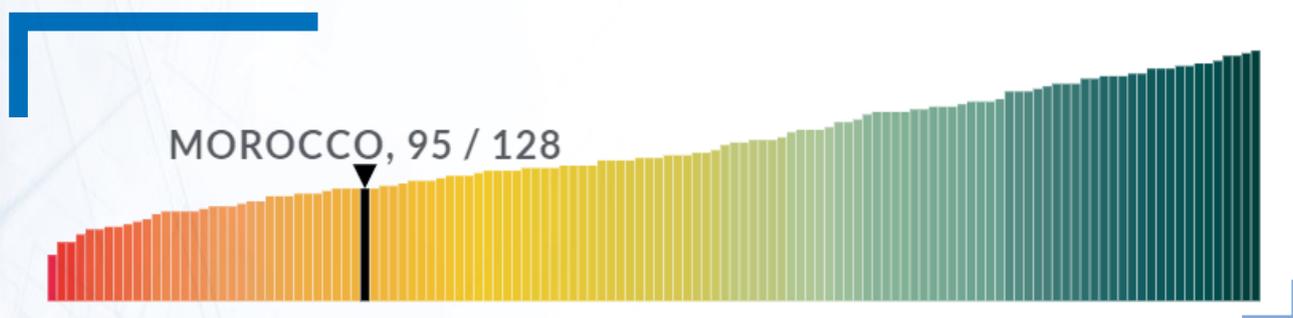
L'évaluation dans ce sous-facteur concerne : « Les membres du corps judiciaire s'abstiennent-ils de solliciter ou d'accepter des pots-de-vin ou d'autres incitations en échange de faveurs politiques ou de votes favorables lors des élections ».



Le Maroc est mal noté dans ce sous-facteur avec une valeur qui se fluctue dans l'intervalle [37-48] avec une baisse de 3% en 2020 par rapport à 2019 pour se positionner à la 90ème place sur 128 pays dans le classement mondial. Voir en haut les résultats du baromètre globale de la corruption.

2.3 Government officials in the police and the military do not use public office for private gain (Abus de pouvoir de la police et du corps militaire)

Ce sous-facteur examine si les officiers de police et les enquêteurs criminels s'abstiennent de solliciter et d'accepter des pots-de-vin pour effectuer des services de police de base ou pour enquêter sur des crimes, et si les fonctionnaires du gouvernement dans la police et l'armée sont libres de toute influence indue de la part d'intérêts privés ou d'organisations criminelles.



Les scores obtenus par le Maroc depuis 2015 sont en régression continue et un classement très défavorable en 2020 (95/128).

Dans son rapport, « Afrobaromètre » indique que la plupart des Marocains sont aujourd'hui conscients de la corruption au sein des hautes institutions du pays et des fonctionnaires qui y travaillent. En chiffres, 41% affirment que les parlementaires sont corrompus, 39% du côté des ministres, 38% au niveau des responsables locaux, 37% pour autres responsables gouvernementaux, 26% chez les magistrats, 24% pour les policiers, religieux 11% et 28% au niveau des dirigeants d'entreprises.

- 53 % pensent que la corruption a augmenté au cours des 12 derniers mois en 2019 contre 26% en 2015
- 31 % des usagers des services publics ont versé un pot-de-vin au cours des 12 derniers mois
- 74 % pensent que leur gouvernement ne lutte pas efficacement contre la corruption en 2019 contre 64% en 2015
- 49 % pensent que les citoyens ordinaires peuvent changer la donne dans la lutte contre la corruption en 2019 contre 50% en 2015
- Le gouvernement est jugé efficace dans la lutte contre la corruption par 13% en 2019 contre 30% en 2015
- La corruption par institution :

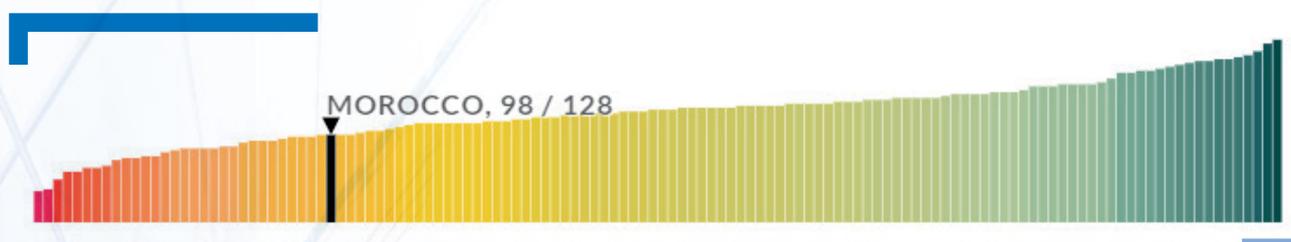
Institution	2015	2019
Présidence ou primaire	20%	39%
Parlementaires	36%	41%
Fonctionnaires d'Etat	35%	37%
Administrations locales	39%	38%
Forces de police	34%	24%
Juges et magistrats	34%	26%
Chefs religieux	10%	11%
ONG	-	22%
Chefs d'entreprise	34%	28%
Chefs traditionnels	21%	26%

■ Facteur 3 : Open Government (Gouvernement ouvert)

Le facteur 3 de l'indice de l'état de droit du WJP mesure l'ouverture du gouvernement qui est définie par la mesure dans laquelle un gouvernement partage des informations, donne aux gens les outils nécessaires pour tenir le gouvernement responsable et encourage la participation des citoyens aux délibérations de politique publique. Ce facteur mesure si les lois de base et les informations sur les droits légaux sont publiées et évalue la qualité des informations publiées par le gouvernement. Voir plus haut les résultats sur l'indice open budget (OBI)

3.3 Civic participation (Participation de la société civile)

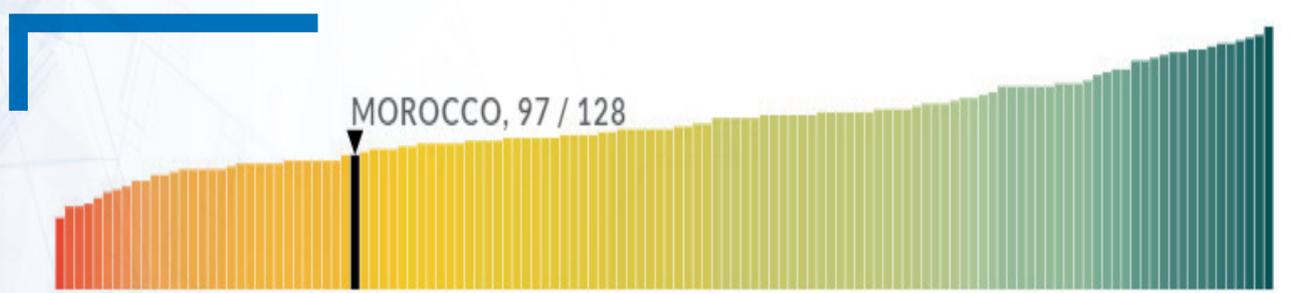
Ce sous-facteur mesure l'efficacité des mécanismes de participation civique, y compris la protection des libertés d'opinion et d'expression, de réunion et d'association, et le droit de pétitionner auprès du gouvernement. Il mesure également si les gens peuvent faire part de leurs préoccupations à divers fonctionnaires et si les fonctionnaires fournissent suffisamment d'informations et d'avis sur les décisions affectant la communauté.



Le Maroc est mal positionné sur cet indicateur (98/128) suite à une tendance à la baisse enregistrée depuis 2015.

3.4 Complaint mechanisms (Mécanisme des plaintes)

Il détermine si les personnes sont en mesure de déposer des plaintes spécifiques auprès du gouvernement concernant la prestation de services publics ou la performance des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions légales dans la pratique, et comment les fonctionnaires répondent à ces plaintes.



C'est le même constat en ce qui concerne les mécanismes des plaintes puisque le Maroc a une position très défavorable (97/128) et une note qui s'est dégradée au fil du temps.

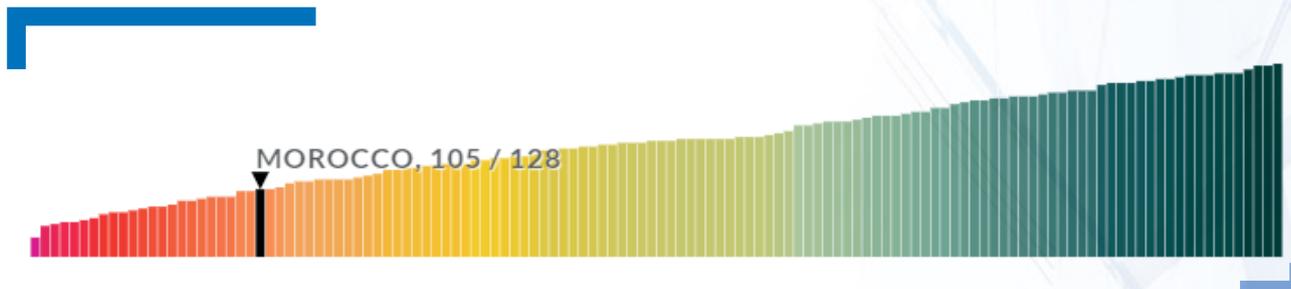
Facteur 4 : Fundamental Rights (Droits fondamentaux)

Le facteur 4 de l'index de l'état de droit du WJP reconnaît qu'un système de droit positif qui ne respecte pas les droits fondamentaux de l'homme établis en vertu du droit international ne mérite pas d'être appelé un système d'État de droit. Puisqu'il existe de nombreux autres indices qui traitent des droits de l'homme, et parce qu'il serait impossible pour l'indice d'évaluer l'adhésion à l'ensemble des droits, ce facteur se concentre sur un menu relativement modeste de droits qui sont fermement établis en vertu de la Déclaration universelle des Nations Unies des droits de l'homme et sont les plus étroitement liés aux préoccupations relatives à l'état de droit.

4.2 The right to life and security of the person is effectively guaranteed (Droit à la vie et à la sécurité)

Il évalue si la police inflige des dommages physiques aux suspects lors de l'arrestation et des interrogatoires, et si les décideurs politiques ou les membres des médias sont soumis à des fouilles, arrestations, détentions, emprisonnements, menaces, traitements abusifs ou violences déraisonnables.

Ce sous-facteur se base sur les évaluations des organismes internationaux spécialisés dans les droits d'expression comme Amnesty International, Human Rights Watch et Heritage Foundation.



Le Maroc est positionné à la 105ème place en 2020. Son classement est en dégradation continue depuis 2016.

L'organisme international Amnesty International s'en prend aux autorités marocaines pour la répression des personnes qui critiquent la monarchie, les institutions et les fonctionnaires. L'ONG dénonce les arrestations et les poursuites contre des individus, dont un journaliste, des rappeurs et des Youtubers.

L'organisation affirme avoir documenté les cas d'au moins dix militants qui ont été soumis à des arrestations, des interrogatoires et des peines sévères depuis novembre 2019. Les dix individus ont été accusés d'avoir offensé des fonctionnaires ou des institutions publiques, tous des crimes relevant du Code pénal marocain.

L'ONG mentionne dans son rapport que les autorités devraient abandonner les charges et libérer toutes les personnes poursuivies et condamnées pour avoir simplement exercé leur droit à la liberté d'expression et cesser d'utiliser les dispositions archaïques du Code pénal pour criminaliser la liberté d'expression.

Également l'ONG « Freedom House » estime, dans son dernier rapport, que la liberté sur internet est en déclin pour la neuvième année consécutive. Le classement de 2019 place le Maroc à la 54e position sur 65 pays passés en revue.

Le classement 2019 de la liberté sur internet classe le Maroc dans la catégorie des pays « partiellement libres », avec un score de 54 points.

Ce classement prend en considération trois principaux critères : les obstacles à l'accès (14/25 pour le Maroc), la limitation des contenus (24/35) et la violation des droits des utilisateurs (16/40).

Soulignons que le classement est plafonné à 100 points. Un score entre 0 et 39 correspond à des pays non libres, entre 40 et 69 partiellement libres et entre 70 et 100, libres.

4.5 Freedom of belief and religion is effectively guaranteed (Liberté religieuse)

Ce sous-facteur évalue si les membres des minorités religieuses peuvent pratiquer leurs rituels religieux librement et publiquement, et si les non-adhérents sont protégés contre l'obligation de se soumettre aux lois religieuses.

Le département d'État américain a publié son rapport de 2018 sur la liberté de religion. Ce rapport commence par expliquer comment la constitution marocaine garantit à tous les citoyens la liberté de « pratiquer » leurs ethnies.

Il explore également les défis auxquels sont confrontées les minorités religieuses dans un pays où la constitution stipule que l'islam est la religion de l'État.

Le département d'État américain cite des citoyens chrétiens, des dirigeants communautaires et des activistes qui ont affirmé qu'ils étaient soumis à la pression de « leurs amis et familles non chrétiens pour qu'ils se convertissent à l'islam ou renoncent à leur religion ».

Constitutionnellement, le Maroc ne reconnaît que les religions sunnites et juives. La loi marocaine ne tolère pas la conversion de l'islam vers une autre croyance. Les personnes inculpées sont passibles d'une peine allant de six mois à trois ans de prison, et doivent verser une amende de 200 à 500 dirhams.

Néanmoins, ce rapport souligne également les efforts du royaume pour promouvoir la tolérance et le dialogue interreligieux entre tous les citoyens des trois religions abrahamiques.

Il évoque le message du roi Mohammed VI à la table ronde de l'ONU, tenue le 26 septembre 2018, intitulée « Le pouvoir de l'éducation pour prévenir le racisme et la discrimination : le cas de l'antisémitisme ».

« L'antisémitisme est l'antithèse de la liberté d'expression. Cela implique un déni de l'autre et constitue un aveu d'échec, d'inadéquation et d'incapacité à coexister », a déclaré le roi Mohammed VI.

Facteur 5 : Order and Security (Ordre et sécurité)

Le facteur 5 de l'indice de l'état de droit du WJP évalue dans quelle mesure une société garantit la sécurité des personnes et des biens. La sécurité est l'un des aspects déterminants de toute société d'État de droit et est une fonction fondamentale de l'État. C'est également une condition préalable à la réalisation des droits et libertés que l'état de droit cherche à faire progresser.

5.1 Crime is effectively controlled (Contrôle du Crime)

Mesure la prévalence des délits courants, notamment les homicides, les enlèvements, les cambriolages et les vols, les vols à main armée et l'extorsion, ainsi que les perceptions générales des gens quant à la sécurité dans leurs communautés.

Le Maroc est positionné à la 96ème place sur 128 pays et cet indicateur a connu une baisse depuis 2015 avec une stagnation durant la période 2019-2020.

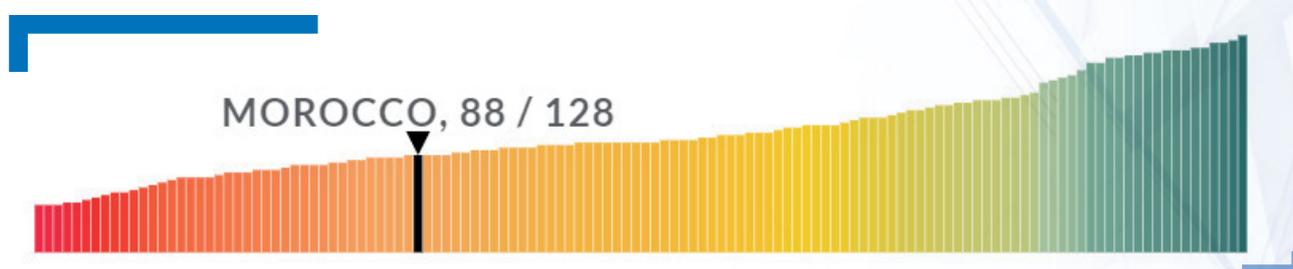
L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a publié une étude mondiale sur les homicides. Près de 464 000 personnes dans le monde ont été tuées par homicide

en 2017, dont 761 au Maroc. Le rapport de l'ONUDC souligne que Casablanca serait la plus touchée par les homicides au niveau du Royaume.

Au niveau du Maroc, le document relève une augmentation du nombre de meurtres par homicide chaque année pour atteindre une moyenne de 2.1% en 2017 pour 100.000 habitants. En 2015, ce taux était de 1.2%. La même source souligne également que Casablanca serait la plus touchée par les homicides au niveau du Royaume.

5.3 People do not resort to violence to redress personal grievances (Recours à la violence pour résoudre les litiges personnelles)

Ce facteur permet de déterminer si les gens ont recours à l'intimidation ou à la violence pour résoudre des différends civils entre eux ou pour obtenir réparation auprès du gouvernement, et si les gens sont à l'abri de la violence collective.



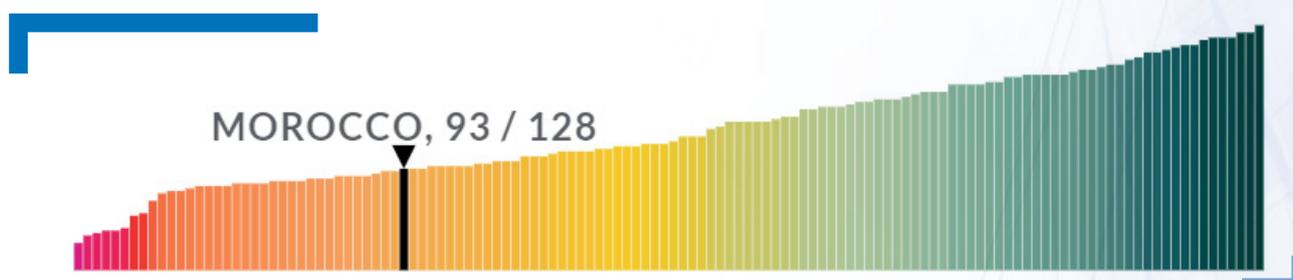
Ce sous-facteur a enregistré une diminution depuis 2016 et le Maroc est mal classé (88/128).

■ Facteur 7 : Civil Justice (Code de la procédure civile)

Le facteur 7 de l'indice de l'état de droit du WJP mesure si les gens ordinaires peuvent résoudre leurs griefs de manière pacifique et efficace par le biais du système de justice civile. Il mesure si les systèmes de justice civile sont accessibles et abordables ainsi que sans discrimination, corruption et influence indue des fonctionnaires. Il examine si les procédures judiciaires se déroulent sans retards déraisonnables et si les décisions sont appliquées efficacement. Il mesure également l'accessibilité, l'impartialité et l'efficacité des mécanismes alternatifs de règlement des différends.

7.3 Civil justice is free of corruption (Absence de corruption dans la justice civile)

Ce sous-facteur évalue le système de justice civile et s'il est exempt de corruption et d'influence indue de la part d'intérêts privés.



Avec un classement de très défavorable (93/128), le Maroc enregistre des scores en régression continue qui a atteint -12% entre 2016 et 2017.

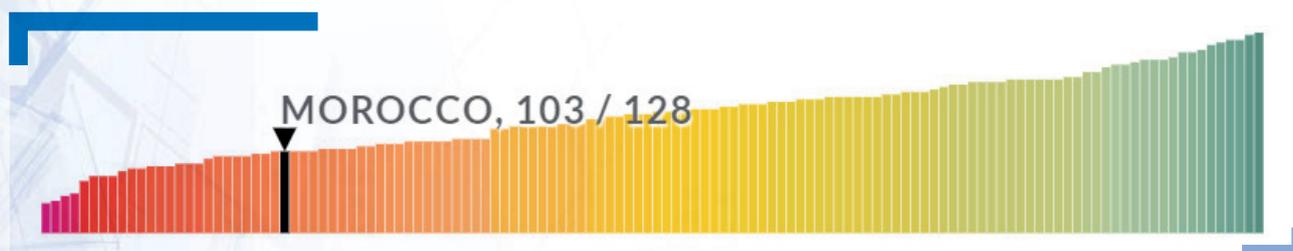
Voir les chiffres du baromètre globale de la corruption en Afrique pour le Maroc au niveau du Facteur 3 « Absence de la corruption ».

■ Facteur 8 : Criminal Justice (Procédure du code pénal)

Le facteur 8 de l'indice de l'état de droit du WJP évalue le système de justice pénale d'un pays. Un système de justice pénale efficace est un aspect clé de l'état de droit, car il constitue le mécanisme conventionnel pour redresser les griefs et tenter une action contre des individus pour des délits contre la société. Une évaluation de la prestation de la justice pénale devrait prendre en considération l'ensemble du système, y compris la police, les avocats, les procureurs, les juges et les gardiens de prison.

8.4 Criminal system is impartial (Impartialité dans le traitement des affaires criminelles)

Ce sous-facteur a pour objectif de mesurer si la police et les juges criminels sont impartiaux et s'ils pratiquent une discrimination fondée sur le statut socio-économique, le sexe, l'appartenance ethnique, la religion, l'origine nationale, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.



Le Maroc a enregistré dans ce facteur la position la plus défavorable de tous les autres sous-facteurs avec également un score en baisse depuis 2016.

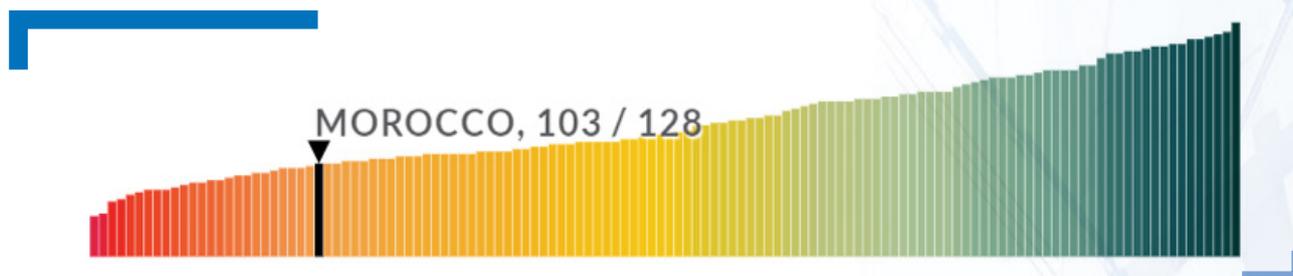
L'indépendance de la justice et son impartialité sont deux conditions préalables à tout procès équitable, c'est ce qu'a annoncé à son article 10 la Déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule que « toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle » et qu'a consacré l'article 14 de la convention internationale relative aux droits civiques et politiques.

Dans son préambule, la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule qu'« il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression ». Cependant, ce système basé sur le respect des droits et des libertés fondamentales implique nécessairement que la justice chargée de l'application de la loi soit indépendante et impartiale et que l'Etat dispose d'institutions démocratiques capables de protéger cette indépendance.

Ces propos concernent le volet législatif et réglementaire mais sur le plan pratique, les choses diffèrent puisqu'un certain nombre d'affaires ont subi des influences et une discrimination fondée sur le statut socio-économique, le sexe, l'appartenance ethnique, la religion, l'origine nationale, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

8.5 Criminal system is free of corruption (Absence de la corruption dans le traitement des affaires criminelles)

Il mesure si la police, les procureurs et les juges sont exempts de corruption et d'influence induite d'organisations criminelles.



A l'instar du sous-facteur 8.4 ci-dessus, le Maroc a connu une tendance à la baisse depuis 2016 et une position la plus défavorable enregistrée parmi les autres sous-facteurs.

Voir les chiffres du baromètre globale de la corruption en Afrique pour le Maroc au niveau du Facteur 3 « Absence de la corruption ».

IV. Varieties of Democracy Project (V-dem)

Méthodologie

Variétés de démocraties (V-Dem) est une nouvelle approche en matière de conceptualisation et de mesure de la démocratie. V-Dem fournit un ensemble de données pluridimensionnel et désagrégé qui reflète la complexité du concept de démocratie en tant que système de droit qui va au-delà de la simple tenue d'élections. Le projet V-Dem distingue sept principes supérieurs dans la démocratie : les principes électoral, libéral, participatif, délibératif, égalitaire, majoritaire et consensuel. Il recueille des données afin de mesurer ces principes.

Il s'agit d'une collaboration entre plus de 3 000 universitaires du monde entier, co-organisée par le Département des sciences politiques de l'Université de Göteborg, en Suède, et l'Institut Kellogg de l'Université de Notre-Dame, aux États-Unis. Rassemblant quatre chercheurs principaux, quinze directeurs de projet spécifiquement chargés de domaines thématiques, plus de trente responsables régionaux, 170 coordinateurs nationaux, des assistants de recherche et 2 500 experts nationaux, V-Dem est l'un des plus importants projets de collecte de données en sciences sociales axés sur la recherche.

À compter d'avril 2019, la base de données de V-Dem contient plus de 27 millions de points de données. Depuis 2019, l'ensemble des données couvre 202 pays entre 1789 et 2018. Une mise à jour annuelle est publiée en avril.

Le caractère directionnel de l'indice de corruption V-Dem se décline sur une échelle allant de « moins corrompu » à « plus corrompu » (contrairement aux autres variables du V-Dem qui vont généralement d'une situation « moins démocratique » à une situation « plus démocratique »). L'indice de corruption comprend des mesures de six types distincts de corruption qui couvrent à la fois différents domaines et différents niveaux de la sphère politique, en faisant une distinction entre la corruption exécutive, législative et judiciaire. Dans le domaine du pouvoir exécutif, les mesures distinguent également la corruption principalement liée aux pots-de-vin et la corruption liée aux détournements de fonds. Elles distinguent aussi la corruption aux plus hauts niveaux du pouvoir exécutif (au niveau des dirigeants/du gouvernement) d'une part, et la corruption dans le secteur public en général d'autre part. Les mesures permettent ainsi de saisir plusieurs types de corruption : la « petite corruption » et la « grande corruption » ; les pots-de-vin et le vol ; la corruption visant à influencer le processus législatif et celle qui touche à la mise en œuvre.

L'indice est obtenu en prenant la moyenne de (a) l'indice de corruption du secteur public, (b) de l'indice de corruption de l'exécutif, (c) de l'indicateur de la corruption législative et (d) de l'indicateur de la corruption judiciaire. En d'autres termes, ces quatre sphères gouvernementales sont pondérées de manière égale dans l'indice produit.

Les notes sont attribuées sur une échelle continue allant de 0 (niveau de corruption le plus bas) à 1 (niveau de corruption le plus haut).

179 pays ont été notés pour l'année 2018 dans la mise à jour 2019 de l'indice utilisées pour le calcul de l'IPC. V-Dem s'appuie sur l'expertise théorique et méthodologique de son équipe

mondiale pour produire des données de la manière la plus objective et la plus fiable possible. Environ la moitié des indicateurs de l'ensemble de données de V-Dem s'appuient sur des informations factuelles obtenues à partir de documents officiels tels que des documents constitutionnels et gouvernementaux. Le reste des indicateurs consiste en des évaluations plus subjectives sur des sujets tels que les pratiques démocratiques et de gouvernance et le respect des règles de droit. Concernant ces questions, cinq experts, généralement, fournissent des notations pour le pays, le domaine thématique et la période sur lesquels ils disposent d'informations.

Pour gérer la variation des évaluations de codage, V-Dem travaille en étroite collaboration avec d'éminents spécialistes en méthodologie dans le domaine de la recherche en sciences sociales et a développé un modèle de mesure bayésien de pointe qui, dans la mesure du possible, aborde les erreurs de codage et les problèmes de comparabilité entre les pays et dans le temps. V-Dem fournit également des estimations des seuils supérieur et inférieur, qui représentent une plage de valeurs probables correspondant à une observation donnée. Lorsque les plages de deux observations ne se chevauchent pas, on peut relativement se fier au fait que la différence entre elles est significative. V-Dem expérimente continuellement de nouvelles techniques et sollicite des retours d'information auprès d'experts en la matière. De ce point de vue, V-Dem est à la pointe du développement de méthodes nouvelles et améliorées dont l'objectif est d'augmenter à la fois la fiabilité et la comparabilité des données tirées des enquêtes d'experts. V-Dem s'appuie également sur l'expertise universitaire de l'équipe pour développer des techniques théoriques permettant d'agréger les indicateurs en indices de niveau intermédiaire et de haut niveau.

Résultats pour le Maroc (Université de Göteborg)

Analyse quantitative pour l'exercice 2019 : le Maroc recule sur tous les indices par rapport à l'édition 2018

Indice	2018		2019		Variation Rank
	Rank	Score	Rank	Score	
Executive corruption index	142	15	143	13	-1
Public sector corruption index	103	63	116	65	-13
(Legislature corrupt activities (index	86	43.75	90	43.75	-4
(Judicial corruption decision (index	87	58.75	93	54.75	-6
Political corruption index	82	48.4	90	47	-8

- Les résultats obtenus par le Maroc sont très défavorables vu qu'il a enregistré des évolutions négatives par rapport à tous les indices à l'exception de l'indice de la corruption du secteur public où il a connu une augmentation de 3% mais par contre il a enregistré une contreperformance par rapport à son classement qui a baissé significativement de 13 positions.

- Le classement du Maroc a s'est détérioré pour tous les indices allant d'une perte d'un rang comme le cas de l'indice de la corruption de l'exécutif à 13 positions pour l'indice de la corruption du secteur public.

Analyse quantitative pour la période 2012-2019 : le Maroc recule sur 4 indices et avance seulement sur 1 autre

Durant la période 2012-2019, le Maroc a enregistré des performances négatives sur tous les indices à l'exception de celui de la corruption dans le système judiciaire (Efficacité du système d'investigation criminel). Le Maroc a vu son score évoluer de 24% et sa position a grimpé de 12 positions.

Piliers	2012		2019		Variation Rank
	Rank	Score	Rank	Score	
Executive corruption index	122	23	143	13	-21
Public sector corruption index	102	65	116	65	-14
Legislature corrupt activities (index)	73	44.5	90	43.75	-17
Judicial corruption decision (index)	105	44.25	93	54.75	+12
Political corruption index	80	58	90	47	-10

Indice / Facteur / Sous-facteur	1 ^{ère} date analysée / Maroc	Note Maroc 1 ^{ère} date	Classement Maroc 1 ^{ère} date	1 ^{ère} date	Note Maroc 2019 / 2020	Classement Maroc 2019 / 2020	Commentaire évolution Maroc	Impact sur corruption	Evolution	Éléments saillants
Executive corruption index Indice de corruption de l'exécutif	2012	23	122	13	143		La corruption d'agents de l'exécutif est passée par trois phases : une phase de stagnation entre 2012 et 2015, une phase de décroissance durant 2015-2017 et une croissance en 2018 avant d'enregistrer encore une forte baisse en 2019 de 13%. Une croissance annuelle moyenne, pour ce sous-facteur directement lié à la lutte contre la corruption, pour la période 2012-2019 est de l'ordre de 6%, avec un pic de dégradation enregistrée en 2016 de 43%. Le Maroc a ainsi perdu 21 places entre 2012 et 2019 passant du 122e au 143e rang.	Impact direct	Evolution négative forte	Note très négative Classement très négatif En forte dégradation
Public sector corruption index Les procédures administratives se déroulent dans les meilleurs délais	2012	65	102	65	116		Croissance annuelle de 3% durant les deux dernières années. Une forte baisse a été enregistrée en 2016, de l'ordre de 14%. En général, enregistrement d'une stagnation du taux de croissance annuelle moyen sur toute la période 2012-2019, mais le classement s'est dégradé de 14 places sur la période, passant du 102e au 116e rang	Impact direct	Evolution négative modérée	Note moyenne plus classement très négatif En forte dégradation
Political corruption index Respect des procédures administratives	2012	58	80	47	90		Pas de variations durant les 3 premières années (2012-2015), avant d'enregistrer des baisses successives de 9% et 11% pendant la période 2015-2017. Puis stagnation durant les deux dernières années, ce qui a permis d'enregistrer une croissance annuelle moyenne de -3% sur toute la période 2012-2019	Impact direct	Evolution négative modérée	Note moyenne moins classement très négatif En dégradation
Legislature corrupt (activities index) Délai d'exécution des jugements	2012	45	73	44	90		Stagnation durant toutes les années à l'exception de 2017, date à laquelle une baisse de 2% est enregistrée. En termes de classement une dégradation a été observée passant du 73e au 90e rang	Impact direct	Evolution négative modérée	Note moyenne moins Classement très négatif En dégradation
Judicial corruption (decision index) Efficacité du système d'investigation criminel	2012	44	105	55	93		Fluctuation de cet indice sur toute la période, avec une baisse de 7% en 2019 malgré une forte progression enregistrée en 2017 de 28%. La croissance annuelle moyenne sur toute la période est de l'ordre de 4%	Impact direct	Evolution positive modérée	Note moyenne Classement très négatif Progression modérée

La matrice des indicateurs constituant l'indice sur la Démocratie se présente comme suit :

Impact sur la corruption	Evolution positive forte	Evolution positive modérée	Evolution négative forte	Evolution négative modérée	Total
Impact direct	0	1	1	3	5
Impact moyen	0	0	0	0	0
Impact indirect	0	0	0	0	0
Total	0	1	1	3	5

L'analyse de ce tableau permet de faire ressortir les résultats suivants :

- Tous les indicateurs ont un impact direct sur la corruption.
- 4 indicateurs parmi les 5 ont enregistré des évolutions négatives, soit 80% des indicateurs.

Ces premières tendances qui ont été dégagées sur la base de la matrice réalisée et des croisements effectués, sont étayées par les analyses détaillées qui interviennent ci-après.

Analyse quantitative et qualitative

La base de données sur la démocratie est constituée d'une batterie d'indicateurs qui se répartissent entre les thèmes suivants :

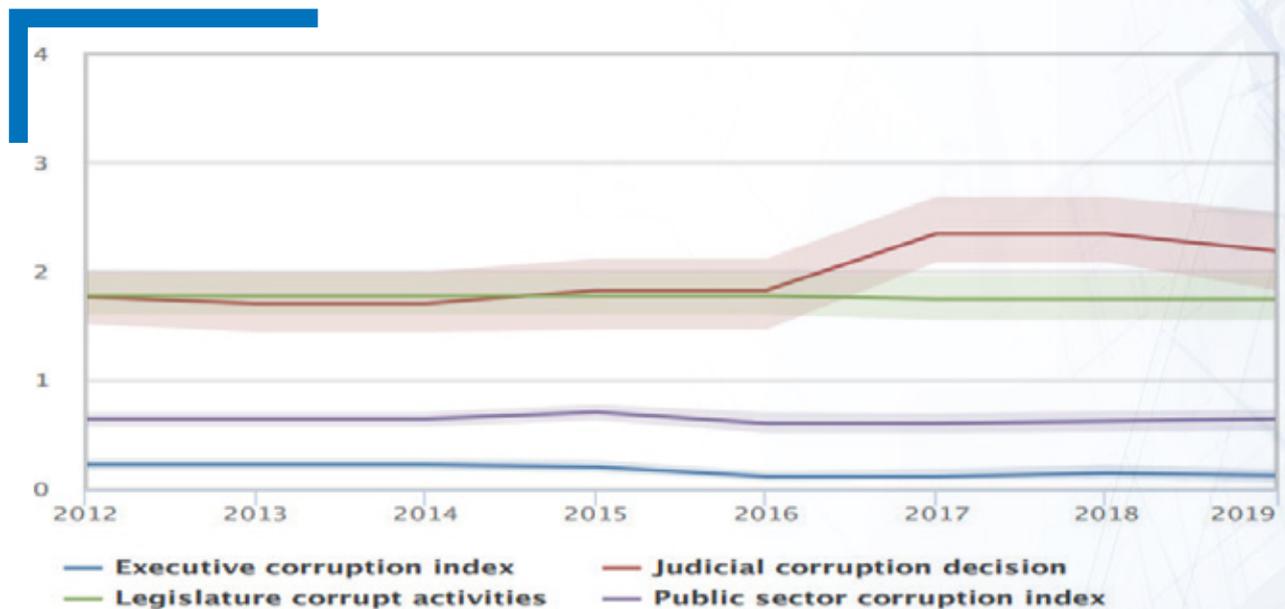
Variable Type	A*	A	B	C	D	E	A(B)	A(C)	PSQ	Total
<i>V-Dem Democracy Indices and Indicators</i>										
Democracy indices					5					5
Mid-level democracy indices					21					21
Indices created using V-Dem data					53					53
Elections	1	47	7	62	4			6		127
Political parties				14						14
Direct democracy		42								42
The executive	5	15	2	26	4					52
The legislature	3	14	4	14	3			1		39
Deliberation				8						8
The judiciary		5		15						20
Sovereignty		1		7						8
Civil Society				10						10
The media				11						11
Political equality		3		6						9
Civil liberty				25						25
Historical V-Dem	5	46		24						75
Post survey questionnaire									32	32
Total	14	173	13	222	64		1	3	32	551

- Executive bribery and corrupt exchanges
- Executive embezzlement and theft
- Public sector corrupt exchanges

- Public sector theft
- Legislature corrupt activities
- Judicial corruption decision
- Media corrupt
- Regime corruption
- Political corruption index
- Executive corruption index
- Public sector corruption index

L'IPC utilise un indice obtenu en prenant la moyenne des quatre indices cités dans la partie méthodologique, qu'on va procéder à leur analyse :

- (a) de l'indice de corruption de l'exécutif,
- (b) l'indice de corruption du secteur public,
- (c) de l'indicateur de la corruption législative,
- (d) de l'indicateur de la corruption judiciaire.

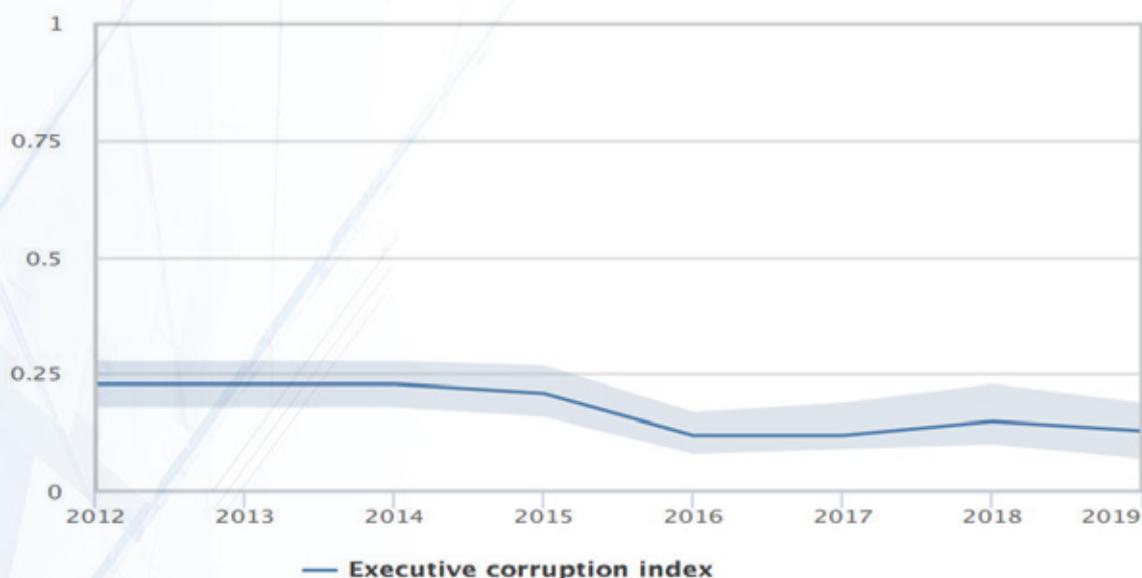


■ Executive corruption index

Question : Dans quelle mesure les membres de l'exécutif ou leurs agents accordent-ils régulièrement des faveurs en échange de pots-de-vin, de pots-de-vin ou d'autres incitations matérielles, et à quelle fréquence volent-ils ou détournent-ils des fonds publics ou d'autres ressources d'État à des fins personnelles ou familiales ?

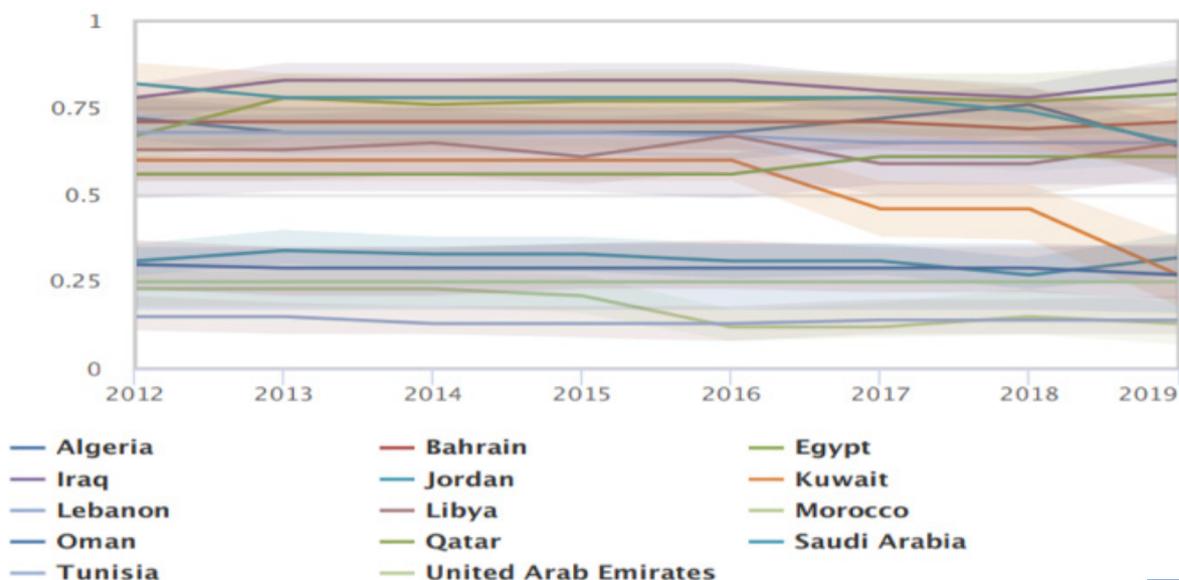
Clarification : le sens d'interprétation de l'indice de corruption V-Dem va de moins corrompu à plus corrompu contrairement aux autres variables V-Dem qui vont généralement d'une situation moins démocratique à une situation plus démocratique.

Agrégation : L'indice est formé en prenant la moyenne des estimations ponctuelles à partir d'un modèle d'analyse factorielle bayésienne des indicateurs Executive bribery and corrupt exchanges (v2exbribe) et Executive embezzlement and theft (v2exembezt).



Selon le graphique ci-dessus, la corruption d'agents de l'exécutif est passée par trois phases : une phase de stagnation entre 2012 et 2015, une phase de décroissance durant 2015-2017 et une croissance en 2018 avant d'enregistrer une baisse en 2019.

En comparaison avec d'autres pays de la région MENA, le Maroc se trouve dans une position défavorable (avec la Tunisie en bas du graphique).



Executive bribery and corrupt exchanges

Question : Comment les membres de l'exécutif (le chef de l'État, le chef du gouvernement et les ministres), ou leurs agents, accordent-ils régulièrement des faveurs en échange de pots-de-vin ou d'autres incitations matérielles ?

Réponses :

0 : C'est routinier et attendu.

1 : Cela se produit le plus souvent dans les relations avec l'exécutif.

2 : Cela se produit mais est imprévisible : ceux qui traitent avec l'exécutif ont du mal à prédire quand une incitation sera nécessaire.

3 : Cela se produit occasionnellement mais n'est pas prévu.

4 : Cela n'arrive jamais, ou presque jamais.

Executive embezzlement and theft

Question : À quelle fréquence les membres de l'exécutif (le chef de l'État, le chef du gouvernement et les ministres), ou leurs agents, volent, détournent-ils ou détournent-ils des fonds publics ou d'autres ressources de l'État à des fins personnelles ou familiales ?

Réponses :

0 : constamment. Les membres de l'exécutif agissent comme si toutes les ressources publiques étaient leur bien ou une propriété familiale.

1 : Souvent. Les membres de l'exécutif sont les administrateurs responsables de certaines ressources publiques mais traitent le reste comme un bien personnel.

2 : Environ la moitié du temps. Les membres de l'exécutif sont à peu près autant susceptibles d'être des administrateurs responsables des ressources publiques sélectionnées car elles doivent les traiter comme des biens personnels.

3 : Parfois. Les membres de l'exécutif sont les administrateurs responsables de la plupart des ressources publiques mais traitent les autres comme des biens personnels.

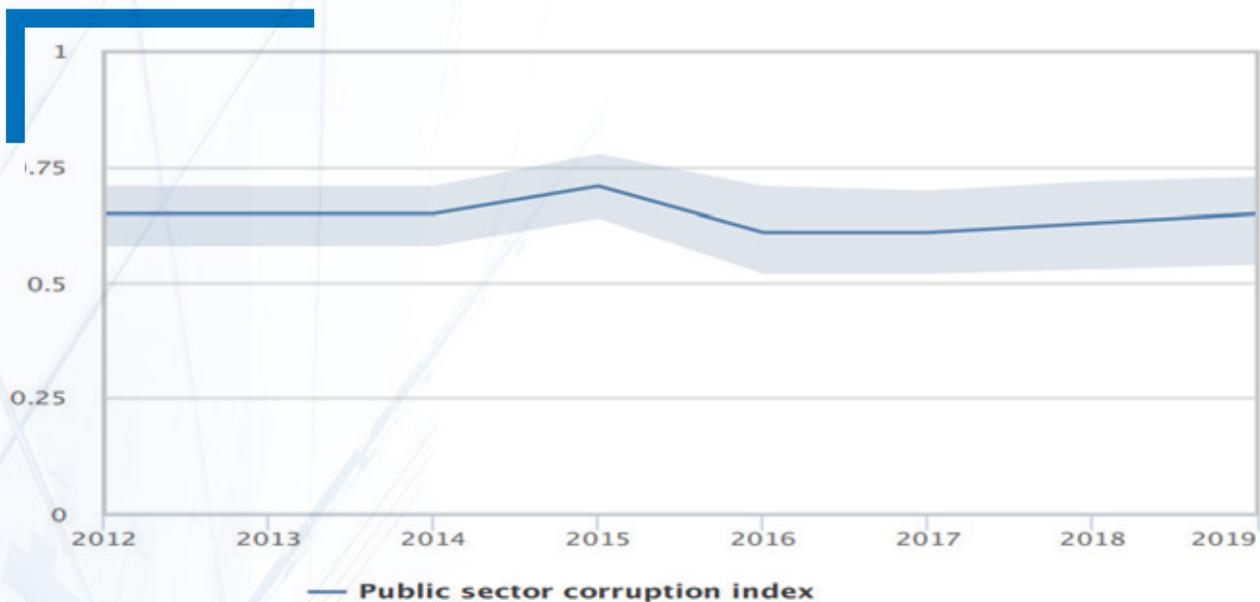
4 : Jamais, ou presque jamais. Les membres de l'exécutif sont presque toujours des administrateurs responsables des ressources publiques et les séparent des biens personnels ou familiaux.

Public sector corruption index

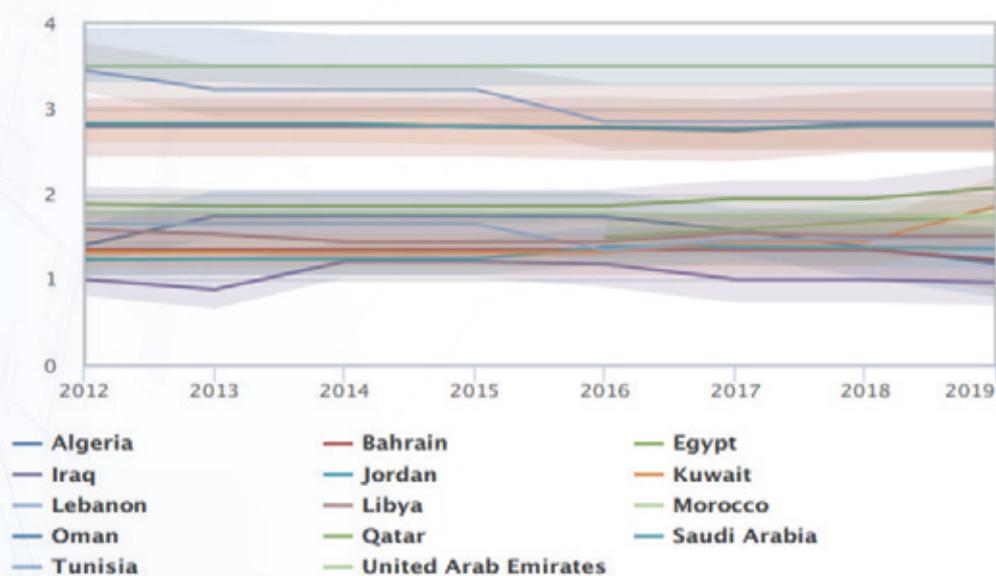
Question : Dans quelle mesure les employés du secteur public accordent-ils des faveurs en échange de pots-de-vin ou d'autres incitations matérielles, et à quelle fréquence volent-ils ou détournent-ils des fonds publics ou d'autres ressources d'État à des fins personnelles ou familiales ?

Clarification : le sens d'interprétation de l'indice de corruption V-Dem va de moins corrompu à plus corrompu contrairement aux autres variables V-Dem qui vont généralement d'une situation moins démocratique à une situation plus démocratique.

Agrégation : L'indice est formé en prenant la moyenne des estimations ponctuelles d'un modèle d'analyse factorielle bayésienne des indicateurs Public sector corrupt exchanges (v2excrtps) et Public sector theft (v2exthtps).



Il est à constater, selon le graphique, une tendance à la hausse de cet indice (corruption dans le secteur public) à partir de 2016.



Public sector corrupt exchanges

Question : Dans quelle mesure les employés du secteur public accordent-ils régulièrement des faveurs en échange de pots-de-vin ou d'autres incitations matérielles ?

Clarification : En répondant à cette question, nous aimerions que vous pensiez à une personne typique employée par le secteur public, à l'exclusion des militaires. Si vous pensez qu'il existe de grandes disparités entre les branches du secteur public, entre le niveau national / fédéral et infranational / étatique, ou entre la bureaucratie centrale et les employés travaillant avec la prestation de services publics, veuillez essayer de les faire la moyenne avant de donner votre réponse.

Réponses :

0 : extrêmement fréquent. La plupart des employés du secteur public sont systématiquement impliqués dans des échanges corrompus presque tout le temps.

1 : Commun. De tels échanges mesquins mais corrompus se produisent régulièrement impliquant une majorité de fonctionnaires.

2 : Parfois. Environ la moitié ou moins de la moitié des employés du secteur public participent à de tels échanges pour de petits gains parfois.

3 : dispersé. Une petite minorité d'employés du secteur public se livre de temps en temps à de la petite corruption.

4 : Non. Jamais, ou presque jamais.

Public sector theft

Question : À quelle fréquence les employés du secteur public volent-ils ou détournent-ils des fonds publics ou d'autres ressources d'État à des fins personnelles ou familiales ?

Clarification : En répondant à cette question, il faudra penser à une personne typique employée par le secteur public, à l'exclusion des militaires. Si vous pensez qu'il existe de grandes disparités entre les branches du secteur public, entre le niveau national / fédéral et infranational / étatique, ou entre la bureaucratie centrale et les employés travaillant avec la prestation de services publics, veuillez essayer de les faire la moyenne avant de donner votre réponse.

Réponses :

0 : constamment. Les employés du secteur public agissent comme si toutes les ressources publiques étaient leur propriété personnelle ou familiale.

1 : Souvent. Les employés du secteur public sont les gestionnaires responsables de certaines ressources publiques, mais traitent le reste comme des biens personnels.

2 : Environ la moitié du temps. Les employés du secteur public sont à peu près aussi susceptibles d'être des gestionnaires responsables de certaines ressources publiques que de les traiter comme des biens personnels.

3 : Parfois. Les employés du secteur public sont les gestionnaires responsables de la plupart des ressources publiques, mais traitent les autres comme des biens personnels.

4 : Jamais, ou presque jamais. Les employés du secteur public sont presque toujours responsables de la gestion des ressources publiques et les séparent des biens personnels ou familiaux.

Political corruption index

Question : Dans quelle mesure la corruption politique est-elle omniprésente ?

Clarification : la directionnalité de l'indice de corruption V-Dem va de moins corrompu à plus

corrompu contrairement aux autres variables V-Dem qui vont généralement d'une situation moins démocratique à une situation plus démocratique. L'indice de corruption comprend des mesures de six types de corruption distincts qui couvrent à la fois différents domaines et niveaux du domaine politique, en distinguant la corruption exécutive, législative et judiciaire. Dans le domaine exécutif, les mesures distinguent également entre la corruption principalement liée à la corruption et la corruption due au détournement de fonds. Enfin, ils font la distinction entre la corruption aux échelons supérieurs de l'exécutif au niveau des dirigeants / du cabinet d'une part, et dans le secteur public en général de l'autre. Les mesures font ainsi appel à plusieurs types de corruption distingués : à la fois « petite » et « grande » ; la corruption et le vol ; la corruption visait et influençait l'élaboration des lois et affectait la mise en œuvre.

Agrégation : l'indice est obtenu en prenant la moyenne de (a) l'indice de corruption du secteur public (v2x_pubcorr); (b) indice de corruption des dirigeants (v2x_execorr); (c) l'indicateur de corruption législative (v2lgcrrpt); et (d) l'indicateur de corruption judiciaire (v2jucorrdc). En d'autres termes, ces quatre sphères gouvernementales différentes sont pondérées de manière égale dans l'indice résultant. Nous remplaçons les valeurs manquantes pour les pays sans législature en ne prenant que la moyenne de a, b et d.

Legislature corrupt activities (index)

Question : les membres du corps législatif abusent-ils de leur pouvoir pour des gains financiers ?

Clarification : cela comprend l'un des éléments suivants : (a) accepter des pots-de-vin, (b) aider à obtenir des contrats du gouvernement pour des entreprises appartenant au législateur (ou à sa famille / ses amis / ses partisans politiques), (c) faire des faveurs aux entreprises échanger des opportunités d'emploi après avoir quitté la législature, (d) voler de l'argent à l'État ou à des dons de campagne pour un usage personnel.

Veillez faire votre meilleure estimation, sur la base de ce qui est connu ou soupçonné d'être vrai.

Réponses :

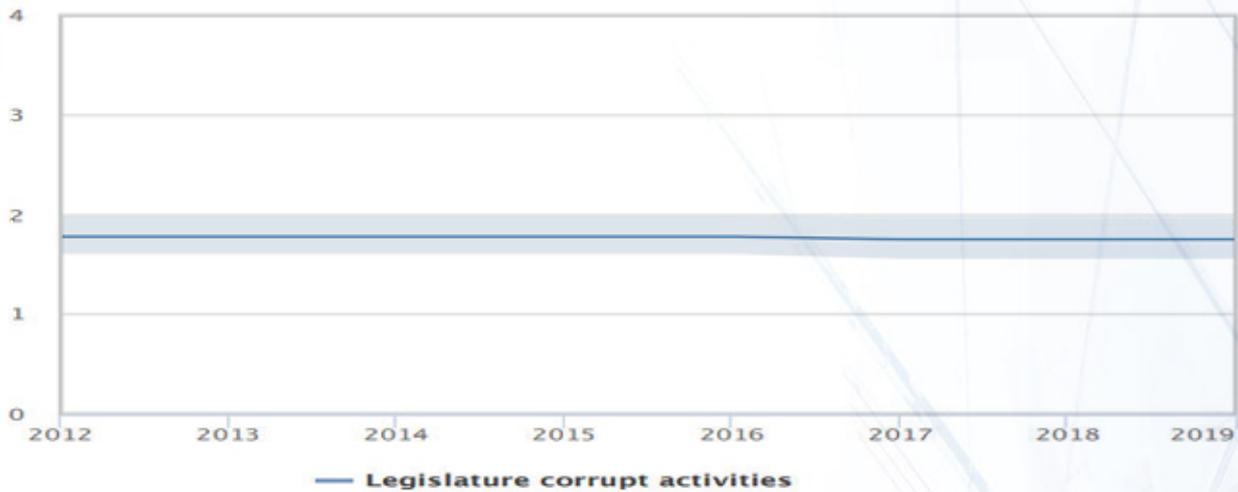
0 : Généralement. La plupart des législateurs se livrent probablement à ces activités.

1 : Souvent. De nombreux législateurs se livrent probablement à ces activités.

2 : Parfois. Certains législateurs se livrent probablement à ces activités.

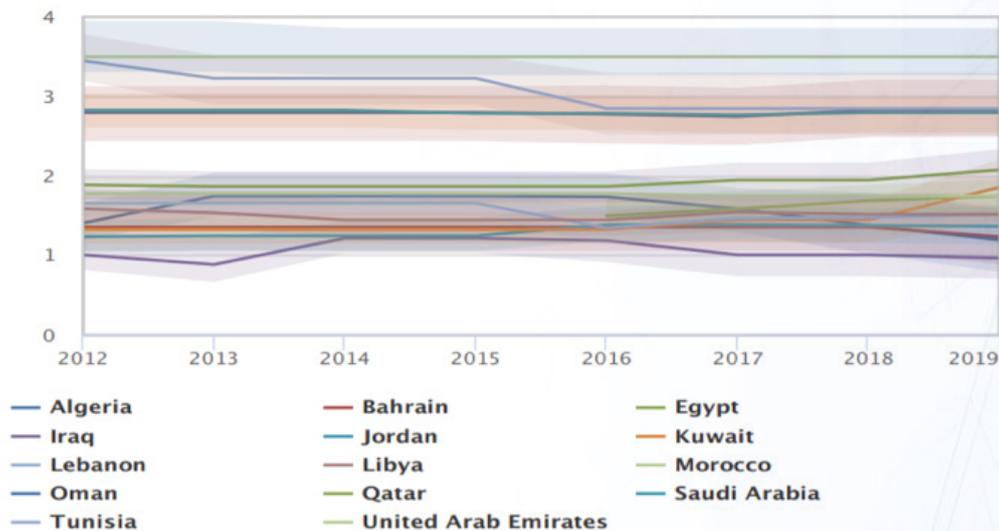
3 : Très occasionnellement. Il peut y avoir quelques législateurs qui se livrent à ces activités, mais la grande majorité ne le fait pas.

4 : Jamais, ou presque jamais.



Cet indice a connu relativement une stagnation pratiquement durant toute la période avec une moyenne de 2 : « Parfois. Certains législateurs se livrent probablement à ces activités ».

Les valeurs obtenues par le Maroc montrent qu'il est au milieu du tableau comparativement à d'autres pays similaires.



Judicial corruption decision (index)

Question : À quelle fréquence les particuliers ou les entreprises effectuent-ils des paiements supplémentaires sans papiers ou des pots-de-vin afin d'accélérer ou de retarder le processus ou d'obtenir une décision judiciaire favorable ?

Réponses :

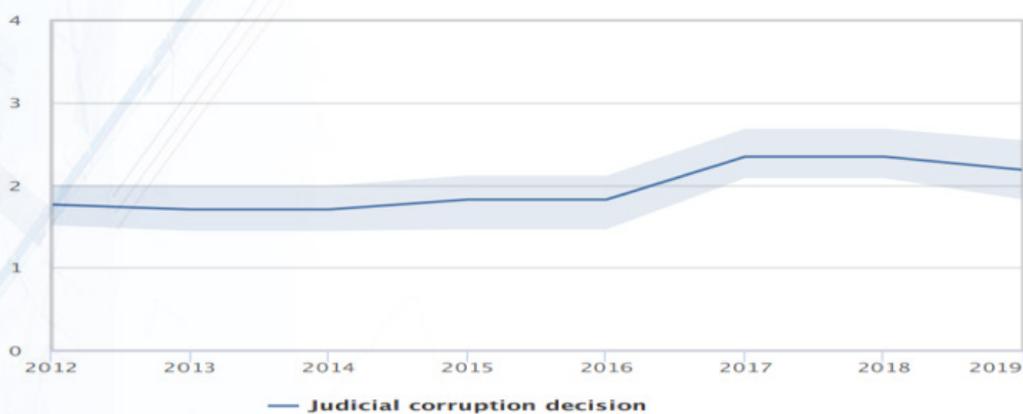
0 : Toujours.

1 : Habituellement.

2 : Environ la moitié du temps.

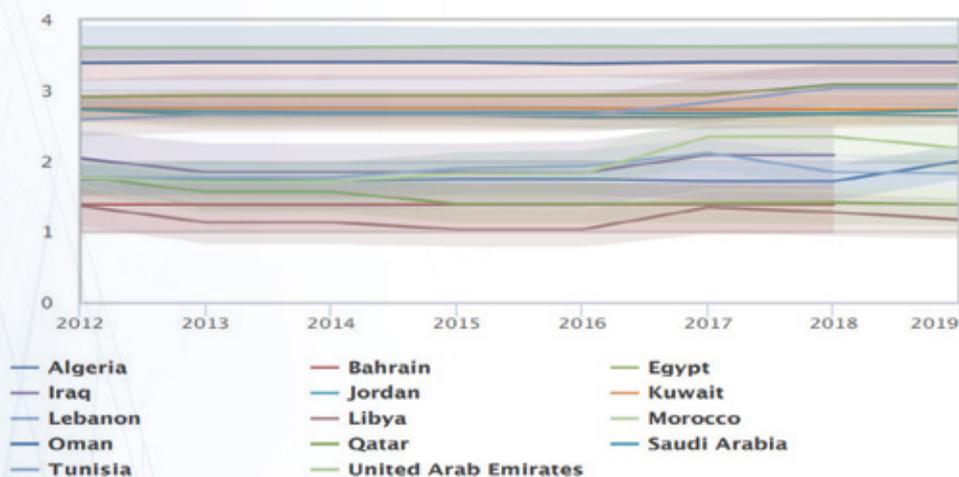
3 : Pas habituellement.

4 : Jamais.



Le graphique ci-dessus montre que la corruption joue un rôle quant à la prise de décision dans les affaires judiciaires vu que cet indice a enregistré une hausse à partir de 2016 pour décroître doucement en 2019.

La comparaison avec d'autres pays similaires montre que le Maroc se trouve dans le dernier 1/3 des pays de la région MENA qui ont un score défavorable.



Chapitre 3 : Analyse combinée et principaux constats

De l'analyse en profondeur les résultats obtenus par le Maroc, et de ce travail de recensement, d'analyse et de qualification des impacts et des évolutions, il ressort que des indicateurs de base qui composent l'IPC, n'ont ni le même niveau de relation avec le phénomène de la corruption, ni le même impact sur sa situation et son évolution. Malgré cette réalité, en appliquant la méthodologie adoptée pour l'élaboration de l'index composite IPC, lesdits indicateurs de base, contribuent tous de manière linéaire à la détermination de la note et par suite au classement associé.

Concrètement, pour chaque indice/facteur/sous-facteurs parmi les quatre sources dont les données de détail sont disponibles pour le Maroc, l'analyse se base sur la ventilation suivante :

Pour chaque source parmi les quatre dont les données de détail sont disponibles pour le Maroc	
Identification du sous-indicateur	Intitulé et explicitation le cas échéant
Impact sur corruption	Direct
	Moyen
	Indirect
Rubriques renseignées	1ère date analysée pour le Maroc
	Classement Maroc à la 1ère date
	Note Maroc à la 1ère date
	Classement Maroc 2019/2020
	Note Maroc 2019/2020
Commentaire et analyse de l'évolution Maroc	Description et analyse individualisée de l'évolution du sous-indicateur sur la période
Évolution note et classement	Positive forte
	Positive modérée
	Stagnation
	Négative modérée
	Négative forte
Éléments saillants	Croisement classement / note / évolution

Pour réaliser cette analyse scientifique de la manière la plus objective¹, ont été réunies les données détaillées des quatre sources disponibles pour le Maroc (et auxquelles l'Instance a pu avoir accès), à savoir :

1. Indice de compétitivité globale
2. Bertelsmann Transformation Index (BTI)
3. Indice de l'Etat de Droit (WJP)
4. Varieties of democracy (V-Dem)

¹Étant entendu que d'autres lectures et analyses, restent possibles selon l'appréciation et l'angle de vue retenues

Sous-indicateur	Description
Trademark applications Demandes d'enregistrement de marques	C'est le nombre de demandes d'enregistrement de marques par million d'habitants
Mobile-cellular telephone subscriptions Nombre d'abonnements à la téléphonie mobile	Nombre d'abonnements à la téléphonie mobile cellulaire pour 100 habitants
International co-invention Co-invention internationale	Ce chiffre exprime le nombre de demandes de famille de brevets déposées auprès des co-inventeurs à l'étranger par million d'habitants
Non-performing loans Non performance des Prêts	Cet indicateur mesure le ratio de la valeur des prêts non performants (créances douteuses) divisé par la valeur totale du portefeuille de prêts de toutes les banques opérant dans un pays. Il faudra interpréter cet indicateur dans le sens inverse.
Healthy life expectancy Espérance de vie en bonne santé	C'est l'espérance de vie en bonne santé (EVBS) ou espérance de vie sans incapacité (EVSI) qui désigne le nombre moyen d'années – au sein de l'espérance de vie – qu'une personne peut espérer vivre à la naissance sans être limitée dans les actes de la vie quotidienne par des incapacités temporaires ou permanentes, et ce, dans les conditions médicales, sanitaires et sociales de l'année considérée. N.B : Cet indicateur est différent de celui de l'espérance de vie à la naissance L'espérance définie comme le nombre moyen d'années qu'un nouveau-né peut espérer vivre si le taux de mortalité actuel n'évolue pas.
Electricity supply quality Qualité de l'approvisionnement (en électricité)	Cet indicateur mesure la qualité de l'approvisionnement en électricité. C'est les pertes d'électricité lors de la transmission et de la distribution comprennent les pertes lors de la transmission entre les sources d'approvisionnement et les points de distributions et lors de la distribution aux consommateurs, notamment le chapardage. Il faudra interpréter cet indicateur dans le sens inverse.

Aussi, le périmètre de l'IPC traite certains sous-indicateurs, qui sont couverts en même temps par plusieurs sources (cas du foncier par exemple). La lecture qui en est faite montre que les résultats en provenance de sources différentes restent très largement comparables.

Sur la base de ces premiers traitements effectués sur les données, une analyse détaillée de la situation du classement du Maroc relatif à chaque sous-indicateur, ainsi que son évolution sur la période étudiée, permet de dégager les commentaires et les appréciations de manière individualisée, tels que présentés ci-après.

Dans ce cadre, une appréciation distincte d'une part pour la note et d'autre part pour le classement, est faite pour chacun des indicateurs de base. Ainsi la situation par rapport aux notes a été classée sur la base de six critères répartis ainsi :

Très négative	< 38
Négative	38 ≤ Note < 42
Moyenne moins	42 ≤ Note < 48
Moyenne	48 ≤ Note < 58
Moyenne plus	58 ≤ Note < 66
Positive	66 ≤ Note < 75
Très positive	75 ≤ Note

Le même exercice est fait en ce qui concerne le classement pour distinguer 5 niveaux, allant du «Classement très négatif», quand la position du Maroc est au-delà de la 90ème position (parmi la dernière moitié des pays couverts par l'IPC), jusqu'au «Classement très positif», quand le Maroc est parmi les 20% des pays les mieux notés (36 parmi 180), en passant par les «Classement positif ; moyen et négatif».

Il est à noter que même si les deux facteurs 'note' et 'classement', sont dans une relation corrélée dans la mesure où la note est à la base du classement, ils ont été traités de manière complémentaire pour tenir compte des constats suivants :

- Pour des indicateurs où le pays serait bien noté, son classement pourrait nous renseigner sur le potentiel d'amélioration et le degré de facilité d'y parvenir en tenant compte du nombre de pays qui ont des réalisations bien plus avancées.
- L'inverse est aussi vrai, dans le cas où la note est plutôt moyenne, avec un classement honorable qui renseigne sur la difficulté que beaucoup de pays ont à avancer sur le sous-domaine concerné.

Schéma 1 : Classification des sous-facteurs de l'IPC – Travail réalisé par l'INPPLC

Ce travail de base a permis de combiner les critères de la note et du classement en y associant en plus la dimension de leur progression sur la période couverte, pour dégager une appréciation plus globale et plus significative de la position du Maroc par rapport aux différents domaines et sous-domaines étudiés.

Ainsi cette analyse combinée, a abouti à six classes d'indicateurs, réparties comme suit :

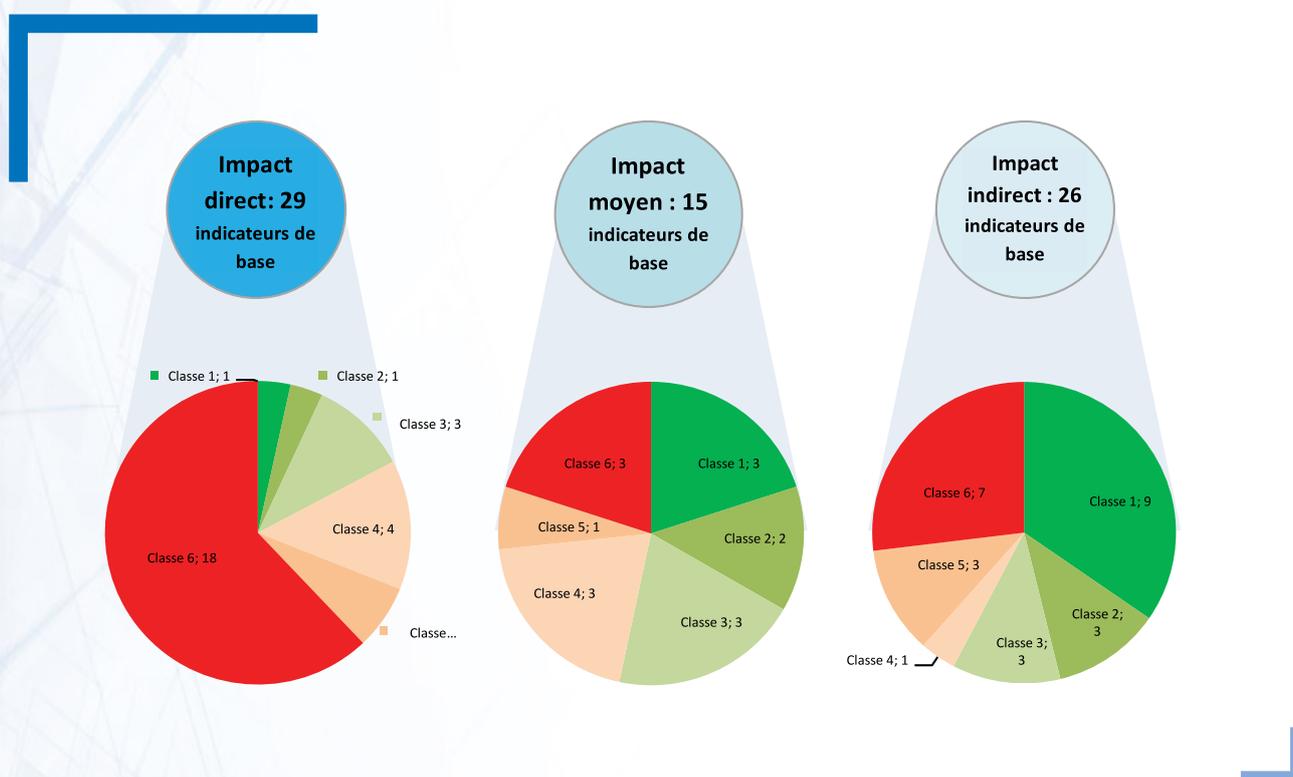
Categorisation sur base combinée Note et Classement (en plus de l'évolution)		nombre
Classe 1	L'un des deux paramètres (note et classement), est très positif et le deuxième est au moins positif	13
Classe 2	Au moins l'un des deux paramètres est positif (voire très positif), quand le second est positif ou moyen plus. La progression vient renforcer et ajuster l'appréciation	6
Classe 3	Prend en considération le niveau moyen des deux paramètres (note et classement) et y intègre la notion de progression	9
Classe 4	Cette classe regroupe les indicateurs pour lesquels les deux paramètres sont entre moyen et moyen moins. L'évolution dans le temps est aussi prise en considération.	8
Classe 5	Relèvent de cette classe les indicateurs dont les paramètres note et classement sont pour l'un moyen et l'autre négatif	6
Classe 6	Relève de cette classe, les indicateurs dont au moins l'un des paramètres est très négatif et les deux sont négatifs ou très négatifs. La dégradation de la situation est aussi intégrée	28

Chiffres clés pour le Maroc : Combinaison entre les différentes dimensions note, classement et évolution pour les domaines / sous-domaines en tenant compte du niveau d'impact

L'analyse finale s'est attachée à recouper les différentes dimensions étudiées, entre note, classement, leurs évolutions sur les périodes étudiées, ainsi que leur rapprochement avec le niveau d'impact potentiel que représente le domaine et l'indicateur correspondant.

Si de la répartition globale, il ressort que 28 indicateurs de base sur les 70 étudiés, sont plutôt dans des appréciations très positives pour 13 à positives pour 6 à moyennement positives pour 9, les 42 restants (soit 60% des 70 au total) sont dans des appréciations de moyennement négatives (8) à négatives (6) à très négatives pour 28.

L'analyse fine permet de zoomer sur les indicateurs à fort impact sur la corruption, avec une lecture objective des statistiques et situations par domaines. Ainsi nous pouvons synthétiser cette lecture à travers les graphiques suivants :



En synthèse, il convient de retenir :

Schéma 2 : Tableau résumant la répartition à partir des deux points d'entrée : impact et classification faite par l'INPPLC

			Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6
Impact direct	29		1	1	3	4	2	18
Impact moyen	15		3	2	3	3	1	3
Impact indirect	26		9	3	3	1	3	7

La lecture du tableau ci-haut, permet de dégager les conclusions suivantes :

- 62% des indicateurs de base ayant un impact direct sur la corruption, sont dans une situation préoccupante (à savoir 18 très négative en note et en classement et l'évolution est souvent en régression). En y rajoutant les 2 situations plutôt négatives on arrive à 69% des indicateurs à impact direct sur la corruption.
- Dans l'autre sens, parmi les indicateurs de base à impact direct, il n'y en a qu'un seul (1) qui est dans la catégorie des situations très positives (note & classement) et on passe à deux (2) on y rajoutant les positives au très positives. Soit moins de 7%.
- Les 19 indicateurs de base qualifiés dans une situation (note + classement) positive à très positives, sont majoritairement dans la catégorie à impact indirect pour 12 parmi les 19, soit 63%.

Focus sur les indicateurs les plus impactants sur la corruption

Pour aller plus loin dans l'analyse et pour permettre de disposer d'éléments qui sont de nature à aider à l'orientation des priorités en matière de prévention et de lutte contre la corruption, l'Instance retient parmi les indicateurs présentés plus haut, 18 facteurs et indicateurs correspondants, considérés parmi les plus impactants et les plus sensibles par rapport à l'évolution de la corruption. Cette analyse met en lumière la situation du Maroc concernant chacun de ces indicateurs, selon la dernière publication des études concernées, ainsi que l'évolution sur toute la période, depuis la 1ère publication qui couvre le Maroc parmi les pays étudiés.

Pour ce faire, l'Instance a procédé à la sélection sur la base des critères suivants :

- Sélectionner parmi les 70 indicateurs existants ceux qui ont un impact direct sur la corruption : ils sont au nombre de 29 indicateurs ;
- Procéder à un filtre pour éviter les redondances et éliminer parmi ces 29 indicateurs ceux qui ont pratiquement un objectif commun ou en relation avec le même domaine. Étant précisé, que les résultats obtenus pour ces mêmes domaines, par les différentes études / sources, restent très comparables ;
- Retenir au final les indicateurs les plus significatifs et les plus impactants pour une analyse ciblée de la situation de la corruption au Maroc : ils sont au nombre de 18 indicateurs, tels que présentés dans le tableau ci-après :

	Indice / Facteur / Sous-facteur	1 ^{ère} date analysée / Maroc	Note Maroc 1 ^{ère} date	Classement Maroc 1 ^{ère} date	Note Maroc 2019/2020	Classement Maroc 2019/2020	Éléments saillants
Indice de compétitivité globale	Quality of land administration Qualité de la gestion du foncier	2017	52	69	65	50	Evolution positive forte Note moyenne plus Classement moyen En progression
	Ratio of wage and salaried female workers to (%) male workers Taux d'emploi et des salaires des femmes par rapport aux (%) hommes	2017	0,24	129	0,21	136	Evolution négative forte Note négative Classement très négatif
	Open Budget Index Indice du Budget Ouvert	2017	50	77	45	56	Stagnation Note moyenne moins Classement moyen En dégradation
Bertelsmann Transformation Index (BTI)	Freedom of expression Liberté d'expression	2006	50	72	30	107	Evolution négative forte Note très négative Classement très négatif En forte dégradation
	Social capital Capital social	2006	50	54	40	107	Evolution négative forte Note négative Classement très négatif En forte dégradation
	Civil Society participation Participation de la société civile	2006	50	57	30	106	Evolution négative forte Note très négative classement très négatif En forte dégradation
	Separation of powers Séparation des pouvoirs	2006	40	69	20	113	Evolution négative forte Note très négative Classement très négatif En forte dégradation
	Free and fair election Election libre et équitable	2006	40	77	30	104	Evolution négative forte Note très négative Classement très négatif En forte dégradation

	Indice / Facteur / Sous-facteur	1 ^{ère} date analysée / Maroc	Note Maroc 1 ^{ère} date	Classement Maroc 1 ^{ère} date	Note Maroc 2019/2020	Classement Maroc 2019/2020	Éléments saillants
(Varieties of democracy (V-Dem	Executive corruption index Indice de corruption de l'exécutif	2012	23	122	13	143	Evolution négative forte Note très négative Classement très négatif En forte dégradation
	Political corruption index Respect des procédures administratives	2012	58	80	47	90	Evolution négative modérée Note moyenne moins classement très négatif En dégradation
	Judicial corruption decision (index Efficacité du système d'investigation criminel	2012	44	105	55	93	Evolution positive modérée Note moyenne Classement très négatif Progression modérée
Indice de l'Etat de Droit (WJP)	Equal treatment and absence of discrimination Egalité du traitement et absence de discrimination	2015	67	29	68	26	Evolution positive modérée Note positive Classement très positif
	Due process is respected in administrative proceedings Respect des procédures administratives	2015	43	58	53	41	Evolution positive modérée Note moyenne Classement moyen En progression
	Government powers are subject to non-governmental checks Les pouvoirs publics sont soumis à des contrôles non gouvernementaux	2015	53	72	46	94	Evolution négative forte Note moyenne moins classement très négatif En forte dégradation
	Civic participation Participation de la société civile	2015	51	78	45	98	Evolution négative modérée Note moyenne moins Classement négatif En forte dégradation
	Complaint mechanisms Mécanisme des plaintes	2015	56	51	47	97	Evolution négative forte Note moyenne moins Classement très négatif En forte dégradation
	Civil justice is free of corruption Absence de corruption dans la justice civile	2015	48	57	41	93	Evolution négative forte Note négative Classement très négatif En forte dégradation
	Criminal system is free of corruption Absence de la corruption dans le traitement des affaires criminelles	2015	46	59	39	103	Evolution négative forte Note négative Classement très négatif En forte dégradation

Les 18 indicateurs ainsi retenus, sont analysés dans la suite de ce rapport, source par source et indice par indice, chacun en ce qui le concerne, par rapport au classement et la note, obtenus par le Maroc en 2019 ou 2020 (année de dernière publication couvrant l'indice). L'analyse s'intéresse aussi à l'évolution de la position du Maroc, depuis la première de sa couverture par l'indicateur en question, et ce pour avoir une vue la plus globale et contribuer à identifier et expliquer les facteurs derrière la situation de la corruption au Maroc et son évolution.

Indice de compétitivité globale

■ Quality of land administration - Qualité de la gestion du foncier

Description

Il s'agit de l'indice de la gestion du foncier, qui évalue la fiabilité des infrastructures, la transparence des informations, la couverture géographique, la résolution des litiges fonciers et l'égalité d'accès aux droits de propriété.

Situation et évolution de l'indicateur pour le Maroc

- La situation du Maroc pour cet indice a connu une progression de 26% en 2019 par rapport à 2018
- Les résultats provenant de la base de données de Doing Business de 2020, montrent que le Maroc est passé du 123e rang en 2010 au 81e sur l'indicateur du transfert de propriété. Il est 6e en Afrique et 9e dans la région MENA. Cependant le royaume a reculé de 13 places par rapport à l'édition de 2019.
- Il en ressort que les réformes entreprises au cours des dernières années sont encore insuffisantes et doivent être consolidées par d'autres mesures.

■ Ratio of wage and salaried female workers to male workers (%)

Taux d'emploi et des salaires des femmes par rapport aux hommes (%)

Description

C'est le rapport entre les salaires et le nombre des femmes employées âgées entre 15 et 64 ans par rapport aux employés masculins de même âge.

Situation et évolution de l'indicateur pour le Maroc

- Par rapport à cet indice, le Maroc a connu une dégradation significative de sa position en 2019 par rapport à 2018 (-11%).
- Le nombre de femmes employées (15-64 ans) et leurs salaires, continuent à ne représenter d'année en année qu'un pourcentage bas par rapport aux employés de sexe masculin.
- Ceci a pour conséquence de voir le classement du Maroc en dégradation de 7 places sur la période pour se situer au 136e rang

- Ces résultats confirment ceux de l'indice mondial de disparité entre les sexes élaboré par le WEF : Selon son rapport de 2020, le Maroc est classé 143 sur 153 pays par rapport à l'indice mondial de disparité entre les sexes.
- C'est aussi le pays le plus inégalitaire de l'Afrique du Nord et dans la moitié la plus inégalitaire des pays de la planète, indique le rapport d'Oxfam.
- La participation économique des femmes reste faible au Maroc comme en atteste leur part limitée dans la population active (22,2% en 2018). C'est l'une des principales sources des inégalités de genre. À cela s'ajoute le niveau élevé du taux de chômage parmi les femmes (14% en 2018 contre 8,4% pour les hommes).

■ Open Budget Index - Indice du Budget Ouvert

Description

L'Indice sur le Budget Ouvert (IBO) évalue la quantité et la pertinence des informations budgétaires mise à la disposition du Public. L'enquête sur le budget ouvert (EBO) évalue les trois composantes d'un système de responsabilité des finances publiques : l'accès du public à l'information budgétaire ; les opportunités pour le public de participer au processus budgétaire, et le rôle et l'efficacité des institutions officielles de contrôle, y compris le législateur et la Cour des comptes.

Situation et évolution de l'indicateur pour le Maroc

- A la lecture des données de l'Indice de compétitivité globale de 2019, il ressort que le Maroc a enregistré une baisse de 11% par rapport à 2018, alors que son classement s'est amélioré de 21 places, passant du 77e au 56e rang (2ème pays arabe après la Jordanie et 5ème pays africain après l'Afrique du Sud, l'Ouganda, le Ghana et Kenya).
- Cette situation est liée à l'appréciation du facteur de mise à disposition du public d'informations utiles et qui reste selon l'enquête, relativement limitée (45/100).
- Il est à noter que le score de 45 de l'Indice sur le budget ouvert obtenu par le Maroc en 2017 est bien supérieur au score enregistré en 2015, avec une augmentation de 7 points.
- Le Maroc n'a pas fait de progrès, non plus, dans les domaines suivants : Il n'a produit ni Rapport préalable au budget ni Revue de milieu d'année, ni même de Rapport de fin d'année.
- Parmi les composantes de cet indice, le Maroc a reçu en 2017 la note de 0/100 en termes de participation du public dans le processus budgétaire.

Bertelsmann Transformation Index (BTI)

■ Freedom of expression - Liberté d'expression

Description

- Cette question examine dans quelle mesure les citoyens, les organisations et les médias peuvent exprimer librement leurs opinions. L'évaluation du degré de liberté d'expression prendra en considération les aspects suivants :
- Si la constitution garantit la liberté d'expression et si les lois sont appliquées.
- Si des individus, les organisations ou les médias sont harcelés ou menacés physiquement par l'État ou par des influents ou les groupes d'intérêt et s'il y a des cas d'agression contre des médias ou des journalistes.
- Dans quelle mesure, l'État pratique la censure ou les journalistes pratiquent l'autocensure.
- Appréciation du code pénal, des lois sur la sécurité et des éventuelles sanctions prévues pour diffamation contre des fonctionnaires de l'État pouvant avoir pour effet d'intimider une opinion quelconque.
- Analyser l'existence et la conformité avec les normes reconnues, de la législation sur la liberté de l'information et si elle est mise en place et efficace.
- Dans quelle mesure la structure du système médiatique prévoit une pluralité d'opinions.

Situation et évolution de l'indicateur pour le Maroc

- Des données analysées, il ressort que le Maroc a enregistré pour cet indice une tendance à la baisse depuis 2006, en passant de la note 50 à 40 pour finir à 30 en 2020, marquant ainsi une régression de 25% par rapport à 2016 : «la liberté d'expression est souvent soumise à des ingérences ou à des restrictions gouvernementales. La distorsion et la manipulation façonnent les questions du débat public », tel est le constat fait dans ce domaine, par l'étude relative au Bertelsmann Transformation Index.

L'organisation Amnesty International s'en prend aux autorités marocaines pour la répression des personnes qui sont critiques, vis-à-vis du système en place.

- De même, l'ONG « Freedom House » estime, dans son dernier rapport, que la liberté sur internet est en déclin pour la neuvième année consécutive. Le classement de 2019 place le Maroc à la 54e position sur 65 pays passés en revue.
- Le classement 2019 de la liberté sur internet classe le Maroc dans la catégorie des pays « partiellement libres », avec un score de 54 points.
- Ce classement prend en considération trois principaux critères : les obstacles à l'accès (le Maroc obtient 14/25), la limitation des contenus (24/35) et la violation des droits des utilisateurs (16/40).

Social capital - Capital social

Description

Cet indicateur a pour objet d'apporter une réponse sur la progression de l'auto-organisation sociale et la construction du capital social.

Elle vise à évaluer le niveau de confiance entre les citoyens, ce qui favorise la coopération et le soutien mutuel à des fins d'auto-assistance, plutôt que principalement pour poursuivre des objectifs politiques. Le capital social peut également être basé sur des modèles culturels d'interaction caractérisant les sociétés traditionnelles.

L'indicateur prend en considération les critères suivants :

-  Dans quelle mesure il existe un sentiment de solidarité et de confiance entre les citoyens (mesuré par les sondages d'opinion).
-  Dans quelle mesure il existe une organisation volontaire et autonome d'associations culturelles, environnementales ou sociales.

Situation et évolution de l'indicateur pour le Maroc

L'analyse des données relatives à cet indicateur permet de dégager les constats suivants :

-  Le Maroc enregistre une tendance à la baisse depuis 2006 pour atteindre la note de 40/100 durant la période 2016-2020, soit une décroissance de 20% par rapport à la période 2010-2014. Cette régression est accompagnée par l'affirmation selon laquelle : «Le niveau de confiance de la population est assez faible. Le petit nombre de groupes, d'associations et d'organisations autonomes et auto-organisés est inégalement réparti ou spontané et temporaire »
-  Dans le même sens, la Banque mondiale dans son dernier Mémoire 2017 intitulé « Le Maroc à l'Horizon 2040 : Capital immatériel et Les Voies de l'Émergence économique » lance une alerte sur la dégradation notable du capital confiance au Maroc. Moins de 10% des citoyens marocains croient que les gens sont dignes de confiance. Une tendance baissière qui n'est pas prête à s'estomper, dont le manque à gagner explique encore cette « modernisation sans développement ».
-  Selon la même source, ce manque de confiance au sein de notre société et la faible capacité à travailler ensemble autour d'objectifs communs coûte au Maroc un manque à gagner de l'ordre de 60.000 dollars américains par habitant.
-  Le niveau de confiance sociale en général est très faible au Maroc, non seulement par rapport au niveau mondial, mais également en comparaison à d'autres pays en développement.

■ Civil Society participation - Participation de la société civile

Description

Cet indicateur s'intéresse à analyser pour chaque pays étudié, dans quelle mesure le leadership politique permet-il la participation de la société civile au processus politique ?

Il questionne ainsi, l'implication du leadership politique des acteurs de la société civile par rapport à un certain nombre de dimensions qui sont :

- L'agenda politique ;
- La formulation des politiques ;
- Délibération et prise de décision ;
- La mise en œuvre de la politique ;
- Le suivi de la performance.

Situation et évolution de l'indicateur pour le Maroc

L'analyse des données relatives à cet indicateur permet de dégager les constats suivants :

- Le Maroc enregistre une forte tendance à la baisse depuis 2016 pour atteindre 30/10 en 2020, soit une régression de plus de 25%. Le classement s'est fortement dégradé du 57e au 106ème rang. Cette régression se fonde notamment sur le constat selon lequel : « Les dirigeants négligent la participation de la société civile. Ils ignorent fréquemment les acteurs de la société civile et formulent et mettent en œuvre leur politique de manière non concertée »
- Ceci a pour conséquence une absence du «contrôle» et du contre-pouvoir pouvant être exercés par la société civile, qui n'a pas le moyen de s'exprimer et de jouer pleinement son rôle, dans ce sens.
- La participation du public dans le processus législatif reste assez faible. A titre d'exemple, le lien est fait avec l'indice mondial du budget ouvert (traité plus haut), qui est la seule mesure indépendante et comparative de la transparence budgétaire au monde, a classé le Maroc en 2019 à la 56ème place sur 115 pays, avec une note de 0/100 en termes de participation du public dans le processus budgétaire.

■ Separation of powers - Séparation des pouvoirs

Description

Cet indice s'intéresse à évaluer dans quelle mesure existe-t-il une séparation effective des pouvoirs ?

Cette question se réfère à la configuration et au fonctionnement de base de la séparation des pouvoirs (différenciation institutionnelle, indépendance, division du travail selon les fonctions et, surtout, freins et contrepoids). Cependant, il ne fait pas référence à la tendance à la convergence et à la fusion des pouvoirs que l'on observe dans les systèmes parlementaires. Il inclut la soumission du pouvoir de l'État à la suprématie de la loi.

Situation et évolution de l'indicateur pour le Maroc

- Le Maroc a enregistré une très faible note de 20/100 durant la période 2012-2020, avec une forte dégradation du classement du Maroc du 69e au 113e rang durant la même période : « Il n'y a pas de séparation des pouvoirs, ni de jure ni de facto »
- Selon les spécialistes dans ce domaine, derrière l'étude de Bertelsmann Transformation Index, il n'existe pas de séparation des pouvoirs. Il y a un jeu de collaboration et d'équilibre des pouvoirs. Ils soulignent en même temps que dans les démocraties libérales, le principe de séparation des pouvoirs n'est pas remis en cause, mais son esprit a fait l'objet d'une réforme quant à son approche politique et pragmatique.

S'il est indéniable que la Constitution de 2011 a consacré clairement les principes de définition et de séparation des pouvoirs, il n'en reste pas moins que le Maroc continue à être devant le défi d'une mise en œuvre pleine et effective de ces principes en dotant l'ensemble des institutions constitutionnelles des pouvoirs et de l'indépendance, exigés, pour construire une gouvernance qui assure la complémentarité et l'articulation des responsabilités des institutions, doublée d'une effectivité des contre-pouvoirs.

■ Free and fair election - Election libre et équitable

Description

Cet indice couvre la question des élections des représentants politiques et dans quelle mesure sont-ils libres et équitables ? Il permet ainsi d'évaluer si :

- Les élections générales sont régulièrement organisées au niveau national ;
- Le suffrage universel avec scrutin secret est assuré ;
- Plusieurs partis avec différentes plates-formes sont en mesure de se présenter aux élections ;
- Les postes politiques sont remplis en fonction des résultats effectifs des élections ;

L'évaluation de la qualité des élections prend en considération aussi les facteurs suivants :

- L'organe de gestion électorale est impartial et efficace ;
- Les procédures d'enregistrement des électeurs, des candidats et des partis sont transparentes et équitables ;
- Les procédures de vote, y compris le décompte des voix, la vérification des résultats et le règlement des plaintes, sont menées de manière transparente, impartiale et correcte ;
- Un accès équitable et égal aux médias est assuré pour tous les candidats et partis ;
- Le scrutin est accessible, sécurisé et secret pour assurer une participation efficace.

Situation et évolution de l'indicateur pour le Maroc

- Sur la base des critères précédemment présentés, le Maroc obtient une note moyenne de 40/100, qui a connu une baisse de 25% en 2020 par rapport à 2016. Le classement quant à lui est passé du 77e au 104e rang.
- Malgré les mesures mises en place pour le renforcement du système d'observation des élections, le processus électoral est toujours pointé du doigt par certains acteurs politiques et associatifs en raison des cas constatés d'utilisation des moyens et du matériel appartenant à l'administration et d'intervention des représentants des autorités publiques dans le déroulement de la campagne électorale.
- Lors des élections de 2016, le CNDH a relevé des cas d'utilisation des moyens ou du matériel appartenant à l'administration ou aux autres entités publiques (moyens de transport, des chaises et tapis appartenant aux collectivités territoriales), mais leur nombre ne dépasse pas 0,9% de l'ensemble des cas observés. Les cas d'immixtion des représentants des autorités publiques dans le déroulement de la campagne n'ont pas dépassé 0,3%. Ils sont généralement attribués aux auxiliaires d'autorité et aux fonctionnaires communaux.

Indice de l'Etat de Droit (WJP)

- **Equal treatment and absence of discrimination - Égalité du traitement et absence de discrimination**

Description

Ce sous-facteur évalue si les individus sont exempts de discrimination - liée au statut socio-économique, le sexe, l'origine ethnique, la religion, l'origine nationale, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre - en ce qui concerne les services publics, l'emploi, les procédures judiciaires et le système judiciaire.

Situation et évolution de l'indicateur pour le Maroc

Cet indicateur s'inscrit dans une tendance haussière depuis 2016 avec une progression positive en 2019 (14%) suivie d'une plus modérée de 3% en 2020. Le classement du Maroc déjà bien placé, s'est amélioré de 3 places pour passer au 26e rang. Un classement très respectable.

- **Due process is respected in administrative proceedings - Respect des procédures administratives**

Description

Cet indicateur évalue le respect de la légalité dans les procédures administratives menées par les autorités nationales et locales dans des domaines tels que l'environnement, les taxes et le travail.

Situation et évolution de l'indicateur pour le Maroc

La position du Maroc a connu des fluctuations pour ce sous-facteur durant la période 2015-2019, avant d'enregistrer une hausse relative de 5% en 2020, lui permettant ainsi de connaître une progression dans le classement entre 2015 et 2019 avec une amélioration significative du 58e au 41e rang.

Government powers are subject to non-governmental checks - Les pouvoirs publics sont soumis à des contrôles non gouvernementaux

Description

« Est-ce que les pouvoirs gouvernementaux sont soumis à des contrôles non gouvernementaux », c'est l'objectif derrière cet indicateur qui mesure si les médias indépendants, les organisations de la société civile, les partis politiques et les individus sont libres de rapporter et de commenter les politiques du gouvernement sans crainte de représailles.

Situation et évolution de l'indicateur pour le Maroc

Le Maroc a connu pour cet indicateur une baisse de 5% en 2020, après une régression continue depuis 2016 et un score qui n'atteint pas la moyenne (46/100). Ainsi, le Maroc a perdu 22 places en passant au 72e au 94e rang.

Civic participation - Participation de la société civile

Description

Cet indicateur mesure l'efficacité des mécanismes de participation civique, y compris la protection des libertés d'opinion et d'expression, de réunion et d'association, et le droit de pétitionner auprès du gouvernement. Il mesure également si les gens peuvent faire part de leurs préoccupations à divers fonctionnaires et si les fonctionnaires fournissent suffisamment d'informations et d'avis sur les décisions affectant la communauté.

Situation et évolution de l'indicateur pour le Maroc

Le Maroc a un positionnement défavorable sur cet indicateur (98/128), et enregistre une tendance à la baisse depuis 2016 : -8% en 2018 et -2% en 2020. Le classement du Maroc s'est dégradé de 20 positions entre 2015 et 2020, passant du 78e au 98e rang.

Complaint mechanisms - Mécanisme des plaintes

Description

L'Indicateur détermine si les personnes sont en mesure de déposer des plaintes spécifiques auprès du gouvernement concernant la prestation de services publics ou la performance des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions légales dans la pratique, et comment les fonctionnaires répondent à ces plaintes.

Situation et évolution de l'indicateur pour le Maroc

Le Maroc connaît une note en dégradation depuis 2015, malgré une hausse relative en 2020. La croissance annuelle moyenne de cet indicateur très impactant dans la lutte contre

la corruption, sur les 3 dernières années (2017-2020) est de de l'ordre de -5%, avec une dégradation très forte dans le classement, pour passer du 51e au 97e rang.

■ Civil justice is free of corruption - Absence de corruption dans la justice civile

Description

Ce sous-facteur évalue le système de justice civile et s'il est exempt de corruption et d'influence indue de la part d'intérêts privés.

Situation et évolution de l'indicateur pour le Maroc

Le Maroc connaît, depuis 2016, une baisse continue de cet indicateur très impactant pour la situation de la corruption : une baisse de -12% en 2018, -4% en 2019 puis -2% en 2020, avec une dégradation très forte du classement, pour passer du 57e au 93e rang.

■ Criminal system is free of corruption - Absence de la corruption dans le traitement des affaires criminelles

Description

L'indicateur apprécie dans quelle mesure la police, les procureurs et les juges sont exempts de corruption et d'influence indue d'organisations criminelles.

Situation et évolution de l'indicateur pour le Maroc

Le Maroc a connu, depuis 2016, une baisse continue de cet indicateur très impactant pour la situation de la corruption, pas seulement pour le domaine concerné, mais aussi sur beaucoup d'autres domaines, de par le rôle que devrait jouer le système judiciaire, comme recours et comme moyen d'application de la loi et de dissuasion. Ainsi l'indicateur a connu des baisses successives de -25% en 2018 et de -5% en 2020, avec une très forte dégradation en conséquence dans le classement correspondant, passant du 59e au 103e rang.

Varieties of democracy (V-Dem)

■ Executive corruption index - Indice de corruption de l'exécutif

Description

Clarification : Il est à noter que la lecture de cet indice de corruption V-Dem, doit prendre en considération qu'il va du moins corrompu au plus corrompu, contrairement aux autres variables V-Dem qui vont généralement d'une situation la moins démocratique à une situation la plus démocratique.

L'indicateur mesure l'état de la corruption au niveau de l'appareil exécutif en se basant sur les critères suivants :

- Dans quelle mesure les membres de l'exécutif ou leurs agents accordent-ils régulièrement des faveurs en échange de pots-de-vin, de privilège en faveurs de personne ou de groupe avec qui il auraient des relations particulières, ou en raison d'autres incitations matérielles ?

- A quelle fréquence les membres de l'exécutif ou leurs agents, volent-ils ou détournent-ils des fonds publics ou d'autres ressources d'État à des fins personnelles ou familiales ou pour des personnes ou des groupes proches ?

Situation et évolution de l'indicateur pour le Maroc

L'analyse des données relatives à cet indicateur pour le Maroc, permet de sortir avec les constats suivants :

La corruption d'agents de l'exécutif est passée par trois phases : une phase de stagnation entre 2012 et 2015, une phase de dégradation durant 2015-2017 et une amélioration en 2018 avant d'enregistrer encore une forte baisse en 2019 de 13%.

Ainsi, pour ce sous-facteur directement lié à la lutte contre la corruption dans un pays, le Maroc a enregistré, pour la période 2012-2019, une évolution en baisse annuelle moyenne de l'ordre de 6%, avec une très forte chute en 2016 de 43%. Le Maroc a ainsi perdu 21 places entre 2012 et 2019 passant du 122e au 143e rang.

■ **Political corruption index - Respect des procédures administratives**

Description

Clarification : Il est à préciser que la direction de mesure adopté par cet indice de corruption V-Dem est la même que celle du précédent. Elle va du moins corrompu au plus corrompu contrairement aux autres variables V-Dem qui vont généralement d'une situation la moins démocratique à une situation la plus démocratique

L'indicateur mesure l'état de la corruption au niveau de l'appareil administratif, en cherchant à définir Dans quelle mesure la corruption politique est-elle omniprésente ?

L'indice de corruption comprend des mesures de six types de corruption distincts qui couvrent à la fois différents domaines et niveaux du domaine politique, en distinguant la corruption exécutive, législative et judiciaire.

Dans le domaine exécutif, les mesures distinguent également entre les cas où c'est principalement lié à la corruption et les cas de corruption due au détournement de fonds.

Enfin, il y a distinction entre la corruption aux échelons supérieurs de l'exécutif au niveau des dirigeants / et cabinet d'une part, et dans le secteur public en général de l'autre.

Les mesures font ainsi appel à plusieurs types de corruption distingués : à la fois «petite» et «grande» ; la corruption et le vol ; la corruption qui viserait à influencer l'élaboration des lois et affecterait leur mise en œuvre.

Situation et évolution de l'indicateur pour le Maroc

La notation du Maroc n'a pas connu de variations durant les 3 premières années (2012-2015), avant d'enregistrer des baisses successives de 9% et 11% pendant la période 2015-2017. Elle a ensuite été marquée par une stagnation durant les deux dernières années, ce qui a conduit à enregistrer une évolution en baisse annuelle moyenne de 3% sur la période allant de 2012 à 2019.

■ Judicial corruption decision (index) - Efficacité du système d'investigation criminel

Description

Cet indicateur a pour objet de répondre à la question suivante : À quelle fréquence les particuliers ou les entreprises effectuent-ils des paiements supplémentaires sans papiers ou des pots-de-vin afin d'accélérer ou de retarder le processus ou d'obtenir une décision judiciaire favorable ?

La mesure se faisant sur la base d'une note de 0 à 4 appréciée comme suit :

0 : Toujours ;

1 : Habituellement ;

2 : Environ la moitié du temps ;

3 : Pas habituellement ;

4 : Jamais.

Situation et évolution de l'indicateur pour le Maroc

Cet indicateur pour le Maroc a connu une fluctuation sur toute la période, avec une baisse de 7% en 2019, après une forte progression enregistrée en 2017 de 28%. La croissance annuelle moyenne sur toute la période est de l'ordre de 4%.

Ce qui peut être retenu de cette étude analytique

Les résultats de cette analyse permettent d'apporter un éclairage sur l'écart entre d'une part, les efforts déployés par les pouvoirs publics pour réduire l'ampleur du phénomène à travers les multiples programmes, projets et actions menés pour prévenir et combattre la corruption et, d'autre part, la perception et le vécu des citoyens et des acteurs qui reste largement négative et qui considèrent que les politiques menées en la matière ne sont pas efficaces.

Chapitre 4 : Perspectives et ouverture pour ce type d'étude et d'analyse

Sur la base des premiers résultats consolidés de cette étude, l'Instance ambitionne d'élargir l'analyse aux autres sources afin de compléter le périmètre de l'ensemble des données déjà produites dans ce domaine, et de pouvoir procéder à leur qualification et analyse, de la même manière que présentée plus haut.

Aussi, l'analyse une fois complétée mériterait à être rapprochée avec d'autres études et index internationaux, qui viendraient compléter l'approfondissement de l'analyse, selon des prismes de vue différents (baromètre, index de gouvernance, etc.), de sorte à aller plus loin dans le recoupement entre les éléments de l'ensemble de ces approches.

Aussi, cette initiative est venue pour répondre au souci d'approfondissement de la connaissance du phénomène de la corruption, dans l'objectif de contribuer à mieux le cerner et à mieux évaluer les politiques et actions en la matière. Elle constitue l'une des ouvertures pour le travail de l'Observatoire, institué au sein de l'Instance, qui doit le consolider avec d'autre type de travaux en collecte et en production de données, ainsi qu'en conception et élaboration de nouveaux indicateurs propres, fondés sur des démarches maîtrisées et rigoureuses. Des indicateurs qui seraient mis au service de l'orientation et l'aide à la décision des politiques publiques.



Annexe

Indicateur / Source	Pays couverts	Questions posées	Cible(s) + Disponibilité de l'information	Type d'évaluation
<p>1. Évaluation des politiques et des institutions des pays 2018 - Banque africaine de développement</p>	<p>54 pays d'Afrique</p>	<p>La transparence, l'obligation de rendre compte et la corruption dans le secteur public. Chacune des trois dimensions suivantes est évaluée séparément : l'obligation de l'exécutif de rendre compte aux institutions chargées du contrôle, et l'obligation des employés du secteur public d'assumer la responsabilité de leur performance ; l'accès de la société civile à l'information sur les affaires publiques ; la poursuite d'intérêts étroits par les pouvoirs publics.</p>	<p>L'évaluation est conduite par un groupe d'économistes pays disposant d'une vaste expérience en matière d'analyse politique. Les connaissances de ces experts sont complétées par celle des contacts locaux, qui apportent leur contribution en termes qualitatifs et quantitatifs.</p>	<p>Évaluations d'experts</p>
<p>2. Indicateurs de gouvernance durable - Fondation Bertelsmann</p>	<p>41 pays de l'UE et de l'OCDE</p>	<p>« Existe-t-il des mesures empêchant les titulaires de charge publique d'abuser de leur position pour leur profit personnel ? »</p>	<p>Les indicateurs sont collectés par des organisations internationales, complétées par l'analyse qualitative d'experts nationaux reconnus. Pour chaque enquête menée concernant les indicateurs de gouvernance durable, chaque pays est évalué par au moins deux experts reconnus.</p>	<p>Regroupement de données quantitatives et qualitatives par des experts</p>
<p>3. Indice de transformation 2020 - Bertelsmann Stiftung</p>	<p>137 pays/territoires sont notés</p>	<p>« Les titulaires de charge publique qui abusent de leur position sont-ils poursuivis ou punis ? » « Dans quelle mesure le gouvernement combat-il efficacement la corruption ? »</p>	<p>Les données sont accessibles. Les notes sont attribuées par un expert national puis revues « en aveugle » par un second expert national qui fournit lui aussi une notation indépendante du pays. Ces scores attribués par les experts sont ensuite vérifiés et débattus par des coordonnateurs régionaux, afin de garantir une comparabilité intra- et interrégionale des scores. De plus, la Fondation Bertelsmann a également mis en place un palier supplémentaire de vérification pour veiller à ce que les scores attribués soient en adéquation avec les descriptions qualitatives de chaque pays.</p>	<p>Enquêtes qualitatives auprès d'experts</p>

<p>4. Service des risques pays 2019 - Economist Intelligence Unit</p>	<p>131 pays/territoires</p>	<p>Existe-t-il des procédures claires et des modalités de reddition de compte pour diriger l'allocation des fonds publics et leur utilisation ?</p> <p>Des fonds publics sont-ils détournés par des membres du gouvernement ou des fonctionnaires pour servir des intérêts privés ou partisans ?</p> <p>Existe-t-il des fonds spécifiques pour lesquels il n'est pas nécessaire de rendre de comptes ?</p> <p>Existe-t-il, de manière générale, des abus de ressources publiques ?</p> <p>Sommes-nous en présence d'une fonction publique professionnelle, ou bien de nombreux fonctionnaires sont-ils au contraire directement nommés par le pouvoir politique ?</p> <p>Existe-t-il un organisme indépendant qui contrôle la gestion des finances publiques ?</p> <p>Existe-t-il un pouvoir judiciaire indépendant habilité à poursuivre les membres du gouvernement et les fonctionnaires pour d'éventuels abus ?</p> <p>Existe-t-il une tradition de versement de pots-de-vin pour s'assurer un réseau et obtenir des faveurs ?</p>	<p>Les données sont accessibles uniquement aux abonnés au Service de risque pays de l'EIU. L'EIU s'appuie sur une équipe d'experts basée à Londres principalement (mais aussi à New York, à Hong Kong, à Beijing et à Shanghai), aidée par un réseau mondial de spécialistes nationaux.</p>	<p>Évaluations des risques fondée sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs</p>
--	------------------------------------	--	---	---

<p>5. Rapports du projet de recherche Nations en transition (NIT - Nations in Transit) 2018 - Freedom House</p>	<p>29 pays/territoires</p>	<p>Le gouvernement a-t-il mis en place des initiatives efficaces de lutte contre la corruption ?</p> <p>Le gouvernement est-il à l'abri de règlements bureaucratiques excessifs, obligations d'enregistrement et autres procédures de contrôle qui favorisent les occurrences de corruption ?</p> <p>Des lois exigeant une déclaration financière et empêchant les conflits d'intérêts ont-elles été mises en place ?</p> <p>Le gouvernement publie-t-il les offres d'emplois et les contrats publics ?</p> <p>Est-ce que l'État met en œuvre un processus législatif ou administratif - en veillant à ne pas diriger ce processus contre l'opposition - visant à prévenir la corruption de membres du gouvernement et de fonctionnaires ainsi qu'à mener des enquêtes et des poursuites le cas échéant ?</p> <p>Les lanceurs d'alerte, les militants anticorruptions, les enquêteurs et les journalistes jouissent-ils d'une protection juridique qui leur permet de rapporter des cas de corruption en toute sécurité ?</p>	<p>Les enquêtes ont été conduites par les équipes de Freedom House et les consultants associés. Ces derniers ont été recommandés par les autorités compétentes et sont des spécialistes de la région ou d'un pays en particulier. De nombreuses sources ont été convoquées pour produire ces rapports : organismes multilatéraux de prêt, organisations non gouvernementales et autres organisations internationales ; journaux et magazines locaux ; sélection de données gouvernementales.</p>	<p>Évaluation qualitative d'experts</p>
<p>6. Indicateurs des conditions économiques et de risque 2018 - Global Insight</p>	<p>204 pays/territoires</p>	<p>Le risque que les personnes/entreprises soient confrontées à des pratiques de corruption dans la conduite de leurs affaires, que ce soit pour conclure des contrats importants, obtenir l'autorisation d'importer ou d'exporter un produit accessoire ou réaliser des formalités administratives courantes. De telles pratiques menacent la capacité d'une entreprise à opérer dans un pays ou l'exposent à des sanctions législatives ou réglementaires et à la perte de sa réputation.</p>	<p>Les données sont accessibles aux clients du service d'analyse pays de IHS. Les évaluations sont réalisées en interne par plus de 100 spécialistes de pays, qui s'appuient également sur l'expertise de consultants indépendants, de clients et d'autres contacts dans le pays concerné.</p>	<p>Évaluation des affaires commerciales par des experts</p>

<p>7. Rapport annuel sur la compétitivité mondiale d'IMD pour l'année 2019</p>	<p>63 pays/territoires</p>	<p>« Corruption et versement de pots-de-vin : existe / n'existe pas. »</p>	<p>Ces données sont accessibles aux clients d'IMD, qui reçoivent le rapport mondial sur la compétitivité en version papier ou par Internet. Une enquête menée auprès de hauts dirigeants d'entreprises, qui représentent une composante représentative du secteur privé d'un pays. L'IMD s'adresse aux entreprises nationales et étrangères opérant dans une économie donnée et interroge les nationaux comme les expatriés afin d'apporter une perspective internationale à des contextes locaux. En 2016, 5 480 dirigeants d'entreprises ont répondu. Le Centre mondial sur la compétitivité travaille en collaboration avec 54 instituts partenaires dans le monde, de manière à garantir la validité et la pertinence des données proposées.</p>	<p>Enquête d'opinion auprès des dirigeants</p>
<p>8. Renseignement Asiatique 2019 - Political and Economic Risk Consultancy</p>	<p>15 pays/territoires d'Asie Pacifique en plus des États-Unis</p>	<p>Comment évaluez-vous le problème de corruption dans le pays dans lequel vous travaillez ? Le niveau de corruption a-t-il baissé, stagné ou augmenté par rapport à l'année précédente ? A vos yeux, quels sont les aspects ou les conséquences de la corruption qui ressortent comme étant particulièrement important(e)s dans votre pays ?</p>	<p>Les données sont accessibles uniquement aux abonnés. L'enquête a été réalisée au moyen d'entretiens en personne, par téléphone et par Internet. Les personnalités du monde des affaires ont été interrogées sur le pays dans lequel elles travaillent actuellement ainsi que sur leur pays d'origine. 100 dirigeants d'entreprises ont été interrogés dans chaque pays.</p>	<p>Enquête d'opinion auprès des dirigeants</p>
<p>9. Guide international sur les risques pays 2019 - PRS Group International</p>	<p>140 pays</p>	<p>L'ICRG est une évaluation de la corruption au sein du système politique. La forme de corruption que rencontrent le plus souvent les entreprises est la corruption financière sous forme de demande de paiements spéciaux et de pots-de-vin liés aux permis d'importation ou d'exportation, au contrôle des changes, à l'assiette fiscale, à la protection policière ou à l'obtention de prêts. Le système de mesure du risque prend particulièrement en compte la corruption en acte ou en puissance sous forme de clientélisme excessif, de népotisme, d'emplois réservés, d'échange de faveurs, de financement occulte de partis et de liens douteux entre des personnalités politiques et des entreprises.</p>	<p>Les données sont accessibles uniquement aux clients du guide international sur le risque pays de PRS. L'utilisateur peut ainsi vérifier ces données afin de comparer la notation avec sa propre évaluation ou avec d'autres systèmes de notation du risque.</p>	<p>Évaluation des risques</p>

<p>10. Évaluation des politiques et des institutions des pays 2018 - Banque mondiale</p>	<p>73 pays</p>	<p>Chacune des trois dimensions suivantes doit être évaluée séparément :</p> <p>l'obligation de l'exécutif de rendre compte aux institutions chargées du contrôle, et employés du secteur public d'assumer la responsabilité de leur performance ;</p> <p>l'accès de la société civile à l'information sur les affaires publiques ;</p> <p>la poursuite d'intérêts étroits par les pouvoirs publics. »</p>	<p>Les notations proviennent du jugement de l'équipe chargée de l'évaluation et ne reflètent pas nécessairement l'opinion du conseil d'administration de la Banque mondiale, ni celle des pays qu'il représente. Le barème reflète une grande variété d'indicateurs, d'observations et de jugements basés sur la connaissance du pays, provenant de la Banque mondiale ou d'ailleurs, ainsi que sur les indicateurs pertinents publiquement disponibles.</p>	<p>Évaluation d'experts</p>
---	-----------------------	--	---	------------------------------------



Références

https://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Zusaetzliche_Downloads/BTI2018_Codebook.pdf

www.weforum.org/gcr

http://www3.weforum.org/docs/WEF_TheGlobalCompetitivenessReport2019.pdf

www3.weforum.org/docs/GCR2018/05FullReport/TheGlobalCompetitivenessReport2018.pdf

<http://data.worldjusticeproject.org/>

<https://www.v-dem.net/en/data/data-version-10/>

https://www.v-dem.net/media/filer_public/e6/d2/e6d27595-9d69-4312-b09f-63d2a0a65df2/v-dem_codebook_v9.pdf



الهيئة الوطنية للنزاهة والوقاية من الرشوة ومحاربتها
Instance Nationale de la Probité de la Prévention
et de la Lutte contre la Corruption

Instance Nationale de la Probité, de la
Prévention et de la Lutte contre la Corruption

Avenue Annakhil - Immeuble High Tech - Hall B - Hay Riad - Rabat
Tél : + 212 (0) 5 37 57 86 50 / 60 - Fax : + 212 (0) 5 37 71 16 73